



# Rapport budgétaire

CA 2020

**Conseil municipal**

**du 22 juin 2021**

VIE  
MUNICIPALE

**Reims**.fr

# Sommaire

<b><u>1<sup>ère</sup> partie - L'évolution des grands équilibres financiers</u></b>	<b>p.9</b>
A – Un produit de fiscalité et des services ajusté aux circonstances	p.9
B - Un haut niveau d'autofinancement des investissements, impacté par la crise sanitaire	p.10
1 – Un niveau d'épargne brute facialement en recul, mais qui poursuit sa progression réelle	p.10
2 – Des montants d'investissement très élevés	p.14
3 – Un désendettement qui se poursuit	p.17
C - Les relations avec la Communauté urbaine du Grand Reims	p.21
D- La maîtrise des dépenses de fonctionnement	p.23
E – Une action volontariste malgré la crise sanitaire	p.25

**II<sup>ème</sup> partie – Les recettes de fonctionnement** **p.33**

A - Les recettes de fonctionnement	p.33
B – La présentation par chapitre	p.34
1. Chapitre 013 – Les atténuations de charges	p.34
2. Chapitre 70 – Les produits des services, du domaine et ventes diverses	p.35
3. Chapitre 73 – Les impôts et taxes	p.38
4. Chapitre 74 – Les dotations et participations	p.44
5. Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante	p.48
6. Chapitre 76 – Les produits financiers	p.49
7. Chapitre 77 – Les produits exceptionnels	p.50
8. Chapitre 78 – Les reprises sur provisions	p.52

**III<sup>ème</sup> partie – Les dépenses de fonctionnement** **p.53**

A – Les dépenses de fonctionnement	p.53
B – Présentation par chapitre	p.55
1. Chapitre 011 – Les charges à caractère général	p.55
2. Chapitre 012 – Les charges de personnel et frais assimilés	p.59
3. Chapitre 014 – Les atténuations de produits	p.61
4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	p.62
5. Chapitre 656 – Les frais de fonctionnement aux groupes d'élus	p.65

6. Chapitre 66 – Les charges financières	p.65
7. Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles	p.66
8. Chapitre 68 – Les dotations aux provisions	p.67

## **IVème partie - Les recettes d'investissement** **p.68**

A – Les recettes d'investissement	p.68
B – Présentation par chapitre	p.69
1. Chapitre 13 – Les subventions d'investissement	p.69
2. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées	p.70
3. Chapitre 10 – Les dotations et fonds divers	p.71
4. Chapitre 45 – Les opérations pour compte de tiers	p.72
5. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	p.72

## **Vème partie – Les dépenses d'investissement** **p.73**

A – La préservation d'un haut niveau de dépenses d'investissement	p.73
B - La présentation par chapitre	p.74
1. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées	p.74
2. Chapitre 45 – Les opérations pour compte de tiers	p.75
3. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	p.75
4. Chapitres 20, 204, 21, 22, 23 – Les dépenses d'équipement	p.76

## **VIème partie – Les budgets annexes**

**p.107**

A – Le budget annexe du Restaurant municipal	p.107
B – Le budget annexe Zac Sernam Boulingrin	p.109
I – Le budget de fonctionnement	p.109
II –Le budget d'investissement	p.110
Annexe 1 : Les ratios légaux	p.111
Annexe 2 : Rapport sur la gestion de la dette et de la trésorerie	p.114
Annexe 3 – Définitions et méthodologie	p.127
Annexe 4 – Mutualisation des services	p.129

## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Opérations réelles (en M€uros)	CA 2019	CA 2020	En valeur
Recettes réelles de fonctionnement	254,8	250,5	-4,3
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	194,2	198,1	3,9
<b>Épargne de gestion</b>	<b>60,6</b>	<b>52,4</b>	<b>-8,2</b>
Intérêts de la dette	4,7	4,0	-0,7
<b>Épargne brute</b>	<b>55,9</b>	<b>48,4</b>	<b>-7,5</b>
Capital de la dette	34,0	32,7	-1,3
<b>Épargne nette</b>	<b>21,9</b>	<b>15,7</b>	<b>-6,2</b>
Remboursement anticipé emprunt	0,0	0,0	0,0
Dépenses réelles d'investissement hors dette	56,9	61,2	4,3
Recettes réelles d'investissement hors emprunt et excédent	19,3	28,2	8,9
<b>Besoin de financement après mobilisation de l'épargne nette</b>	<b>15,7</b>	<b>17,3</b>	<b>1,6</b>

Opérations réelles (en M€uros)	CA 2019	CA 2020	En valeur
Recettes réelles de fonctionnement retraitées	248,9	249,5	0,6
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts retraitées	194,1	197,8	3,7
<b>Épargne de gestion retraitée</b>	<b>54,8</b>	<b>51,7</b>	<b>-3,1</b>
Intérêts de la dette	4,7	4,0	-0,7
Remboursement par la CU des intérêts de la dette théorique	-0,7	-0,6	0,1
<b>Épargne brute retraitée</b>	<b>50,9</b>	<b>48,3</b>	<b>-2,5</b>
Capital de la dette	34,0	32,7	-1,3
Dette récupérable sur emprunt théorique transféré	-3,1	-3,2	-0,1
<b>Épargne nette retraitée</b>	<b>20,0</b>	<b>18,9</b>	<b>-1,1</b>
Remboursement anticipé emprunt	0,0	0,0	0,0
Dépenses réelles d'investissement retraitées	58,3	54,2	-4,1
Recettes réelles d'investissement retraitées	22,6	18,1	-4,5
<b>Besoin de financement après mobilisation de l'épargne nette</b>	<b>15,7</b>	<b>17,3</b>	<b>1,6</b>

Afin de faciliter la lecture comparative des comptes administratifs depuis de nombreuses années, les deux tableaux ci-dessus retracent l'évolution des équilibres financiers selon les mêmes retraitements que ceux utilisés au cours des années précédentes.

Le détail des retraitements effectués figure en annexe 3. Ils consistent essentiellement à neutraliser les dépenses et les recettes dites exceptionnelles, notamment les cessions d'actifs.

L'analyse des résultats des exercices budgétaires correspondant à un renouvellement de l'assemblée délibérante et de l'exécutif municipal est traditionnellement complexe. En effet, élaboré lors du mandant précédent, et exécuté partiellement sur celui qui débute, le budget est généralement moins représentatif de l'action municipale qui a été menée et sert, communément, d'étalon aux analyses des exercices suivants de la mandature. Ce constat est, il est vrai, moins marqué lorsque l'exécutif municipal s'inscrit dans la continuité du mandat précédent, comme c'est le cas suite aux élections de 2020.

La complexité de l'analyse de l'exercice 2020 est surtout liée en réalité aux effets de la crise sanitaire de la Covid 19 sur l'action de la collectivité, mettant en place de nouveaux services et mesures d'accompagnement au bénéfice des Rémois, impactant les résultats de son budget 2020, tant en dépenses qu'en recettes, sans qu'il soit toujours possible de les chiffrer avec une extrême précision.

En effet, si bon nombre de dépenses nouvelles spécifiquement engagées sous l'effet de la crise sanitaire sont bien identifiées (l'achat de masques par exemple), certaines données ne sont que partiellement connues, comme par exemple l'impact sur certaines recettes de la collectivité ou des « économies » réalisées en dépenses, qui ne peuvent qu'être estimatives.

Ainsi, la comparaison des résultats de l'exercice 2020 avec ceux de l'exercice 2019, sans retraitement des effets de la crise sanitaire, serait dénuée de sens. Il conviendra donc, dans la présente note, d'évaluer, d'une manière globale, les effets de cette crise sur les résultats de l'année 2020, en conscience de la relativité pouvant parfois affecter l'évolution de certaines données.

De même, pour les années à venir, cet exercice 2020 particulier, comme devrait l'être aussi celui de 2021, ne pourra servir de référence aux futures comparaisons qu'avec une prise en compte de ces spécificités.

Nonobstant les réserves précédemment évoquées, la présente note montrera que l'ensemble des objectifs fixés, pour le précédent mandat et renouvelés par le nouveau, en matière financière, ont été respectés, en 2020 :

Ainsi :

- les dépenses de fonctionnement, compte tenu des contraintes liées à la crise sanitaire, ont été particulièrement maîtrisées,
- les recettes de fiscalité et les produits des services ont été soit stabilisés, soit baissés pour tenir compte de la crise sanitaire,
- l'épargne brute de la collectivité reste à un très haut niveau, malgré les impacts de la crise sanitaire
- le recours à l'emprunt a été réduit et la dette de la collectivité a été une nouvelle fois diminuée,
- les investissements, moteur de l'attractivité du territoire, de la qualité de vie des rémois et du maintien de l'emploi, sont, malgré la crise sanitaire, d'un très haut niveau.

L'action menée par l'Exécutif municipal en 2020, dans le prolongement de celle menée les années précédentes, laisse une situation financière très satisfaisante, qui aurait pu l'être encore davantage sans les impacts négatifs de la crise sanitaire.

**Une nouvelle fois, la Ville de Reims a été récompensée en 2020 en obtenant, au Podium des Municipalités de l'Odis, le résultat suivant :**



**Gestion : Trophée Or**



## lère partie – L'évolution des grands équilibres financiers

### **A. Un produit de fiscalité et des services ajusté aux circonstances**

L'équipe municipale s'était engagée, en 2014, à ne pas augmenter la pression fiscale. En neutralisant les effets de la baisse des taux municipaux décidée en 2017 pour compenser la hausse des taux intercommunaux, le tableau ci-dessous démontre que cet engagement a été tenu.

	<b>Collectivité</b>	<b>2013</b>	<b>2020</b>
<b>Taxe habitation</b>	<b>Ville de Reims</b>	20.75%	19,19%
	<b>Intercommunalité</b>	7.59%	8.87%
<b>Taxe foncière</b>	<b>Ville de Reims</b>	30,71%	29,26%
	<b>Intercommunalité</b>	0%	1,45%
<b>Taxe sur le Foncier Non Bâti</b>	<b>Ville de Reims</b>	30,72%	24,1%
	<b>Intercommunalité</b>	0%	8,08%

Cette stabilité des taux de la Ville de Reims est à comparer avec l'évolution des taux des autres collectivités de même strate au cours de la même période, nombre d'entre elles ayant fait le choix de compenser la baisse des dotations versées par l'Etat par une hausse de la fiscalité locale.

Il convient également de noter les baisses décidées par la collectivité pour ce qui concerne différentes taxes et redevances payées par les contribuables rémois dont :

- la 1<sup>ère</sup> heure gratuite dans les parkings en ouvrage, au bénéfice de tous,
- le 1<sup>er</sup> ¼ heure gratuit dans le stationnement de voirie, au bénéfice de tous,
- la baisse de la taxe sur la publicité extérieure, au bénéfice des entreprises,
- la baisse de certains droits de place, au bénéfice des entreprises.

**En 2020, compte tenu des contraintes financières pesant sur les habitants et les entreprises du fait de la crise sanitaire, la collectivité a adopté des mesures spéciales pour les soutenir, parmi lesquelles :**

- La non perception des droits de stationnement et de voirie pendant les périodes de confinement,
- L'exonération de loyers des bâtiments municipaux,
- La gratuité de nombreux services municipaux (Bibliothèques, Accueil de Loisir sans Hébergement)
- Le remboursement de frais d'inscription aux activités municipales n'ayant pas été pleinement assurées (Piscines, Conservatoire Régional).

## **B. Un haut niveau d'autofinancement des investissements, impacté par la crise sanitaire**

### **1. Un niveau d'épargne brute facialement en recul, mais qui poursuit sa progression réelle**

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

Elément fondamental de la situation financière d'une collectivité, elle permet de juger de la capacité de la collectivité à financer le remboursement de sa dette puis d'autofinancer une partie de ses investissements.

L'Exécutif municipal s'était engagé à maitriser les dépenses de fonctionnement de la collectivité afin d'améliorer l'autofinancement de ses investissements en ayant un recours raisonné à l'emprunt.

**En 2020, celle-ci s'élève à 48,3 M€, soit une baisse de – 2,5M€ par rapport à l'exercice 2019 une fois les retraitements opérés (- 7,5M€ hors retraitements).**

**Sans pouvoir être exhaustif, il est toutefois possible d'indiquer que la crise sanitaire a eu un impact majeur sur l'épargne brute de l'exercice 2020, en particulier sur les points suivants :**

**Dépenses de fonctionnement supplémentaires : + 4,25 M€**

**Dépenses de fonctionnement non réalisées et non réaffectées : - 1,78 M€**

**Recettes de fonctionnement non perçues : - 3,14 M€**

**Impact total sur l'épargne Brute : - 5,61 M€**

On le constate d'ores et déjà : le fléchissement très limité de la marge brute, au regard de l'impact de la crise sur la section de fonctionnement, illustre l'excellente maîtrise de nos dépenses courantes sur l'exercice passé.

Il convient de noter qu'en sus de l'impact sur les dépenses et recettes de fonctionnement, la crise sanitaire de Covid 19 a généré des dépenses supplémentaires en section d'investissement, notamment à travers l'acquisition de masques, pour 2,5 M€. Toutefois, cette dépense a en partie été compensée (0,84M€) par une aide de l'Etat.

Au global, l'effet de la crise sanitaire sur les résultats 2020 de la Ville de Reims peut être synthétisé comme suit :

	Effets de la crise sanitaire sur les résultats annuels 2020		
M€	négatifs	Positifs	Total
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses supplémentaires	-4,25		-4,25
Recettes non perçues	-3,14		-3,14
Dépenses non réalisées		+1,78	+1,78
<b>Investissement</b>			
Dépenses supplémentaires	-2,5		+2,5
Aides de l'Etat		+0,8	+0,8
<b>Total</b>			
<b>Total</b>	<b>-9,9</b>	<b>+2,6</b>	<b>-7,3</b>

Les dépenses supplémentaires et les recettes non perçues provoquées par la crise sanitaire dégradent les résultats 2020 de près de 10M€. Toutefois, une fois les aides de

l'Etat prises en compte et les dépenses liées aux opérations qui n'ont pas pu être effectuées, l'impact négatif avoisine 7M€.

**Hors crise sanitaire, l'épargne brute de la Ville de Reims aurait, une nouvelle fois, évolué positivement, pour avoisiner, potentiellement 53,9 M€, ce qui aurait représenté une augmentation de + 3M€ par rapport à celle constatée au compte administratif 2019 (50,9M€).**

Cette progression de l'épargne brute est en partie à mettre au crédit des efforts de gestion mené par l'exécutif municipal en 2020, comme au cours des années antérieures, par une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, hors celles, urgentes et massives, mises en place pour lutter contre la pandémie.

Cette évolution positive d'épargne brute est également le fruit d'une forte hausse (+ 1M€) des recettes des droits de mutation, qui par ailleurs, selon les prévisions qui avaient été fournies à la collectivité en cours d'année, devaient baisser sensiblement en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire. Ces impacts négatifs seront toutefois probablement reportés sur l'exercice 2021.

Pour mémoire, le passage en communauté urbaine, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, a impacté fortement le niveau de l'épargne brute de la collectivité, les transferts de compétences en investissement (notamment la voirie) s'étant traduits par une baisse de 10,9M€ de l'Attribution de Compensation (recette de fonctionnement) versée par la communauté urbaine du Grand Reims à la Ville de Reims.

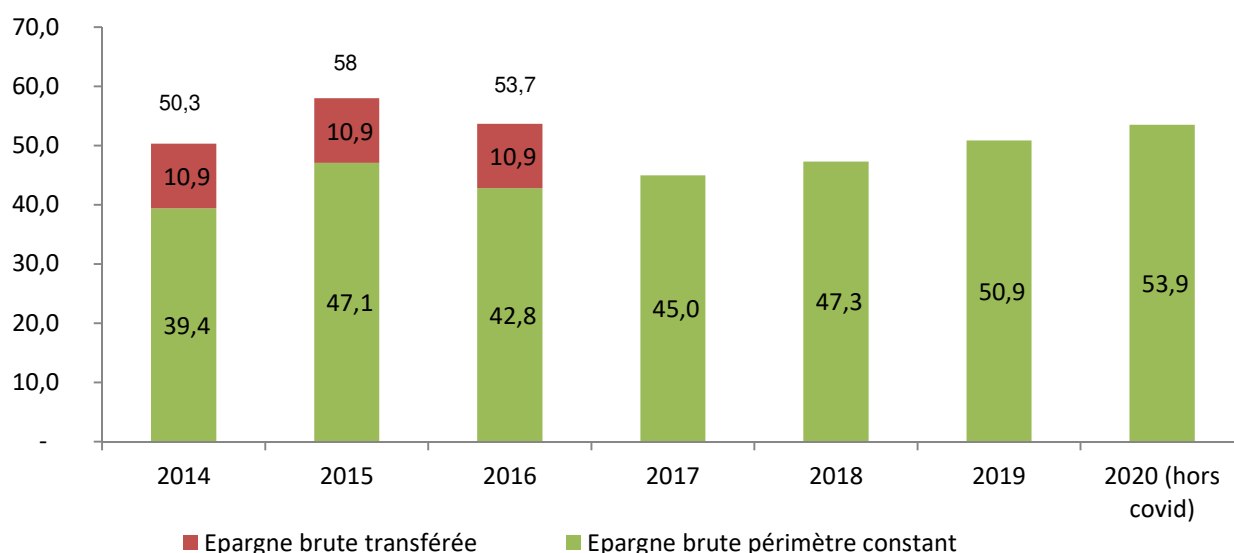
Aussi, pour pouvoir suivre à périmètre constant l'évolution de l'épargne brute de la Ville de Reims, convient-il de retirer ce montant à l'épargne brute constatée de 2014 à 2016.

## Evolution de l'épargne brute à périmètre constant par rapport à 2016

M€	2016	2017	2019	2020 (avec covid)	2020 (hors covid)
<b>Epargne brute retraitée constatée au CA</b>	<b>53,7</b>	45,0	<b>50,9</b>	48,3	<b>53,9</b>
<b>Transfert d'épargne brute vers la CUGR au titre de l'investissement</b>	- 10,9				
<b>Epargne brute à périmètre constant</b>	<b>42,8</b>	45,0	<b>50,9</b>	48,3	<b>53,9</b>

Le taux d'épargne brute, hors transfert au titre de l'investissement, approche 20% des recettes de fonctionnement. Pour rappel, le seuil de vigilance en la matière est de 10%.

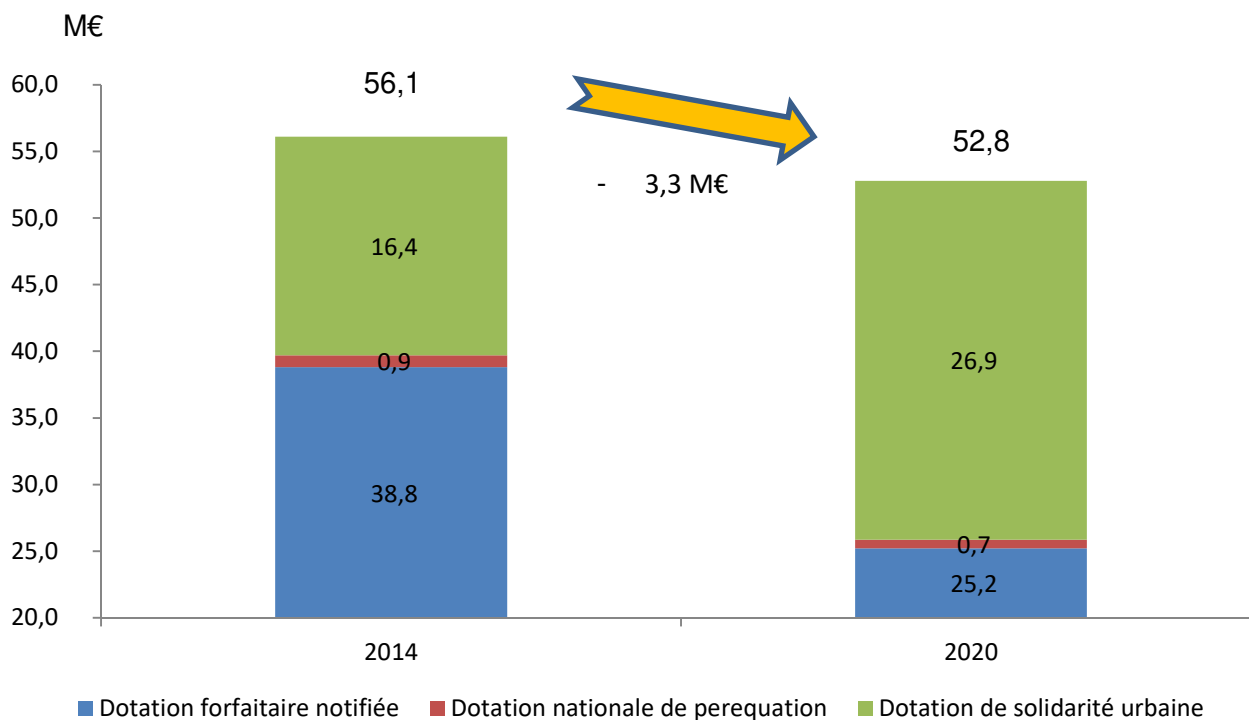
L'évolution de l'épargne brute (M€) au cours des dernières années est retracée dans le tableau ci-dessous :



Hors crise sanitaire, déduction faite du transfert d'épargne brute effectué à la Communauté urbaine du Grand Reims en 2017, l'épargne brute progresse de +14,5M€

entre la 1<sup>ère</sup> année du mandat précédent (2014) et la 1<sup>ère</sup> année du mandat qui s'ouvre (2020).

Cette évolution est d'autant plus remarquable que le niveau des dotations (DGF, DNP et DSU) **est inférieur de 3,3 M€ en 2020 par rapport à 2014.**



## 2. Des montants d'investissements très élevés malgré la crise sanitaire

Ces montants d'épargne brute ont permis à la Ville de Reims d'assurer un haut niveau d'investissement en limitant fortement le recours à l'emprunt.

Ainsi, les dépenses d'équipement, (hors travaux en régie, dépenses du budget annexe Sernam Boulingrin et dépenses prises en charge par la Communauté urbaine du Grand Reims), ont atteint **48,4 M€ en 2020.**

En intégrant les travaux en régie (1,17M €), ainsi que les dépenses effectuées sur le budget annexe Sernam Boulingrin (4,59M €) **les dépenses d'investissement 2020 s'élèvent à 54,19M€.**

Pour mémoire, pour le mandat 2014/2020, l'équipe municipale s'était engagée à mener une politique volontariste en matière d'investissement, afin d'offrir de nouveaux services aux Rémois et de soutenir les entreprises du territoire, et par conséquence, l'emploi local. L'objectif consistait ainsi à réaliser, en moyenne, une dépense d'équipement de 70M€/an. Avec le transfert de près de 20M€/an de dépenses d'investissement à la Communauté urbaine du Grand Reims en 2017, cet objectif, pour le propre budget de la Ville de Reims, était alors de 50 M€/an.

Pour le mandat qui s'ouvre, cet objectif d'investissement (hors ceux porté par l'intercommunalité) a été revalorisé à 59M€/an en moyenne.

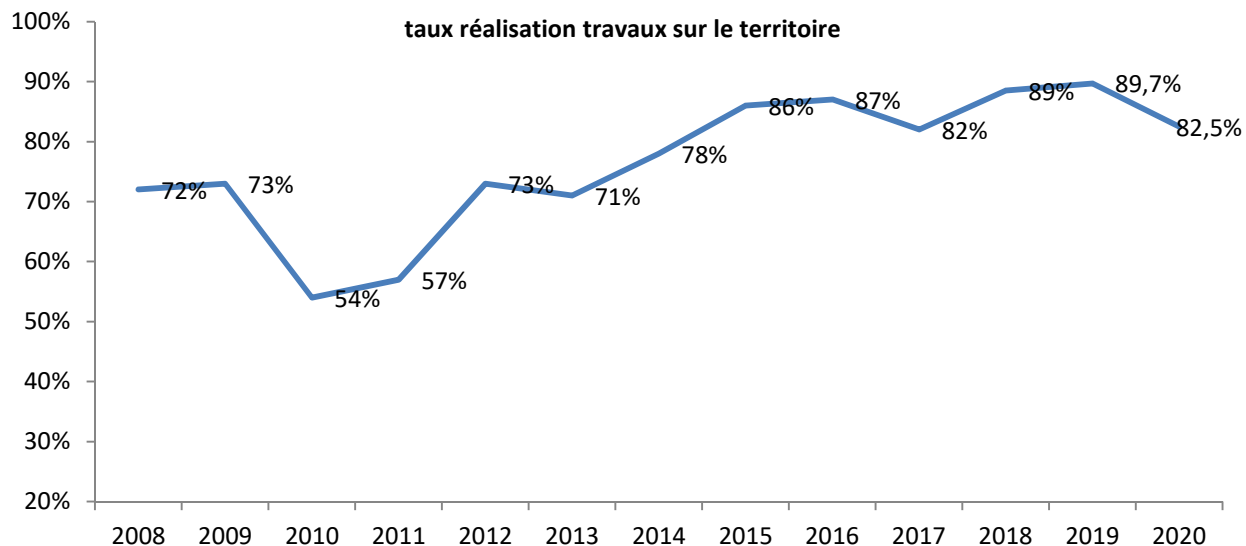
Le tableau ci-dessous montre que les objectifs cités ci-dessous ont été pleinement atteints.

	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'équipement	65	37,84	51	56,23	48,43
Travaux en régie	0,23	2,05	0,86	1,31	1,17
Dépenses Budget Annexe Sernam Boulingrin			3,7	3,22	4,59
Retraitement des Dépenses transférées à la CUGR	- 20				
<b>Total</b>	<b>45,23</b>	<b>39,89</b>	<b>55,56</b>	<b>60,76</b>	<b>54,19</b>

Pour information, en 2020, les dépenses d'équipement portées par la Communauté urbaine du Grand Reims sur le territoire de la Ville de Reims, au titre des compétences transférées en 2017, se sont élevées à 18,22 M€, décomposées comme suit :

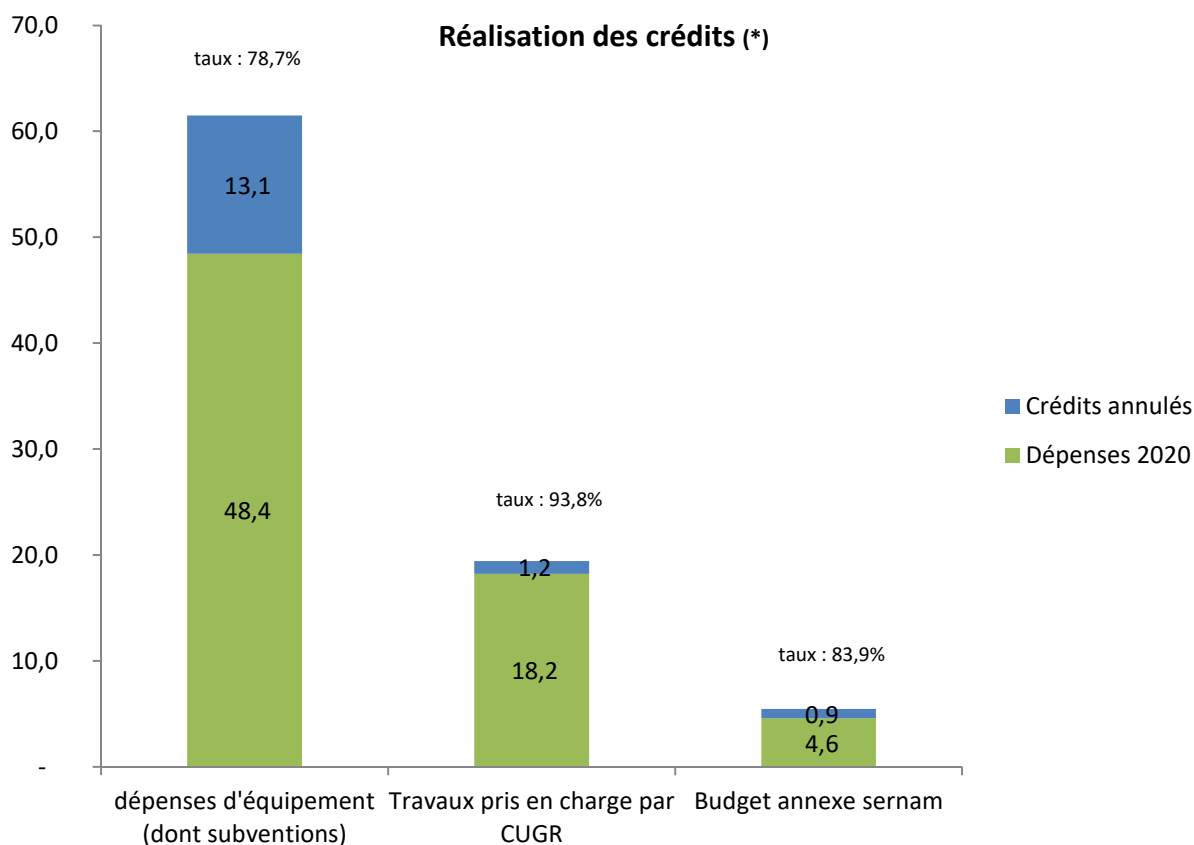
- Aires d'accueil des Gens du Voyage : 54 k€
- Campus Sciences Po : 649 k€
- Voirie : 17 520 k€

Au total, le taux de réalisation des investissements sur le territoire de la Ville de Reims, tous budgets confondus, reste très élevé (82,5%) malgré les impacts de la crise sanitaire qui a pu retarder quelques travaux.



Selon les budgets, ce taux de réalisation varie, comme indiqué ci-dessous.





(\*) hors travaux en régie

### 3. Un désendettement qui se poursuit

**L'engagement avait été pris, en 2014, d'engager une politique volontariste en matière de dépenses d'investissement, en ayant un recours modéré à l'emprunt.**

**L'évolution de l'endettement de la Ville de Reims à périmètre constant** (après correction des effets de la création de la communauté urbaine), au cours de l'exercice 2020, répond à cet objectif, malgré les contraintes de la crise sanitaire.

	<b>Encours au 31/12/2019</b>	<b>Encours au 31/12/2020</b>
Encours porté par la Ville de Reims Budget Principal	253 485 839 €	240 777 495 €
Dette globalisée portée par la Ville de Reims et remboursée par la communauté urbaine	- 21 969 088 €	- 18 755 873 €
<b>Dette nette</b>	<b>231 516 751 €</b>	<b>222 021 622 €</b>

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette de la ville **s'élevait à 231,5 M€.**

Après la neutralisation des effets de la création de la communauté urbaine sur l'encours, le niveau de l'encours de la dette supporté par le budget principal de la Ville de Reims **s'élève à 222,0 M€ au 31 décembre 2020.**

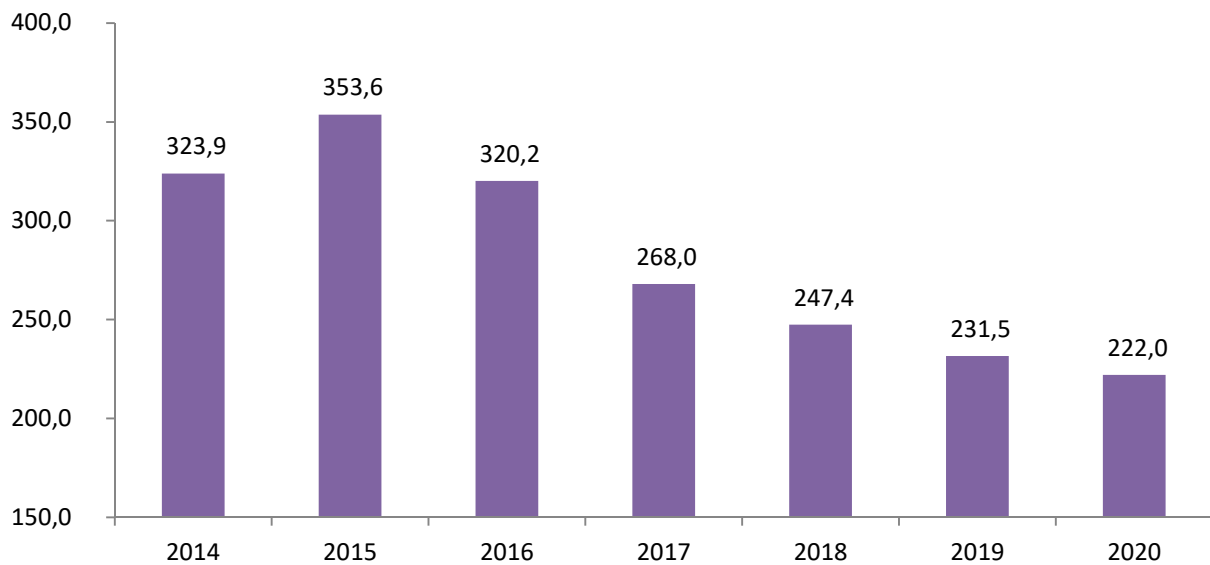
**L'encours de la Ville de Reims a donc baissé de 9,5M€ en 2020.**

**Depuis le début du mandat précédent, tous budgets confondus, l'encours de la Ville de Reims a évolué de la façon suivante :**

M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours global hors dette théorique	323,9	353,6	320,2	296,1	272,5	253,5	240,8
Dette globalisée portée par la Ville de Reims et remboursée par la communauté urbaine	néant			- 28,1	- 25,1	- 22,0	-18,8
Encours global net	323,9	353,6	320,2	268,0	247,4	231,5	222,0

On constatera que sous l'effet de la crise sanitaire, la baisse de l'encours de la dette a été moins important en 2020 (-9,5M€) qu'en 2019 (-15,9M€). Hors effet de la crise sanitaire, évalué à 7,3M€, la baisse de l'encours de la dette, en 2020, aurait pu atteindre 16,8M€ et se situer dans la fourchette du montant de désendettement des derniers exercices.

## Encours global net (M€)



**L'encours global de la dette a baissé, en 6 exercices, de 102 M€, soit plus de 31% de la dette de la ville.**

**La capacité de désendettement**, qui mesure le temps nécessaire à la ville pour rembourser toute sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne passe de 4,55 ans en 2019 à **4,59 années au 31 décembre 2020**, loin du seuil de criticité fixé par l'Etat à 12 ans.

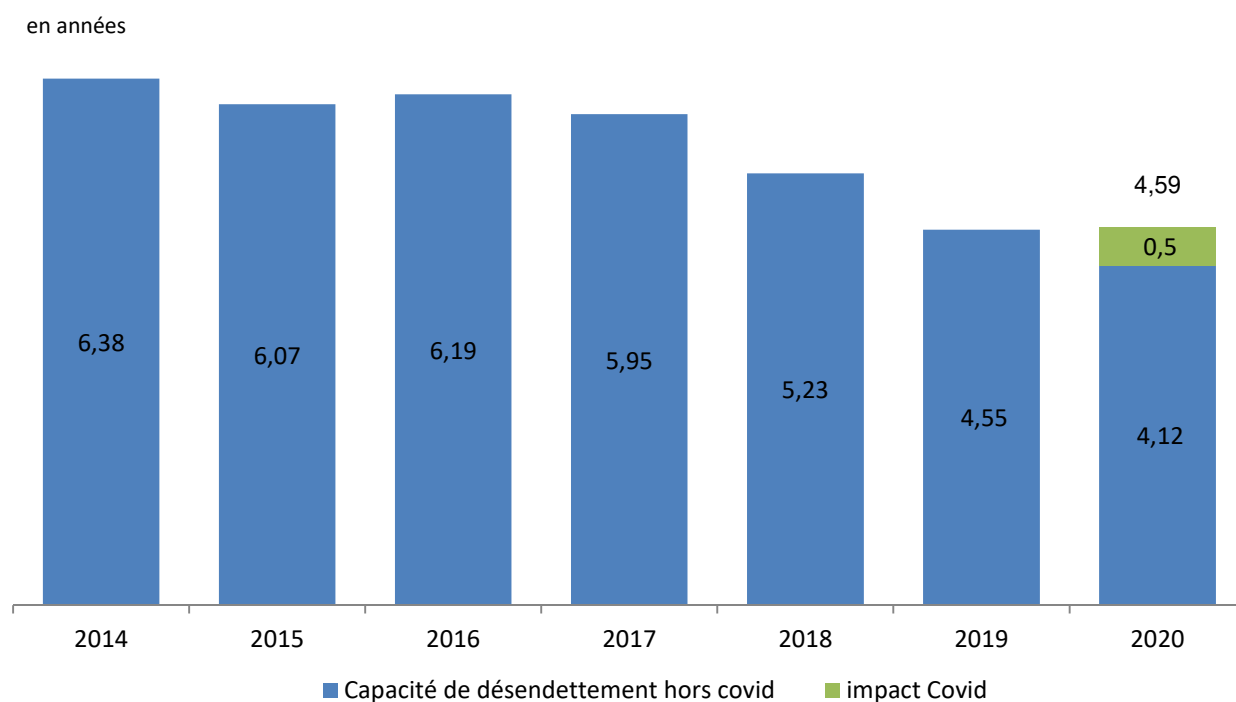
L'encours de la dette intègre la dette prise en charge par la communauté urbaine. Il atteste du maintien d'une politique rigoureuse de gestion budgétaire qui se traduit par l'affichage d'un ratio de désendettement bien en dessous de la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants (5,9 années).

La stagnation de ce ratio entre 2019 et 2020, malgré la baisse de l'encours de la dette, est la conséquence de la dégradation de l'épargne brute du fait de la crise sanitaire de Covid 19, dont l'effet est évalué à 5,61 M€. Sans cette crise, sous l'impact cumulé d'une baisse de l'encours et de l'amélioration de l'épargne brute, ce ratio se serait, comme les années précédentes, amélioré, comme le montre le tableau ci-dessous :

M€	2019	2020 (dont Covid)	2020 (hors Covid)
Encours de la dette	231,5	222	222
Epargne brute	50,9	48,3	53,9
Capacité de désendettement	4,55	4,59	4,12

Ainsi, hors crise sanitaire, l'épargne brute devait approcher 54 M€, portant la capacité de désendettement à 4,12 années, à encours de dette constant. Mieux, si ces gains d'épargne avaient été affectés à un désendettement complémentaire, portant l'encours de dette à 216,4 M€, la capacité de désendettement aurait dû descendre à 4 années.

#### Evolution de la capacité de désendettement :



**Par ailleurs, avec un taux moyen de dette de 1,60%** (1,89% pour la strate des villes de plus de 100 000 habitants), les conditions financières auxquelles la ville emprunte continuent à être très satisfaisantes. (cf. : détail de la stratégie de dette en annexe 2 au présent document). Pour rappel, ce taux était de 2,45% en 2014.

### **C. Les relations avec la Communauté urbaine du Grand Reims**

**La création de la Communauté urbaine du Grand Reims a eu pour conséquence des transferts de compétences qui se sont concrétisés de la manière suivante :**

- les charges ou les recettes de fonctionnement affectées aux compétences transférées ne sont plus assurées par la ville ; en contrepartie l'attribution de compensation a été ajustée pour tenir compte de ces modifications assurant ainsi une neutralité budgétaire,
- les charges d'investissement, telles que les travaux liés à la voirie n'étant plus assurées par la ville, l'attribution de compensation a été ajustée permettant ainsi à la communauté urbaine d'assurer les investissements des compétences transférées.

En contrepartie, l'attribution de compensation versée par la communauté urbaine à la Ville de Reims a été diminuée d'un montant identique.

Par ailleurs, en application du protocole financier général et de la mise en œuvre de la neutralisation fiscale, la Ville de Reims a baissé ses taux d'imposition et la Communauté urbaine du Grand Reims a compensé, par l'attribution de compensation, la perte de produits fiscaux en découlant.

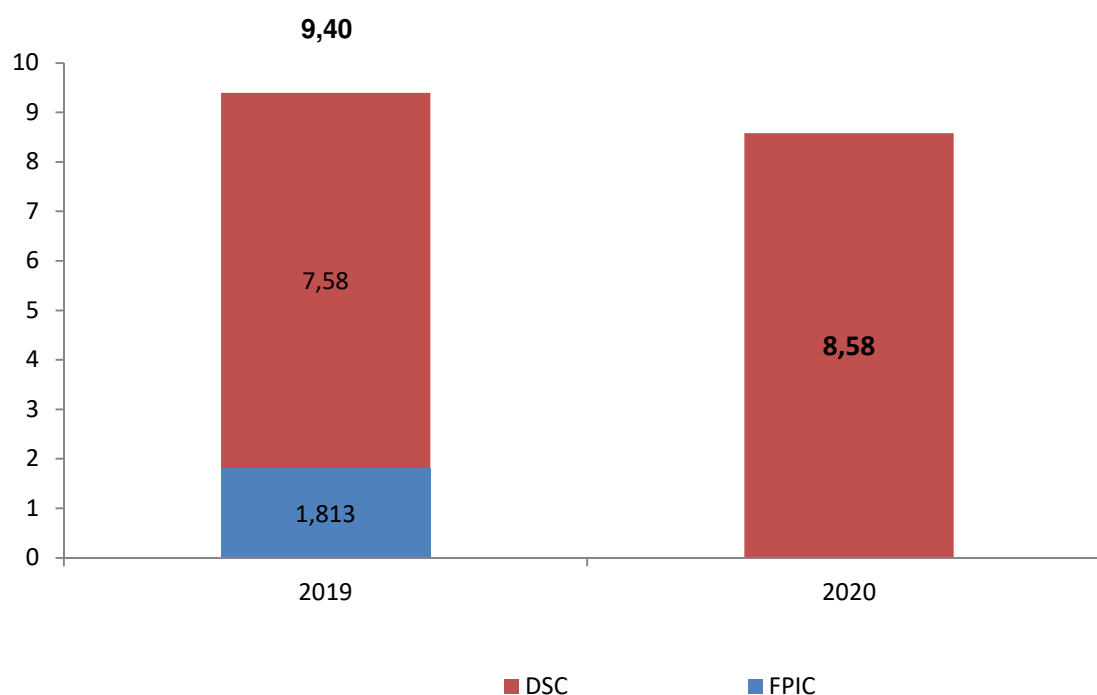
Les montants des attributions de compensation ont été fixés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges, au cours de ses séances de 2017, 2018 et 2019.

Pour rappel, le montant des attributions de compensation tient compte à la fois des recettes et des dépenses transférées, évaluées au regard des données issues des exercices antérieurs au transfert de compétence.

Pour l'exercice 2020, l'attribution de compensation versée à la Ville de Reims par la Communauté urbaine du Grand Reims est strictement égale à celle de l'exercice 2019, soit 22 927 140 €.

Par ailleurs, dans le cadre des mécanismes de solidarité communautaire instaurés par la Communauté urbaine du Grand Reims au bénéfice de ses communes, cette dernière a majoré, en 2020, de 1M€ le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire versée à la Ville de Reims suite à la fin de la perception du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC), du fait de l'extinction du bénéfice de la garantie dégressive du FPIC, mise en place dès 2017 suite à la non éligibilité de notre EPCI au reversement du FPIC, après sa création et la modification des résultats des indicateurs utilisés par l'Etat pour la répartition de ce fonds.

Evolution des versements de DSC et de FPIC (M€) :



**Malgré l'effort sensible de la communauté urbaine pour compenser les pertes de FPIC, la Ville constate, en 2020, au titre des mécanismes de solidarité territoriale, une baisse de recettes de plus de 0,8M€.**

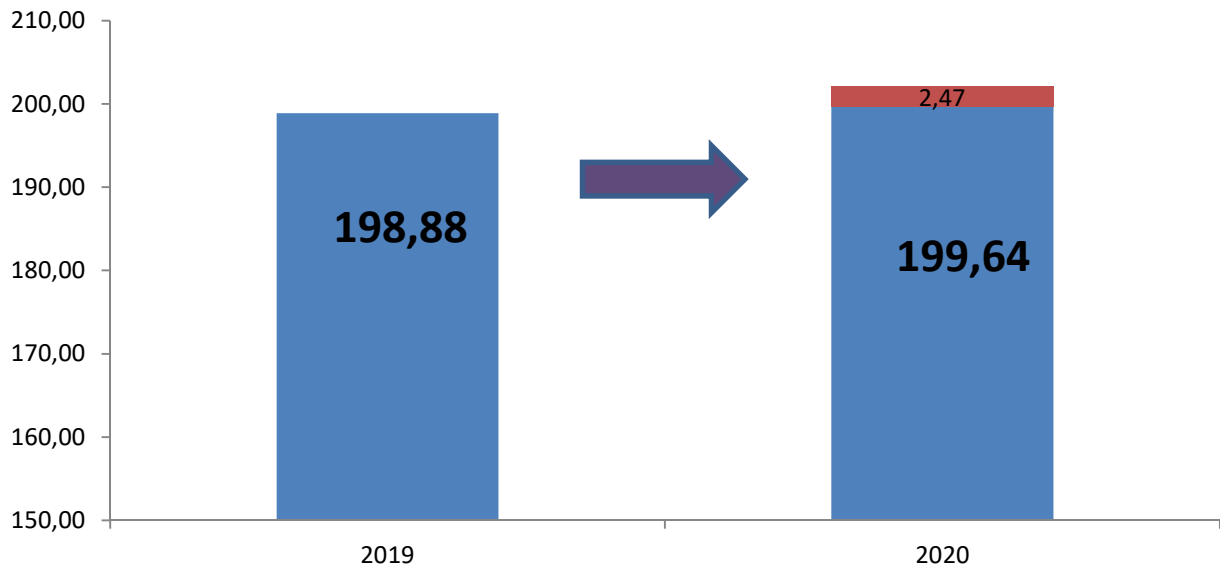
## D. La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Le périmètre des dépenses de fonctionnement de la Ville de Reims a évolué, entre 2019 et 2020 sous l'effet de l'inflation ordinaire des dépenses et en particulier des charges de personnel mais principalement du fait de la crise sanitaire. Ainsi, la collectivité a supporté une hausse de ses dépenses ordinaires de fonctionnement, devant intervenir massivement dans certains secteurs (soutien à la Caisse des Ecoles ou à la REMS suite aux pertes de recettes enregistrées par ces structures, nettoyage intensifié des locaux communaux, primes Covid accordées aux agents municipaux etc...). Parallèlement, certaines opérations n'ont pas pu être menées totalement (exemple Run in Reims) ou ne l'ont été que partiellement (exemple : festivités de fin d'année).

Au global, au titre des impacts de la crise sanitaire, la hausse des dépenses de fonctionnement est évaluée à 4,25M€ tandis qu'une baisse de 1,78 M€ de ces mêmes dépenses est constatée. Au total, la charge nette supplémentaire s'élève, en 2020, à 2,47 M€.

Aussi, si les dépenses de fonctionnement ont évolué de 3,2 M€ entre 2019 et 2020, passant de 198,88M€ à 202,11M€, à périmètre constant, hors impact de la crise sanitaire, **cette évolution se serait limitée à 0,76M€, soit 0,4%**

## Stabilité des dépenses de fonctionnement à périmètre constant



Sous l'effet de la crise sanitaire, le Gouvernement a décidé de suspendre l'application des contraintes pesant sur les collectivités signataires d'un contrat financier avec l'Etat, dit de Cahors, qui limitait l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à + 1,2% par an, afin de leur permettre d'assurer un rôle actif dans la lutte contre la crise sanitaire.



## E. Une action volontariste malgré la crise sanitaire

Si la crise sanitaire a perturbé les calendriers prévisionnels de certaines opérations de travaux, comme cela sera illustré plus loin, ou obligé la collectivité à annuler certaines manifestations (exemple Run in Reims) ou du moins, à en modifier certaines (exemple fêtes de fin d'année), les élus municipaux, et les services qui les accompagnent ont démontré, pendant l'exercice 2020, leur volontarisme pour offrir un service public municipal le plus ambitieux possible.

Les quelques exemples ci-dessous, relatifs aux dépenses de fonctionnement, qui ne représentent qu'une petite partie de l'activité de la collectivité et de ses services, en sont la démonstration. Les dépenses d'investissement sont présentées en Vème partie.

Ainsi, en ce qui concerne la **gestion des espaces verts**, on notera la poursuite de l'entretien des espaces verts des organismes logeurs sur les quartiers Europe, Pommery, Verrerie, Cernay/Aviateur/place des Oiseaux, Maison Blanche et Châtillons sur l'année complète pour un coût global sur l'année de 0,17 M€ ou le versement de subventions de fonctionnement versées aux associations de jardins familiaux (15 K€).

La période de confinement des mois de mars/avril a entraîné le décalage de certaines prestations d'entretien notamment des 1ères tontes. Cependant le printemps sec et ensoleillé et la reprise d'une partie des prestations à partir de la dernière semaine d'avril a permis de minimiser cet impact.

Les services de **gestion des espaces publics et du stationnement** ont été particulièrement impactés par la crise sanitaire. Ainsi les recettes de fonctionnement liées au domaine public s'établissent à 5,2 M€ en 2020 contre près de 6,9 M€ en 2019, soit une évolution de -24 %, avec notamment :

- Les mesures d'exonération des redevances et de la Taxe Locale sur les Publicités Extérieures (TLPE) visant à soutenir le commerce durant la période de crise sanitaire ont eu pour effet de réduire les recettes. La TLPE représente en 2020 711 K€ soit une diminution de 12,6 % par rapport à 2019.

- Les droits de stationnement et de location sur la voie publique comprennent les droits sur les étalages, les échafaudages, les enseignes et les terrasses. Ces derniers diminuent de 32.5% entre 2019 et 2020. Cette baisse a été atténuée par l'encaissement des recettes de 2019 en début d'année 2020.
- Les produits des autres droits de stationnement et de location baissent de 31% et s'élèvent à 343 K€ en 2020 contre 499 K€ en 2019.
- Les redevances de stationnement et forfait post stationnement baissent de 23,7 % en raison de la période de non verbalisation pour absence de paiement de redevances de stationnement et s'élèvent à 3,508 millions d'euros

Inversement, certaines dépenses ont augmenté en raison de la crise sanitaire :

- Les dépenses pour les illuminations ont cru de 17,3 % et atteignent 962 K€. L'objectif était d'animer, en l'absence du village de Noël, la période des fêtes de fin d'année.
- L'expérimentation de la chrono piétonisation du centre-ville représente une dépense de 154,6 K€.

Pour les services du **Protocole**, l'année 2020 aura été exceptionnelle, et notamment dans le domaine évènementiel avec un aspect prévisionnel largement impacté, et des cérémonies protocolaires réduites à leur déroulé le plus minimaliste.

La fin de la 1<sup>ère</sup> période de déconfinement fut marquée par une nouvelle manière de communiquer, notamment en matière commémorative.

Ainsi, dans le cadre des cérémonies du 08 mai 1945, la Ville de Reims a décidé de solliciter les enfants et adultes de la Maîtrise de Reims pour chanter la Marseillaise en proposant une version inédite de l'hymne national.

Ce clip vidéo a été diffusé sur les réseaux sociaux, et notamment ceux de la Collectivité.

Le budget global de l'opération couvrant les arrangements musicaux, l'édition des partitions, le mixage et la réalisation vidéo s'est élevé à 3 840 €.

La Cérémonie d'Hommage aux infirmières du 13 juillet 2020, dans le cadre des cérémonies du 14 juillet, a été symboliquement celle qui a ré-ouvert les possibilités de rassemblement dans le strict respect des conditions sanitaires.

Afin de souligner la particularité 2020 de cet évènement centré sur la mise à l'honneur du personnel médical, une subvention d'équipement a été attribuée pour soutenir l'acquisition d'un nouveau drapeau honorant les personnels soignants remis par l'Amicale des Porte-Drapeaux de Reims et des Environs devant le monument dédié aux infirmières de Reims (Coût total de l'équipement : 1 328 €).

Les effets de la crise sanitaire non provisionnés au budget 2020 et impactant furent notamment les frais de restauration des agents volontaires dans le cadre de la distribution des masques à destination des personnes fragiles et des publics rémois (5 778 €)

Enfin, dans le cadre de la mise en place de la chrono-piétonisation du centre-ville Rémois, les repas des artistes ont également été pris en charge afin d'assurer les animations musicales pour la période du 12/06 au 28/08/20 (4 733 €)

Le **service propreté** de la Ville de Reims assure principalement les missions d'entretien des rues (balayage, lavage, vidage corbeilles), d'évacuation des dépôts sauvages, d'enlèvement des graffitis, et de viabilité hivernale. Il assure également des actions d'animation et de communication.

Ces missions sont assurées en régie (sur les 2/3 de la ville) et via des prestataires privés. Comme beaucoup d'autres, le service propreté a été particulièrement impacté par la COVID et les périodes de confinements. Une réorganisation complète du service a été nécessaire pour continuer à assurer ses missions essentielles. En effet, contrairement à ce qui avait été envisagé, le domaine public nécessitait toujours des interventions de vidages de corbeilles, d'évacuation de dépôts sauvages ou de lavage de chaussées. A cela se sont ajoutées de nouvelles missions comme la désinfection.

En revanche, des prestations financières ont été revues dans le cadre d'avenants à la suite notamment de l'arrêt des marchés de bouche. Des économies ont également été réalisées sur le nettoyage après manifestations.

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement (hors charge de personnel) liées aux marchés de nettoyage des secteurs confiés à des prestataires (pour près de 3,6 M€). Le reste des dépenses correspond à des consommables.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement sont légèrement inférieures à 2019 par les prestations en moins non réalisées à cause du confinement.

En 2020, le marché de nettoyage du centre-ville a été notifié en groupement de commande avec le marché de collecte en porte à porte du Grand Reims, afin d'optimiser la gestion de la propreté sur ce secteur.

Au global, les dépenses de fonctionnement ont donc été réduites entre 2019 (4,02M€) et 2020 (3,97M€).

Concernant le développement de la **vie étudiante**, la Ville a octroyé 21 K€ aux associations étudiantes.

Ce secteur a été très impacté par la crise sanitaire avec notamment l'annulation de l'opération « I Love Reims Campus » et la Nuit des Etudiants du monde organisée, en partenariat avec l'AVUF.

En ce qui concerne le **soutien au commerce**, la Ville a octroyé 231 K € de subventions aux associations réparties de la façon suivante et en fonction des projets et animations soumis à la collectivité :

- 172 K€ pour l'association des Vitrites de Reims, en baisse par rapport à 2019 du à la crise sanitaire et à l'annulation de plusieurs animations dont le Marché de Noël,
- 18 K€ pour la Confédération Nationale de l'Artisanat, des Métiers et des Services,
- 41 K€ entre les différentes associations de commerçants de quartiers (5 subventionnées en 2020).

Dans le cadre de la crise sanitaire, la Ville de Reims a mis en place pendant le premier confinement et avec l'accord du Grand Reims une aide exceptionnelle d'aide aux loyers pour les entreprises de son territoire et sous certaines conditions pour un montant de 247 K€ et 321 dossiers éligibles.

Une opération Chèques Cadeaux a aussi été mise en place durant l'été 2020 pour soutenir les commerces et inciter les clients à dépenser en local pour un montant de 144 K€. Au regard du bilan de cette opération, ce sont 396 commerces de Reims qui ont bénéficié de cette opération avec une moyenne de remboursement de 346 € par commerce.

On notera également le soutien aux professionnels dans le cadre du dispositif FISAC (Zone Urbaine Sensible), par l'octroi de subventions principalement pour des aides directes aux professionnels et dans une moindre mesure des actions collectives. Les dépenses réalisées à ce titre en 2020 s'élèvent à 21 K€ pour trois dossiers éligibles.

Le soutien à l'artisanat d'art au travers de l'organisation de deux marchés (au lieu des quatre prévus) de l'Artisanat d'Art en 2020 s'est poursuivi, malgré l'annulation du concours « Les Noël de l'Art » à hauteur de 10 K€.

En ce qui concerne **l'écologie urbaine**, on notera que 2 500 € ont été versés sous forme de subventions aux associations dont le Cercle Aquariophile et Terrariophile Rémois et la Société Mycologique Rémoise.

Dans le cadre de l'aménagement Ilot Réserve Nord (budget ZAC SERNAM), des investigations sur les terrains ont été menées par les prestataires de la Ville au droit des zones polluées et des futurs logements. Le marché a été finalisé en 2020.

Ces investigations se composent de prélèvements et d'analyses sur les sols, les gaz compris dans la porosité des sols et les eaux souterraines. L'une des études a identifié les spots de pollution concentrée et proposé des solutions de traitements (excavation, venting, mesures constructives). Une analyse des risques résiduels prédictive confirme que ces mesures de gestion rendent le site compatible avec le futur usage résidentiel. L'autre prestataire a transmis à la ville de Reims une notice d'hygiène et de sécurité pour

l'intervention des travailleurs sur site. Ces prestations ont représenté une dépense de près de 7K€.

En matière **culturelle**, l'exécution budgétaire et la programmation 2020 ont été profondément marquées par la crise sanitaire COVID-19. Toutefois, l'activité s'est poursuivie tout au long de l'exercice dans une démarche d'adaptation continue.

Ainsi, les crédits rendus disponibles en cas d'annulation ou de report d'évènements ont été redéployés pour permettre la mise en œuvre de nouveaux projets adaptés au contexte sanitaire (formes souples théâtrales par exemple).

En outre, afin de continuer à faire vivre la culture à Reims, différentes formes de soutien à la Culture ont été mises en place.

Par exemple, il a été créé un fonds spécifique de soutien au spectacle vivant et aux arts plastiques, alimenté par les crédits issus des annulations, reports et adaptations d'évènements. Ce dispositif est destiné à venir en aide aux structures et acteurs culturels œuvrant pour le développement artistique du territoire en attribuant des subventions de fonctionnement. 93K€ ont ainsi été attribués à 31 structures dans le cadre du fonds de soutien.

En outre, la Ville a fait l'acquisition de 2400 livres afin d'en remettre un exemplaire à chaque élève de CM2 des écoles publiques et privées rémoises.

Parmi les dépenses de fonctionnement, une enveloppe de plus de 11,6 M€ a été consacrée à l'accompagnement des structures et des associations afin de soutenir le secteur culturel, décomposée comme suit :

- 6,78 M€ affectés au subventionnement des structures et associations culturelles et/ou patrimoniales,
- 3, 474 M€ de subvention pour la SARL Scènes d'œuvres lyriques titulaire de la délégation de service public de l'Opéra de Reims,
- 1,39 M€ de subvention pour la REMCA (hors festival).

Les subventions destinées aux projets culturels impactés par la crise sanitaire ont été ajustées en concertation avec les structures concernées, notamment La Magnifique Society dont l'édition a été annulée (432K€ versés au lieu de 540K€ initialement prévus) et les Flâneries musicales (700K€ versés pour le format adapté de l'édition 2020).

En ce qui concerne **l'éducation**, on indiquera des dépenses traditionnelles non réalisées ci-dessous :

- le dispositif des classes de découvertes n'a pu être déployé.
- Les écoles n'ont pas eu recours aux transports scolaires notamment pour effectuer leur voyage de fin d'année.

A contrario, une subvention supplémentaire de 0,92M€ a été octroyée à la Caisse des Ecoles, qui face à ses charges majoritairement fixes, a perdu une part importante de ses recettes suites aux fermetures des écoles pendant les périodes de confinement, afin d'assurer l'équilibre budgétaire de la structure en fin d'exercice.

En matière de **politique sportive**, l'Ecole Municipale des Sports s'est développée ; elle est devenue la référence en matière de Sport à destination des jeunes enfants, plus de 20 disciplines étant proposées.

La Ville a poursuivi son soutien aux clubs, le montant des subventions restant inchangé pour l'année 2020 soit près de 4,7M €. Ce soutien et cette confiance ont permis de poursuivre le développement des clubs et de faire face aux aléas créés par la première vague de l'épidémie au printemps 2020.

Cette année 2020 a permis la poursuite du plan de maintenance des équipements sportifs, la qualité technique de nos équipements se confirmant pour le plus grand plaisir des clubs. Parallèlement les conditions d'accessibilité de nos équipements progressent chaque année grâce à la mise en place d'un plan pluriannuel de travaux. La longue fermeture des équipements due à la pandémie Covid 19 a toutefois permis d'intervenir pour des opérations de maintenance de longue durée permettant ainsi une ouverture lors des congés estivaux.

En 2020, du fait de l'épidémie toutes les manifestations sportives organisées ont été annulées.

A noter que compte tenu de l'absence de recette, une subvention complémentaire de 1,1M€ a été attribuée à la REMS pour lui permettre de faire face à ses obligations.

Enfin, l'exécutif municipal a tenu à marquer le **fort soutien de la Ville de Reims au monde associatif** à travers de nombreux dispositifs mais surtout en décidant le maintien de l'essentiel des accompagnements et subventions aux associations, en dépit de l'interruption et de la baisse d'activité.

La relative stabilité des subventions de fonctionnement illustre ce choix fort, les seules baisses logiques de subventions ayant été celles liées aux actions qui n'ont pu être organisées.

Pérenniser les structures associatives au cas par cas malgré le contexte et leur permettre de repartir sur des bases saines avec des trésoreries pas trop détériorées lors du retour à la vie d'après, tel a été l'objectif numéro 1 de la Ville face à la crise sanitaire.

Le monde associatif est vital pour le lien social, pour la santé mentale comme pour la santé physique.



## Ilème partie – Les recettes de fonctionnement du budget principal

### A. Les recettes de fonctionnement

<b>Recettes de fonctionnement (en euros)</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>	<b>En %</b>
013 – Atténuations de charges	822 782	865 257	5,16%
70 – Produits des services	15 002 414	12 307 730	-17,96%
<i>dont services mixtes</i>	3 305 550	3 353 311	1,44%
<i>dont autres produits</i>	11 696 864	8 954 419	-23,45%
73 – Impôts et Taxes	163 667 255	164 927 185	0,77%
<i>dont contributions directes</i>	121 376 841	122 644 517	1,04%
<i>dont attribution de compensation</i>	22 927 140	22 927 140	0,00%
<i>dont dotation de solidarité communautaire</i>	7 580 000	8 580 000	13,19%
<i>dont FPIC</i>	1 813 381	0	-100,00%
<i>dont autres taxes indirectes</i>	9 969 893	10 775 528	8,08%
74 – Dotations et Participations	61 904 483	62 971 614	1,72%
<i>dont dotation globale de fonctionnement</i>	52 206 823	52 777 963	1,09%
<i>dont compensations taxes d'habitation et foncière</i>	4 769 222	5 013 779	5,13%
<i>dont autres dotations et subventions</i>	4 928 438	5 179 872	5,10%
75 – Autres Produits de gestion courante	4 083 790	3 389 723	-17,00%
<b>Total recettes de gestion courante</b>	<b>245 480 725</b>	<b>244 461 509</b>	<b>-0,42%</b>
76 – Produits financiers	759 092	840 468	10,72%
77 – Produits exceptionnels	6 450 158	1 562 229	-75,78%
<i>dont cessions foncières</i>	6 157 577	969 015	-84,26%
<i>dont autres produits exceptionnels</i>	292 581	593 214	102,75%
78 – Reprises sur amortissements et provisions	2 096 150	3 669 497	75,06%
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>254 786 124</b>	<b>250 533 703</b>	<b>-1,67%</b>

## B. La présentation par chapitre

### 1. Chapitre 013 – Les atténuations de charges

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2019	CA 2020	En %
<b>013 – Atténuations de charges, dont :</b>	<b>822 782</b>	<b>865 257</b>	<b>5,2%</b>
<i>Remboursement sur rémunération du personnel</i>	<i>242 112</i>	<i>187 956</i>	<i>-22,37%</i>
<i>Titres restaurants – part salariale</i>	<i>580 671</i>	<i>677 301</i>	<i>16,64%</i>

Les recettes tirées des atténuations de charges sont aléatoires. Elles comprennent notamment des remboursements d'indemnités journalières, des remboursements de la CNRACL pour les agents en détachement et d'autres recettes relatives aux congés de paternité ainsi que la participation des agents aux titres restaurant.

## 2. Chapitre 70 – Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2019	CA 2020	En %
<b>70 – Produits des services, dont :</b>	<b>15 002 414</b>	<b>12 307 730</b>	<b>-17,96%</b>
<i>Concessions dans les cimetières</i>	506 000	487 879	-3,58%
<i>Droits de stationnement et de location sur la voie publique</i>	908 250	614 959	-32,29%
<i>Redevances d'occupation du domaine public</i>	67 245	46 163	-31,35%
<i>Autres droits de stationnement et de location</i>	499 161	343 482	-31,19%
<i>Redevances de stationnement</i>	4 424 608	3 286 533	-25,72%
<i>Forfait post stationnement</i>	175 768	221 399	25,96%
<i>Redevances et droits des services à caractère culturel</i>	354 920	98 170	-72,34%
<i>Redevances à caractère sportif</i>	199 476	0	-100,00%
<i>Redevances à caractère de loisirs</i>	648 616	321 506	-50,43%
<i>Redevances périscolaires et d'enseignement</i>	385 283	320 482	-16,82%
<i>Mise à disposition de personnel aux budgets annexes</i>	2 110 982	1 994 948	-5,50%
<i>Mise à disposition de personnel facturé aux tiers</i>	619 439	603 178	-2,63%
<i>Remboursement de frais par Reims Métropole – Services mixtes</i>	3 305 550	3 353 311	1,44%
<i>Remboursement de frais par Reims Métropole – Bâtiments</i>	132 621	154 314	16,36%
<i>Remboursement de frais par d'autres redevables</i>	388 794	296 857	-23,65%

Les produits des services représentent près de 5% des recettes réelles de fonctionnement. Ils diminuent globalement de près de 18% en 2020, en raison notamment de la crise sanitaire. Les principales recettes, par poste, sont les suivantes :

Les concessions dans les cimetières représentent 489 K€ et diminuent de 3,5% en 2020.

Comme vu précédemment, les droits de stationnement et de location sur la voie publique (qui comprennent les droits sur les étalages, les échafaudages et les enseignes) diminuent de 32% entre 2019 et 2020.

Les redevances d'occupation du domaine public et le produit des autres droits de stationnement et de location diminuent quant à elles de 31% (respectivement -21 K€ et -156 K€) entre 2019 et 2020.

Ces recettes ont effectivement été impactées par les confinements imposés par la crise sanitaire en 2020. Ainsi que les redevances de stationnement (-1 138 K€). Désormais comptabilisées comme des redevances du domaine public, elles se sont élevées à 3,3 M€ en 2020.

Elles recouvrent par ailleurs les recettes conservées par la Ville au titre des frais qu'elle supporte pour la gestion et l'encaissement du forfait post stationnement, pour le compte de la Communauté urbaine du Grand Reims, destinataire de cette recette (221 K€).

Les redevances et droits des services à caractère culturel s'élèvent à 98 K€ et sont en baisse de plus de 72%. Cela s'explique par la fermeture des établissements culturels sur une grande partie de l'année 2020, ainsi que par les décisions volontaires d'exonération de certains services (voir précédemment).

Les redevances à caractère sportif comprennent le reversement par Amaury Sport Organisation des droits d'inscription correspondant à la course hors stade Run In Reims. La course n'ayant pas eu lieu en 2020, cette recette a donc été nulle.

Les redevances à caractère de loisirs diminuent également de plus de 327 K€. Elles s'élèvent à près de 322 K€ contre 648 K€ en 2019.

Cette diminution s'explique en partie par la gratuité mise en œuvre sur Reims Vital Été pour environ 110 K€ et par l'effet des fermetures des centres de loisirs pour 217 K€.

Les redevances périscolaires et d'enseignement comprennent les redevances liées aux activités du Conservatoire à Rayonnement Régional et depuis l'exercice 2018, celles liées

à l'organisation des classes de découvertes. Elles baissent aussi de plus de 16% en 2020.

La mise à disposition de personnel aux budgets annexes, régies municipales, CCAS et Caisse des Ecoles baisse de plus de 5,5%. Cette évolution s'explique par la diminution des mises à dispositions à la REMS.

La mise à disposition de personnel facturée aux tiers diminue également. Elle passe de 619 K€ à 603 K€ soit une baisse de plus de 16 K€.

Cette évolution s'explique notamment par une mise à disposition auprès de la commune de Bezannes non reconduite (-32 K€).

Le remboursement de frais par la Communauté urbaine du Grand Reims au titre de la mutualisation de services augmente de près de 48 K€. Cette évolution s'explique essentiellement par l'effet du Glissement Vieillesse Technicité.

Le remboursement de frais par la Communauté urbaine du Grand Reims – Bâtiments s'élève à 154 K€ ; il correspond aux remboursements par la Communauté urbaine du Grand Reims des charges de bâtiments propriétés de la Ville mais occupés par les services intercommunaux.

Les remboursements de frais par d'autres redevables baissent de près de 92 K€.

Cette évolution se décompose de la façon suivante :

A la hausse :

- les remboursements de frais pour le Centre de Recherche Agronomique pour 20 K€ ;
- les remboursements de frais par les associations pour près de 60 K€ (+10 K€).

A la baisse,

- les remboursements de frais (eau, électricité et chauffage) dans le cadre de la convention avec la REMS pour 74 K€.
- les remboursements de charges liés aux travaux de mise en conformité des stades pour la Coupe du Monde de Féminine de Football en 2019 pour 22 K€.

### 3. Chapitre 73 – Les impôts et taxes

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2019	CA 2020	En %
<b>73 – Impôts et Taxes, dont :</b>	<b>163 667 255</b>	<b>164 927 185</b>	<b>0,77%</b>
<i>Contributions directes</i>	121 376 841	122 644 517	1,04%
<i>Attribution de compensation</i>	22 927 140	22 927 140	0,00%
<i>Dotation de solidarité communautaire</i>	7 580 000	8 580 000	13,19%
<i>FPIC</i>	1 813 381	0	-100,00%
<i>Droits de mutation</i>	6 195 246	7 196 921	16,17%
<i>Droits de stationnement</i>	0	0	0,00%
<i>Taxe sur l'électricité</i>	2 826 223	2 689 289	-4,85%
<i>Taxe sur les spectacles</i>	856	1 976	130,94%
<i>Taxe locale sur la publicité extérieure</i>	813 885	711 329	-12,60%

Le produit des impôts et taxes représente 65,8% des recettes réelles de fonctionnement.

#### Les recettes de fiscalité directe se répartissent comme suit :

	CA 2019	CA 2020	Croissance 2019-2020	
			montant	%
<b>CONTRIBUTIONS DIRECTES ( PRODUIT FISCAL )</b>	<b>121 376 841</b>	<b>122 644 517</b>	<b>1 267 676</b>	<b>1,04%</b>
<i>Taxe d'habitation et Taxe Habitation sur Logements Vacants</i>	46 746 530	47 504 820	758 290	1,62%
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	73 541 125	74 490 777	949 652	1,29%
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	271 549	278 023	6 474	2,38%
<i>Rôles supplémentaires</i>	817 637	370 897	-446 740	-54,64%
<b>VERSEMENT PROVENANT DE LA CUGR</b>	<b>30 507 140</b>	<b>31 507 140</b>	<b>1 000 000</b>	<b>3,28%</b>
<i>Attribution de compensation</i>	22 927 140	22 927 140	0	0,00%
<i>Dotation de solidarité communautaire</i>	7 580 000	8 580 000	1 000 000	13,19%
<b>ALLOCATIONS COMPENSATRICES VERSEES PAR L'ETAT (chap.74)</b>	<b>4 769 222</b>	<b>5 013 779</b>	<b>244 557</b>	<b>5,13%</b>
<i>Taxe d'habitation</i>	3 714 766	3 946 561	231 795	6,24%
<i>Taxes foncières</i>	1 054 456	1 067 218	12 762	1,21%

Les contributions directes représentent 122,6 M€ :

A taux inchangé par rapport à 2019, les recettes de fiscalité directe sont en hausse en 2020 de 1,04%.

L'augmentation des recettes de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (+0,9M€) est la plus importante en volume mais celle des Taxes d'habitations (Taxe d'Habitation et Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants) l'est quant à elle d'avantage en pourcentage (+ 1,62%).

Les recettes liées aux rôles supplémentaires sont divisées par plus de 2. Cela est dû à des recettes 2019 qui étaient exceptionnellement élevées (818 K€) grâce à un rattrapage sur la taxe d'habitation 2018 dont le rôle général avait été plus faible qu'attendu. Un travail conjoint entre les services de la DDFIP et la Direction des Finances de la ville de Reims avait alors permis ce travail de reprise sur imposition sur des locaux qui n'avaient pas été taxés au rôle général.

En 2020, les recettes des rôles supplémentaires retrouvent un niveau comparable aux années précédentes à 371 K€.

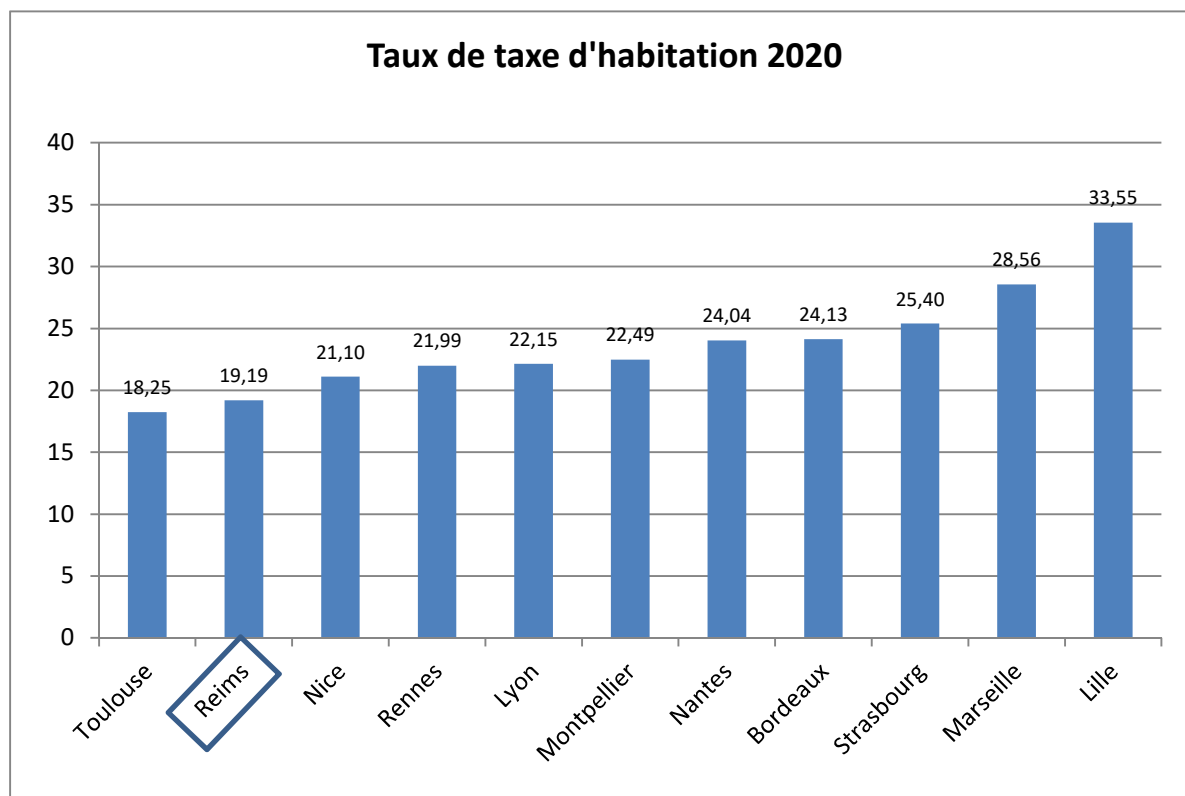
### **Evolution des taux de fiscalité :**

Les taux de fiscalité entre 2019 et 2020 n'ont pas évolué :

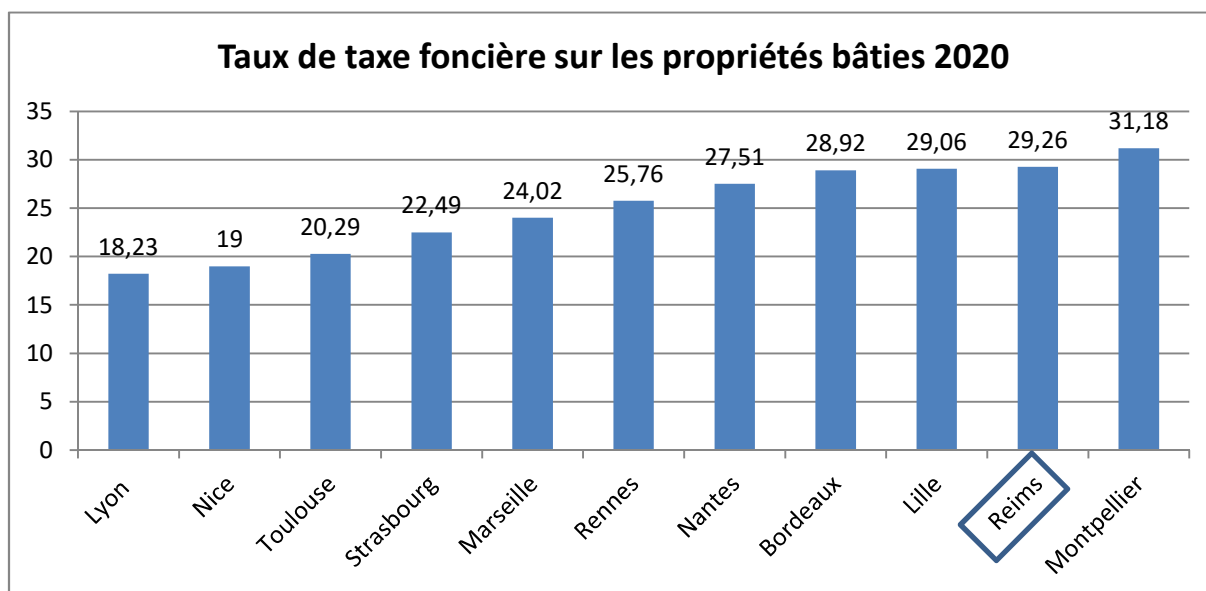
<b>Taux de fiscalité</b>	<b>Taux 2019</b>	<b>Taux 2020</b>	<b>Évol. en %</b>
Taxe d'habitation	19,19%	19,19%	0
Taxe foncière sur les propriétés bâties	29,26%	29,26%	0
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	24,10%	24,10%	0

En conformité avec l'engagement de la municipalité de ne pas accroître la pression fiscale, les taux d'imposition 2020 sont identiques à ceux votés en 2019.

## Comparaison des taux ménages des principales villes de France (\*) :



Source Cabinet SFL



Les dotations versées par la Communauté urbaine du Grand Reims (31,5 M€) sont constituées de l'attribution de compensation (soit 22,93 M€) et de la dotation de solidarité communautaire (8,58 M€).



Pour l'exercice 2020, en l'absence de transfert de compétence entre la Communauté urbaine du Grand Reims et la Ville de Reims, l'attribution de compensation versée à la Ville de Reims par la Communauté urbaine du Grand Reims est strictement égale à celle de l'exercice 2019, soit 22 927 140 €.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) permet de verser une part des recettes de la communauté urbaine à ses communes membres.

En 2020, la DSC versée par cette dernière à la ville de Reims a été majorée de 1M€ à la suite de la fin de la perception du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC), comme vu supra. Le montant alloué atteint donc 8,58 M€.

Instauré en 2012, le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le bloc communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composé d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

En 2017, à la suite de la création de la Communauté urbaine du Grand Reims, le nouvel ensemble intercommunal est devenu contributeur au FPIC. Toutefois, le mécanisme de garantie institué par la loi de finances pour 2017 a permis à l'ensemble intercommunal de percevoir une garantie dégressive.

En 2017, le conseil communautaire a adopté à l'unanimité une répartition dérogatoire du FPIC. Celle-ci a permis à la ville de Reims de percevoir un reversement net de 2,4 M€, sans avoir à contribuer au FPIC, la totalité du prélèvement étant pris en charge par la communauté urbaine.

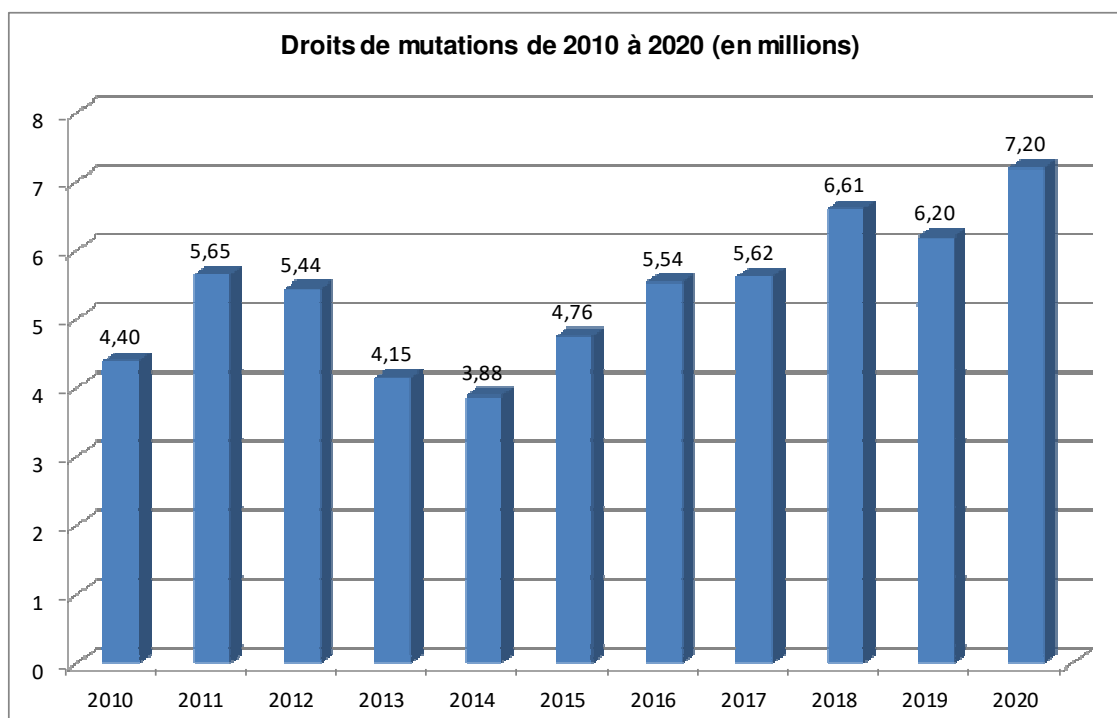
Ce mécanisme de répartition dérogatoire a été reconduit en 2018 et la ville de Reims a perçu un reversement FPIC identique à 2017 soit 2.4M€ et sans contribution.

Une nouvelle fois en 2019, la répartition dérogatoire a été votée par le conseil communautaire et le reversement FPIC à la ville de Reims s'est élevée à 1.8M€, toujours sans reversement.

En 2020, le mécanisme de garantie dégressive a cessé et la Ville de Reims n'a alors plus perçu de reversement au titre du FPIC. La communauté urbaine a toutefois maintenu une contribution exceptionnelle à la Ville de Reims à hauteur de 1M d'euros (au titre de la DSC), afin d'atténuer l'impact.

La taxe additionnelle aux droits de mutation (7,2 M€) s'applique aux mutations à titre onéreux de propriété ou d'usufruit. Elle constitue en cela le reflet de l'activité du marché immobilier. Elle augmente de plus de 1 M€ entre 2019 et 2020 (soit +16,2%), malgré la crise sanitaire. Les effets pourraient trouver une traduction baissière en 2021.

### Evolution du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation depuis 2010



Les produits des droits de stationnement sont supprimés et remplacés par une redevance d'occupation du domaine public sous l'effet de la loi MAPTAM (art 63 de la loi N°2014-58) du 27 janvier 2014 prévoyant la dépénalisation et la décentralisation du stationnement. Les recettes comptabilisées au Compte Administratif 2018 concernent des régularisations de droits de stationnement sur 2017.

Le produit de la taxe sur l'électricité représente 2,7 M€ en 2020. Elle est en baisse de - 4.85% par rapport à 2019.

Depuis la suppression de l'impôt sur les spectacles pour les manifestations sportives dans le cadre de la loi de finances pour 2015, les recettes relatives à cet impôt concernent les reversements par les douanes de droits sur les cercles et maisons de jeux.

Le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure baisse de plus de 102 K€ (-12,6%) entre 2019 et 2020, passant 814 K€ à 711 K€ du fait en partie des exonérations liées à la crise sanitaire.

#### 4. Chapitre 74 – Les dotations et participations

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2019	CA 2020	En %
<b>74 – Les dotations et participations, dont :</b>	<b>61 904 483</b>	<b>62 971 614</b>	<b>1,72%</b>
<i>Dotation forfaitaire</i>	25 537 778	25 214 667	-1,27%
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	25 960 902	26 908 535	3,65%
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	708 143	654 761	-7,54%
<i>Compensations fiscales</i>	4 769 222	5 013 779	5,13%
<i>Dotation générale de décentralisation</i>	2 165 573	2 235 396	3,22%
<i>FCTVA Fonctionnement</i>	160 450	156 822	-2,26%
<i>Subventions et participations d'autres organismes</i>	2 602 415	2 787 655	7,12%

Le produit des dotations et participations représente près de 25,1% des recettes réelles de fonctionnement.

La dotation forfaitaire (25,2 M€) baisse de 323K€ entre 2019 et 2020 soit - 1,3 %. Cette baisse, qui est en lien avec celle de l'enveloppe globale de dotation forfaitaire versée par l'Etat aux communes (- 1,77%), sert en partie à financer la hausse des dotations de péréquation. La contribution au redressement des finances publiques opérée par l'Etat sur la dotation forfaitaire n'a pas été reconduite en 2020, mais celle opérée en 2017 au titre de la CRFP 2016 et 2017 est reconduite chaque année depuis 2018.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) est versée aux communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Sont pris en compte les critères suivants :

- le potentiel financier moyen par habitant (pour 30%),
- la part de logements sociaux dans le parc total de logements (pour 15%),
- la proportion de bénéficiaires de l'aide au logement dans le nombre total de logements de la commune (pour 30%),
- le revenu moyen par habitant (pour 25%).

La ville de Reims est classée au 175ème rang des 693 communes éligibles, ce qui lui a conféré une DSU spontanée égale à celle de 2018 soit 25,96 M€ majorée de la progression de DSU s'élevant à 948 K€ soit une DSU globale de 26,91 M€.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Dotation forfaitaire avant CRFP	38 565 855	33 385 659	28 369 408	25 938 626	25 857 501	25 537 778
CRFP : Contribution au redressement des finances publiques	-4 689 241	-4 761 188	-2 430 782			
Part dynamique de la population				159 800	-88 024	-143 897
Ecrêtement péréqué				-240 925	-231 699	-179 214
<b>Dotation forfaitaire notifiée</b> (déduction faite du CRFP)	<b>33 876 614</b>	<b>28 624 471</b>	<b>25 938 626</b>	<b>25 857 501</b>	<b>25 537 778</b>	<b>25 214 667</b>
Dotation de Solidarité Urbaine	19 381 328	22 218 191	23 972 218	25 052 986	25 960 902	26 908 535
<b>Evolution Dotation Forfaitaire et DSU</b>	<b>53 257 942</b>	<b>50 842 662</b>	<b>49 910 844</b>	<b>50 910 487</b>	<b>51 498 680</b>	<b>52 123 202</b>

La dotation nationale de péréquation (0,654 M€) est fonction des écarts d'évolution du potentiel financier et de l'effort fiscal de la commune.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution 2019-2020	
						En valeur	En %
<b>Dotation nationale de péréquation</b>	<b>743 160</b>	<b>668 844</b>	<b>703 760</b>	<b>708 143</b>	<b>654 761</b>	<b>-53 382</b>	<b>-7,54%</b>

Les allocations compensatrices d'allégements fiscaux (5,01 M€) ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par la commune en raison des mesures d'allégement fiscal décidées unilatéralement par l'État au profit des contribuables. Cependant, leur mode de calcul tend souvent à les éloigner des pertes réelles de produit fiscal qu'elles ont vocation à compenser par :

- l'application d'un taux figé à l'année précédant le versement de la dotation,
- le rôle de variable d'ajustement de l'enveloppe normée que jouent désormais les allocations de compensation.

**L'évolution des deux allocations compensatrices au titre de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières se décompose de la manière suivante :**

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evol. 2019-2020 en %
<b>Allocations compensatrices versées par l'Etat</b>	<b>4 554 167</b>	<b>4 536 699</b>	<b>4 769 222</b>	<b>5 013 779</b>	<b>+ 5,13%</b>
Taxe d'habitation	3 363 576	3 506 726	3 714 766	3 946 561	+ 6,24%
Taxes foncières	1 062 505	1 029 973	1 054 456	1 067 218	+ 1,21%

Les allocations compensatrices versées par l'Etat sont en hausse de 5,13 % soit + 245K€.

En outre, la DUCSTP (dotation unique de compensation de la TP) ayant été supprimée en 2018, aucune recette n'est donc comptabilisée.

La dotation générale de décentralisation est en hausse de 70 K€ à 2,24 M€.

Le fonds de compensation de la TVA en section de fonctionnement présente une baisse en 2020 de près de 4 K€. Cette recette est tributaire des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie réalisées en 2019. Elle s'élève à 157 K€.

Les autres subventions et participations augmentent de 185 K€ passant de 2,6 M€ à près de 2,8 M€ en 2020. Ces recettes comprennent les subventions que la Ville perçoit à titre ponctuel de la part de ses partenaires. De ce fait, les montants enregistrés sont très irréguliers d'un exercice à l'autre.

Toutefois, il convient de noter qu'après une forte diminution en 2019, les subventions de l'Etat augmentent cette année de 197 K€. Cette évolution s'explique notamment par :

- la subvention de fonctionnement dans le cadre du projet ANRU (+267 K€ en 2020),
- l'attribution d'une subvention de 45 K€ perçus en 2020 pour la prise en charge de la mise sous plis concernant les élections municipales,

Parallèlement, les subventions perçues de la Région sont stables et celles du Département baissent de 42 K€ notamment en raison des évènements sportifs organisés au cours de l'année 2019 qui avaient été subventionnés (notamment la Coupe du Monde féminine de football).

## 5. Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2019	CA 2020	En %
<b>75 – Les autres produits de gestion courante, dont :</b>	<b>4 083 790</b>	<b>3 389 723</b>	<b>-17,00%</b>
<i>Revenus des immeubles</i>	3 237 539	2 548 877	-21,27%
<i>Redevances versées par les fermiers et concessionnaires</i>	843 571	840 124	-0,41%
<i>Produits divers de la gestion courante</i>	2 680	722	-73,06%

Les revenus des immeubles s'élèvent à 2,5 M€ soit une baisse de plus de 21% par rapport à 2019 (-689 K€). Cette évolution s'explique notamment par l'exonération décidée par l'exécutif de certains loyers en faveur des associations et des commerces pendant les périodes de fermeture administrative.

Les redevances versées par les fermiers et concessionnaires sont stables. Celles-ci comprennent les redevances concernant l'Opéra de Reims pour 600 K€ ; le Crématorium pour 200 K€ ; la fourrière automobile pour 24 K€ et l'immeuble Centre des Congrès pour 15 K€ dans le cadre de la DSP Activités Évènementielles, de Congrès et d'Exposition.



## 6. Chapitre 76 – Les produits financiers

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2019	CA 2020	En %
<b>76 – Les produits financiers, dont :</b>	<b>759 092</b>	<b>840 468</b>	<b>10,72%</b>
<i>Produits des immobilisations financières</i>	15 593	198 120	1170,60%
<i>Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés - Voirie</i>	710 737	612 984	-13,75%
<i>Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés- Aire d'accueil des gens du voyage</i>	32 762	29 363	-10,37%

Traditionnellement, les produits financiers correspondent aux revenus perçus par la Ville sur les dons et legs qu'elle reçoit. Néanmoins, les revenus de ces placements n'étant aujourd'hui plus attractifs, ceux-ci ont tendance à diminuer depuis plusieurs années.

En 2020, la Ville de Reims a perçu 195 K€ de dividendes provenant de la SAEM Reims Evènements.

A partir de 2017, la Ville a perçu le remboursement par la communauté urbaine de la charge liée aux intérêts des emprunts globalisés qui n'avaient pas pu lui être transférés. En effet, la Ville n'a pas eu recours à des emprunts dédiés pour le financement de ses travaux sur la voirie et les aires d'accueil des gens du voyage. La ville de Reims a ainsi conservé à sa charge le remboursement des annuités de ces emprunts et perçoit, de la Communauté urbaine du Grand Reims, le remboursement de la part lui incombant.

## 7. Chapitre 77 – Les produits exceptionnels

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2019	CA 2020	En %
<b>77 – Les produits exceptionnels, dont :</b>	<b>6 450 158</b>	<b>1 562 229</b>	<b>-75,78%</b>
Dédits et pénalités sur achats vente	18 678	46 187	147,28%
Libéralités reçues	1 000	0	-100,00%
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	146 475	256 306	74,98%
Produits de cession des immobilisations	6 157 577	969 015	-84,26%
Autres Produits exceptionnels divers	88 534	234 984	165,42%

En 2020, les produits exceptionnels représentent 0,6% des recettes réelles de fonctionnement.

Le compte Dédits et pénalités augmente de 28 K€.

Les libéralités reçues retracent les dons de mécénat. Depuis 2016, les actions de mécénat ont été orientées plus spécifiquement sur la restauration d'ouvrages tels que la Porte Mars, la Fontaine Subé et l'Eglise St Maurice. Ainsi, les recettes sont enregistrées en section d'investissement (voir chapitre 10).

Les Autres produits exceptionnels sur opération de gestion s'élèvent à 156 K€. Ils progressent de 110 K€ et comprennent notamment le recouvrement de pénalités sur contentieux.

Les produits des immobilisations retracent sur l'exercice 2020 les cessions d'immeubles, les cessions de participations, les ventes aux enchères sur le site Agorastore. L'année 2019 comptabilisait par exemple la vente de l'immeuble Reims 2020 pour 4 510 K€ à la SCCV Narcisse Brunette.

En 2020, les recettes des cessions d'immeubles s'élèvent à 210 K€ et correspondent essentiellement à un immeuble situé Chaussée Saint Martin à Reims, précédemment loué à l'AMCIR.

Les cessions de terrains s'élèvent à 708 K€ et comprennent notamment :

- Le terrain 50 rue Roger Salengro cédé à Nexity pour 350 K€ ;
- L'ancien terrain de basket, rue de Verdun acheté 295 K€ ;
- Un terrain nu à Saint-Brice-Courcelles pour 30 K€.

Les cessions de biens dans le cadre des ventes aux enchères mises en place depuis 2014 sur le site Agorastore ont rapporté plus de 50 K€.

Les produits exceptionnels divers s'élèvent à près de 235 K€. Ils augmentent de plus de 146K€. Ils comprennent par exemple les indemnités d'assurances sur sinistres.

Ces recettes étant exceptionnelles, les montants enregistrés sont très irréguliers d'un exercice sur l'autre.

## 8. Chapitre 78 – Les reprises sur provisions

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2019	CA 2020	En %
<b>78 – Les reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>2 096 150</b>	<b>3 669 497</b>	<b>75,06%</b>
<i>Reprises sur amortissements et provisions</i>	<i>2 096 150</i>	<i>3 669 497</i>	<i>75,06%</i>

En 2020, plusieurs reprises diverses ont pu être effectuées :

- des provisions pour litiges à hauteur de 532 K€ liés ;
- des provisions pour risques d'impayés à hauteur de 73 K€.

Cette année une provision d'un montant de 3 064 412.95 € a également été reprise. Celle-ci est issue du litige engagé auprès de la société Richard-Ducros lors des travaux de charpente métallique sur le Stade Delaune.

Cette reprise est sans incidence budgétaire en 2020, puisqu'elle est compensée dans le même temps par l'admission en non-valeur de la créance devenue irrécouvrable suite à la liquidation de la société.

## IIIème partie – Les dépenses de fonctionnement du budget principal

### A. Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2019	CA 2020	En %
011 – Charges à caractère général	36 066 363	33 015 327	-8,46%
<i>dont services mixtes</i>	3 561 470	3 561 470	0,00%
<i>dont autres dépenses à caractère général</i>	32 504 893	29 453 857	-9,39%
012 – Charges de personnel et frais assimilés	107 429 152	109 207 929	1,66%
<i>dont services mixtes</i>	19 358 636	19 795 400	2,26%
<i>dont autres charges de personnel</i>	88 070 516	89 412 529	1,52%
014 – Atténuation de produits	151 445	159 968	5,63%
65 – Autres charges de gestion courante	44 708 790	49 222 392	10,10%
<i>dont subventions aux personnes de droit privé</i>	22 862 872	22 046 409	-3,57%
<i>dont subventions aux organismes publics</i>	18 973 469	20 878 604	10,04%
<i>dont autres charges de gestion courante</i>	2 872 450	6 297 379	119,23%
656 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus	104 368	60 875	-41,67%
<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>188 460 118</b>	<b>191 666 492</b>	<b>1,70%</b>
66 – Charges financières	4 873 564	4 215 445	-13,50%
<i>dont intérêts de la dette principale</i>	4 694 782	4 009 501	-14,60%
67 – Charges exceptionnelles	5 545 174	6 229 158	12,33%
<i>dont subventions aux SPIC</i>	5 412 199	5 462 619	0,93%
<i>dont autres</i>	132 975	766 540	476,46%
68 – Dotations aux provisions	0	0	0,00%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>198 878 856</b>	<b>202 111 096</b>	<b>1,63%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 1,6%.

Comme évoqué par ailleurs, la crise sanitaire a eu un impact direct sur les dépenses de fonctionnement. Sans pouvoir être totalement exhaustif, on estime les dépenses supplémentaires à 4,25 M€, en partie compensées par des dépenses non réalisées à hauteur de 1,78 M€. Soit un impact total de la crise sanitaire sur les dépenses de +2,47 M€.

**Hors effet de la crise sanitaire, les dépenses de fonctionnement ne progressent que de 0,76M€ soit + 0,4%.**

Cet impact est éclaté sur l'ensemble des chapitres et natures comptables suivants.

## B. La présentation par chapitre

### 1. Chapitre 011 – Les charges à caractère général

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2019	CA 2020	En %
<b>011 – Charges à caractère général, dont :</b>	<b>36 066 363</b>	<b>33 015 327</b>	<b>-8,46%</b>
<i>Fluides (Eau, électricité et gaz)</i>	<i>4 577 209</i>	<i>4 249 852</i>	<i>-7,15%</i>
<i>Combustibles et carburants</i>	<i>657 683</i>	<i>460 512</i>	<i>-29,98%</i>
<i>Autres fournitures</i>	<i>4 228 652</i>	<i>4 301 889</i>	<i>1,73%</i>
<i>Entretien, réparations et maintenance</i>	<i>9 136 320</i>	<i>9 122 802</i>	<i>-0,15%</i>
<i>Locations et charges liées (gardiennage et impôts fonciers)</i>	<i>2 759 637</i>	<i>2 488 939</i>	<i>-9,81%</i>
<i>Frais de nettoyage des locaux</i>	<i>1 387 138</i>	<i>2 206 767</i>	<i>59,09%</i>
<i>Communication</i>	<i>2 021 554</i>	<i>1 015 952</i>	<i>-49,74%</i>
<i>Fêtes et réceptions</i>	<i>330 272</i>	<i>143 756</i>	<i>-56,47%</i>
<i>Remboursement à la CU Grand Reims</i>	<i>3 561 470</i>	<i>3 561 470</i>	<i>0,00%</i>
<i>Autres services extérieurs</i>	<i>4 155 086</i>	<i>2 790 460</i>	<i>-32,84%</i>
<i>Autres dépenses et impôts</i>	<i>3 251 341</i>	<i>2 672 930</i>	<i>-17,79%</i>

Les charges de fluides baissent 327 K€ (-7,15%) et les charges de combustibles et carburants de 197 K€ (-30%). Ce sont ainsi près de 0,5M€ qui ont été économisés en 2020 grâce aux efforts de gestion menés par l'exécutif, à la politique de travaux engagée en faveur des économies d'énergie et aux actions engagées sur la flotte de véhicules municipaux.

L'augmentation des autres fournitures est de 73 K€ (+1,7 %). Elles s'élèvent à 4,3 M€ en 2020.

Les dépenses d'entretien, réparations et maintenance qui se montent à 9,1 M€ sont stables.

Les locations et charges liées (gardiennage, impôts fonciers hors nettoyage) s'élèvent à 2,5M€. Ce poste budgétaire baisse de près de 10% (-270 K€).

Cette évolution recouvre plusieurs variations :

- les locations immobilières baissent de 121 K€, notamment en raison de l'acquisition en cours d'année du bâtiment de la Police municipale Rue Ernest Renan,
- les frais de gardiennage diminuent de 196 K€, en raison par exemple, des besoins de sécurisation des manifestations sportives comme la coupe du monde de football en 2019, et des fermetures d'établissements en 2020,

Les frais de nettoyage des locaux augmentent quant à eux de 60% pour atteindre 2,2 M€ en 2020. En dehors des explications habituelles, liées à la révision des prix de 3% prévue au contrat ou aux éventuelles évolutions de périmètre, ce poste de dépenses a surtout été directement impacté par la COVID-19 avec la mise en place de nouveaux protocoles sanitaires. On estime à plus 1 M€ les dépenses de nettoyage imputables à la crise sanitaire.

Les dépenses liées à la communication baissent également de près de 50% en 2020 :

Frais de communication en K €	Montants	Evolution en valeur	Evolution en %
CA 2014	2 011,88	-188,62	-8,57%
CA 2015	1 858,23	-153,65	-7,64%
CA 2016	1 786,30	-71,93	-3,87%
CA 2017	1 780,21	-6,09	-0,34%
CA 2018	1 799,19	18,98	1,07%
CA 2019	2 021,55	222,36	12,36%
CA 2020	1 015,95	-1 005,60	-49,74%



Les dépenses relatives aux catalogues et imprimés restent stables. On constate en revanche, une diminution des frais de publications de près de 35 K€. Cela concerne le magazine Reims Attractive, en partie dématérialisé sur l'année 2020.

Ce sont les dépenses de « relations publiques » qui baissent le plus, notamment en raison du moindre achat de prestations de services aux SASP stade de Reims en 2020 (-457K€) ainsi que des dépenses de communication liées à l'organisation de la coupe du monde féminine de football (+94 K€) en 2019.

Par ailleurs, les dépenses de « communication générique » diminuent de plus de 92 K€, ce qui est classique sur une année électorale.

De la même manière, les dépenses de fêtes et cérémonies baissent de 56%, soit -187K€.

Les remboursements à la Communauté urbaine du Grand Reims sont stables entre 2019 et 2020 et s'élèvent à 3,6 M€.

La présente note de synthèse présente en annexe les chiffres définitifs actés par délibération du conseil communautaire et du conseil municipal en 2020.

Les autres services extérieurs s'élèvent à 2,8 M€. En baisse de 32%, ce poste de dépenses est directement impacté par la révision du programme des manifestations.

Les autres dépenses et impôts sont en baisse (-578 K€) :

Cette évolution recouvre :

- une forte baisse des primes d'assurance multirisques, de plus de 110 K€, en raison du renouvellement du marché au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ayant permis d'obtenir des tarifs plus attractifs,
- une baisse des transports collectifs dans les écoles et classes de découvertes,
- le moindre recours, par rapport à 2019, à des prestations d'assistance notamment sur le projet de Gestion de la Relation Usagers et sur les tests de recrutement des policiers municipaux, qui entraîne une diminution des frais d'honoraires de près de 92 K€,
- la diminution des versements à des organismes de formation,

- une baisse des frais d'annonces et d'insertions en raison des insertions publicitaires qui ont été comptabilisés en 2019 directement en dépenses de publicités,
- une réduction des remboursements de frais à d'autres organismes de 55 K€, qui concerne essentiellement la DSP Fourrière automobile,
- des frais de colloques et séminaires en baisse de 76 K€ liés en partie à l'organisation biannuelle du Forum des Associations.

## 2. Chapitre 012 – Les charges de personnel et frais assimilés

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2019	CA 2020	En %
<b>012 - Charges de personnel et assimilés, dont :</b>	<b>107 429 152</b>	<b>109 207 929</b>	<b>1,7%</b>
<i>Personnel affecté par le GFP de rattachement</i>	<i>19 358 636</i>	<i>19 795 400</i>	<i>2,3%</i>
<i>Rémunération du personnel</i>	<i>62 263 507</i>	<i>63 019 889</i>	<i>1,2%</i>
<i>Charges de sécurité sociales et de prévoyance</i>	<i>21 901 533</i>	<i>22 186 676</i>	<i>1,3%</i>
<i>Impôts et taxes sur rémunérations</i>	<i>1 371 658</i>	<i>1 317 076</i>	<i>-4,0%</i>
<i>Autres charges de personnel</i>	<i>2 533 817</i>	<i>2 888 888</i>	<i>14,0%</i>

La hausse des dépenses, relative à la seule masse salariale portée par la Ville de Reims, hors les coûts de mutualisation, se limite à + **1,5%**

Parmi les principales mesures qui influencent l'évolution des charges, on peut citer les mesures liées à l'action sociale et les mesures nationales et locales :

### Les mesures liées à l'action sociale :

- revalorisation au 1er janvier 2020 de la participation de la collectivité à la complémentaire santé et prévoyance, dans un souci de prévention et afin de permettre aux agents et à leur famille un accès aux soins dans de bonnes conditions
- prise en charge intégrale de la hausse de 6% de la cotisation complémentaire santé et participation passant de 13 à 14 € par mois pour la prévoyance.

### Les mesures nationales et locales :

A compter du 1er janvier 2020,

- augmentation du SMIC horaire de 1,2 %, soit 10,15 € au lieu de 10,03 €,

- mise en œuvre des accords PPCR - Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations - avec la revalorisation des grilles indiciaires pour les agents de catégorie A et C. Ces mesures avaient été reportées d'une année.

Dans le cadre de la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) :

- attribution aux opérateurs du Centre de Supervision Urbaine d'une Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (I.F.S.E.) plus importante pour prendre en compte la pénibilité de leur travail,
- mise en place d'une majoration de l'I.F.S.E. aux agents désignés par l'autorité territoriale pour exercer les missions d' « assistant de prévention ».

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée à la Covid 19, et notamment lors du premier confinement de la population qui a eu lieu du 17 mars au 10 mai 2020 inclus :

- maintien, conformément aux préconisations du gouvernement, des rémunérations des agents et notamment, des contractuels et des vacataires,
- versement d'une prime exceptionnelle, pouvant aller jusqu'à 1 000 €, pour les agents présents au travail pendant la période de confinement et ceux, en travail à distance, qui ont été particulièrement sollicités en raison de la crise,
- rémunération des agents mobilisés pour la distribution de masques à la population rémoise,
- suspension du jour de carence pour les agents en arrêt maladie pendant la durée du premier état d'urgence qui s'est terminé le 11 juillet 2020.

### 3. Chapitre 014 – Les atténuations de produits

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2019	CA 2020	En %
<b>014 - Atténuation de produits</b>	<b>151 445</b>	<b>159 968</b>	<b>5,6%</b>
<i>Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants</i>	<i>151 445</i>	<i>157 851</i>	<i>4,2%</i>
<i>Autres restitutions et reversements</i>	<i>0</i>	<i>2 117</i>	<i>0,0%</i>

Les dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants peuvent être à la charge de la commune en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance. Cette dépense s'élève à 158 K€ en 2020.

#### 4. Chapitre 65 – Les autres charges de gestion courante

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2019	CA 2020	En %
<b>65 – Autres charges de gestion courante, dont :</b>	<b>44 708 790</b>	<b>49 222 392</b>	<b>10,10%</b>
<i>Déficit des budgets annexes à caractère administratif</i>	309 555	364 244	17,67%
<i>Indemnités et frais de mission et de formation des élus</i>	1 066 395	1 037 475	-2,71%
<i>Contributions obligatoires diverses</i>	1 345 999	1 719 410	27,74%
<i>Subventions de fonctionnement à la Caisse des Ecoles</i>	4 250 000	5 021 000	18,14%
<i>Subventions de fonctionnement au CCAS</i>	7 023 814	7 057 000	0,47%
<i>Subventions de fonctionnement aux EPIC</i>	7 560 024	8 716 024	15,29%
<i>Subventions de fonctionnement aux autres Etablissements et organismes publics</i>	139 631	84 580	-39,43%
<i>Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé</i>	22 862 872	22 046 409	-3,57%

Les autres charges de gestion courante représentent 24,4% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses liées aux déficits des budgets annexes à caractère administratif retracent la participation du budget principal au budget annexe du restaurant municipal qui s'élève en 2020 à 364 K€ soit 18% de plus qu'en 2019. Celle-ci permet d'assurer l'équilibre du budget annexe dans un contexte où la baisse des recettes a été importante en raison de la crise sanitaire alors qu'une partie des charges restent fixes.

Les indemnités, frais de mission et de formation des élus s'élèvent à plus de 1M€ et diminuent légèrement en 2020.

Les contributions obligatoires diverses retracent la participation de la Ville à l'enseignement privé, conformément à la législation. Cette dernière dépend de l'évolution des effectifs et s'élève à 1,7 M€. En 2020, elle augmente de 373 K€ en raison de

l'obligation de scolarisation dès 3 ans qui entraîne de fait, une augmentation des effectifs pris en compte.

La subvention de la Caisse des Ecoles s'est élevée à 5 021 K€ en 2021. Comme évoqué précédemment, cette augmentation a permis d'assurer l'équilibre budgétaire de la structure.

La subvention de fonctionnement au CCAS est globalement stable à 7 M€.

La subvention au CCAS recouvre :

- la participation au fonctionnement du budget principal : 6 217 K€
- celle relative au budget annexe des crèches municipales Jean Jacques Rousseau et Maison Blanche : 550 K€ ;
- celle relative au budget annexe du dispositif de Réussite Scolaire : 290 K€

Les subventions de fonctionnement aux établissements à caractère industriel et commercial augmentent également de 1,2 M€. Elles retracent :

- la subvention à la Cartonnerie, stable à hauteur de 1,4 M€,
- la subvention à la REMS, a été réévaluée à hauteur de 7,3 M€ en 2020 pour lui permettre de faire face à ses obligations.

Les subventions de fonctionnement aux autres établissements publics sont en baisse de 55K€. Ces subventions comprennent celles relatives à la caisse de crédit municipal de Reims et au Fonds de soutien au cinéma qui restent constantes.

Depuis l'exercice 2018, la ville est membre du Groupement d'Intérêt Public Inno Bio Eco 2, auquel elle verse une subvention de participation (à hauteur de 30 K€ en 2019). Néanmoins, le GIP n'ayant pas été retenu dans le cadre de l'appel à projets, la dissolution a été évoquée en 2020 (et effective en début d'année 2021). Ce qui a eu pour conséquence, le non versement de cette subvention en 2020.

Les subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé sont de 22 M€ en 2020 (-3,5%).

A noter également en 2020, l'admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable exceptionnelle d'un montant de 3 M€ issue du litige engagé auprès de la société Richard-Ducros lors des travaux de charpente métallique sur le Stade Delaune. Elle est devenue irrécouvrable suite à la liquidation de la société.

Sans incidence budgétaire lors de l'émission du titre de recettes à l'encontre de la société (alors compensée par la constitution d'une provision d'un montant identique), elle ne l'est pas non plus aujourd'hui lors de l'admission en non-valeur, celle-ci étant compensée par la reprise de la provision précédemment constituée.



## 5. Chapitre 656 – Les frais de fonctionnement aux groupes d'élus

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2019	CA 2020	En %
<b>656 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>104 368</b>	<b>60 875</b>	<b>-41,67%</b>
<i>Frais de personnel</i>	<i>82 297</i>	<i>52 315</i>	<i>-36,43%</i>
<i>Matériel</i>	<i>22 070</i>	<i>8 560</i>	<i>-61,21%</i>

Ces dépenses s'élèvent à 61 K€, en baisse de 42 % par rapport à 2019.

## 6. Chapitre 66 – Les charges financières

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2019	CA 2020	En %
<b>66 – Charges financières, dont :</b>	<b>4 873 564</b>	<b>4 215 445</b>	<b>-13,50%</b>
<i>Intérêts de la dette</i>	<i>4 694 782</i>	<i>4 009 501</i>	<i>-14,60%</i>
<i>Intérêts des comptes courants</i>	<i>2 058</i>	<i>37</i>	<i>-98,18%</i>
<i>Autres charges financières</i>	<i>176 724</i>	<i>205 907</i>	<i>16,51%</i>

Elles s'élèvent à un montant de 4,2 M€ en 2020 contre 4,8 M€ en 2019, soit une baisse de 658 K€ en raison essentiellement de la baisse de l'encours de dette de la Ville de Reims, qui entraîne une baisse des intérêts.

Elles représentent plus de 2,1% des dépenses réelles de fonctionnement.

## 7. Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2019	CA 2020	En %
<b>67 – Charges exceptionnelles, dont :</b>	<b>5 545 174</b>	<b>6 229 158</b>	<b>12,33%</b>
<i>Intérêts moratoires et pénalités sur les marchés</i>	485	65 292	13364,29%
<i>Secours, bourses et prix</i>	36 144	14 176	-60,78%
<i>Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	52 080	49 178	-5,57%
<i>Titres annulés</i>	34 265	206 443	502,49%
<i>Subventions exceptionnelles fermiers et concessionnaires</i>	5 412 199	5 462 619	0,93%
<i>Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé</i>	10 000	431 450	4214,50%

Les charges exceptionnelles représentent 3,1 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les intérêts moratoires et pénalités sur les marchés concernent des indemnités de résiliation de marché et celles relatives aux candidats non retenus dans le cadre d'appel à la concurrence. En 2020, ils recouvrent essentiellement les intérêts issus du contentieux concernant l'installation de la patinoire Albert 1<sup>er</sup>.

Les secours bourses et prix représentent 14 K€. Ces derniers sont en baisse de plus de 60% s'expliquant notamment par le décalage dans la remise des prix sur l'année 2021.

Les autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion s'élèvent à 49 K€ contre 52 K€ en 2019.

Les titres annulés sont variables. Il s'agit pour l'essentiel d'annulations partielles de titres suite à des erreurs de montant ou de tiers.

Les subventions exceptionnelles aux SPIC – Fermiers et concessionnaires (5,5 M€)

retracent les subventions dans le cadre des délégations de service public :

- 3,5 M€ pour l'Opéra, en hausse de 31 K€ en 2020,
- 1,99 M€ en 2020 pour la nouvelle DSP Activités évènementielles, de congrès et d'exposition, également en hausse de 20 K€.

Les subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé, comprennent en 2020 les subventions attribuées dans le cadre de la crise sanitaire à hauteur de 394 K€ (opérations chèques cadeaux et aide aux loyers).

En 2020, 27 K€ de subventions exceptionnelles ont également été versées dans le cadre du dispositif FISAC – ZUS.

## **8. Chapitre 68 – Les dotations aux provisions**

Il n'y a pas eu de constitution de provisions sur l'exercice 2020.

## IVème partie – Les recettes d’investissement du budget principal

### A. Les recettes d’investissement

<b>Recettes d’investissement (en euros)</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>
13 – Subventions d’investissement	4 851 388	7 034 150
16 – Emprunts et dettes assimilées hors revolving	15 000 000	28 502 019
20 – Immobilisations incorporelles	0	0
21 – Immobilisations corporelles	0	590
23 – Immobilisations en cours	1 738 924	638 069
<b>Total recettes d’équipement</b>	<b>21 590 312</b>	<b>36 174 828</b>
10 – Dotations, fonds divers	8 337 537	8 845 870
165 – Dépôts et cautionnements	3 276	1 142
27 – Autres immobilisations financières	4 359 604	3 213 215
<b>Total recettes financières</b>	<b>12 700 417</b>	<b>12 060 227</b>
Opérations pour compte de tiers	2 439	0
<b>Total recettes réelles d’investissement (hors excédent antérieur)</b>	<b>34 293 168</b>	<b>48 235 055</b>

Les recettes d’investissement s’élèvent à 48,24 M€ en 2020, en hausse de 41% par rapport à 2019.

## B. Présentation par chapitre

### 1. Chapitre 13 – Les subventions d'investissement

Recettes d'investissement (en euros)	CA 2019	CA 2020
<b>13 – Subventions d'investissement, dont :</b>	<b>4 851 388</b>	<b>7 034 150</b>
<i>Etat et établissements nationaux</i>	<i>3 470 342</i>	<i>5 203 951</i>
<i>Régions</i>	<i>1 165 284</i>	<i>609 531</i>
<i>Départements</i>	<i>17 113</i>	<i>0</i>
<i>Autres</i>	<i>198 649</i>	<i>1 220 669</i>

Globalement, les recettes de subventions d'investissement augmentent de près de 2,2 M€.

Le montant des subventions perçues en 2020, comprend notamment :

#### **Maison de quartier Les Epinettes :**

- Etat : 197 K€
- Région : 147 K€
- Autres (CAF / Feder) : 1 054 K€

#### **Maison de quartier Pays de France :**

- Etat : 253 K€

#### **Réhabilitation du Musée des Beaux-Arts :**

- Etat : 722 K€

#### **Création de réserves externalisées du Musée des Beaux-Arts :**

- Etat : 647 K€

**Renouvellement urbain du quartier Orgeval :**

- Etat : 268 K€
- Autres (Feder) : 168 K€

**Renouvellement urbain du quartier des Epinettes :**

- Etat : 315 K€

**Extension du groupe scolaire Joliot Curie :**

- Etat : 425 K€

**Aménagement des bâtiments des écoles :**

- Etat : 269 K€

**2. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées**

<b>Recettes d'investissement (en euros)</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>
<b>16 – Emprunts et dettes assimilées, dont :</b>	<b>15 003 276</b>	<b>28 503 161</b>
<i>Emprunts en euros</i>	<i>15 000 000</i>	<i>20 000 000</i>
<i>Emprunts revolving</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Refinancement de la dette</i>	<i>0</i>	<i>8 502 019</i>
<i>Dépôts et cautionnements</i>	<i>3 276</i>	<i>1 142</i>

Au titre de l'année 2020, la Ville de Reims a contractualisé un emprunt de 20 M€.

Par ailleurs, 8,5 M€ ont fait l'objet d'un refinancement, que l'on retrouve à la fois en dépense et en recettes.

### 3. Chapitre 10 – Les dotations et fonds divers

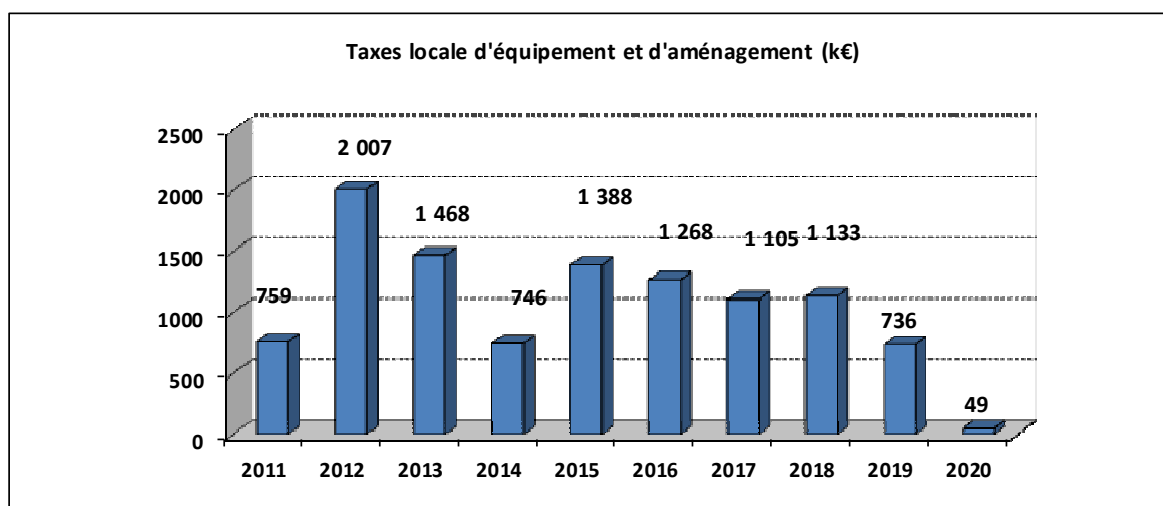
Recettes d'investissement (en euros)	CA 2019	CA 2020
<b>10 – Dotations et fonds divers, dont :</b>	<b>8 337 537</b>	<b>8 845 870</b>
<i>FCTVA</i>	<i>7 506 739</i>	<i>8 708 442</i>
<i>Taxes d'aménagement</i>	<i>736 131</i>	<i>10 840</i>
<i>Taxe locale d'équipement</i>	<i>0</i>	<i>38 247</i>
<i>Dons et legs en capital</i>	<i>94 666</i>	<i>88 341</i>

Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) a pour vocation de compenser les versements de la TVA effectués par les collectivités locales sur la part de leurs investissements éligibles. En 2020, la Ville a perçu la totalité du fonds au titre des dépenses 2019 pour un montant de 8,7 M€.

L'augmentation constatée s'explique par l'augmentation des dépenses d'équipement entre 2018 et 2019.

La taxe d'aménagement s'élève à 11 K€. Depuis 2017, celle-ci est perçue par la Communauté urbaine et a donc vocation à disparaître à la Ville de Reims. Les recettes perçues sont liées aux actes d'urbanisme accordés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Une régularisation de taxe locale d'équipement d'un montant de 38 K€ a également été perçue en 2020.



La rubrique dons et legs en capital enregistre les dons de mécènes affectés à :

- la réalisation du spectacle d'images, sons et lumières sur la cathédrale Notre Dame et la basilique Saint Remi pour 66 K€,
- la restauration des tapisseries du Musée Saint Remi pour 7 K€,
- la restauration partielle de la Porte de Mars pour 15 K€.

#### **4. Chapitre 45 – Les opérations pour comptes de tiers**

Les opérations pour compte de tiers concernent exclusivement les facturations aux tiers défaillants dans le cadre de périls imminents nécessitant des travaux exécutés d'office par la Collectivité.

#### **5. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières**

3,2 M€ ont été perçus en 2020 qui correspondent au remboursement, par la Communauté urbaine du Grand Reims, des intérêts de la dette globale qui lui a été transférée en 2017.



## Vème partie – Les dépenses d'investissement

### A. La préservation d'un haut niveau de dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement (en euros)	CA 2019	CA 2020
20 – Immobilisations incorporelles	2 175 899	1 511 428
204 – Subventions d'équipement versées	2 172 081	1 578 231
21 – Immobilisations corporelles	5 527 209	10 000 532
22 – Immobilisations reçues en affectation	123 179	29 941
23 – Immobilisations en cours	46 230 246	35 310 998
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>56 228 614</b>	<b>48 431 130</b>
10 – Dotations, fonds divers	0	247 909
13 – Subventions d'équipement	565 884	92 538
16 – Emprunts et dettes assimilées	34 062 802	41 214 167
26 – Participations et créances rattachées	0	180
27 – Autres immobilisations financières	0	3 922 081
<b>Total dépenses financières</b>	<b>34 628 686</b>	<b>45 476 876</b>
<b>Opérations pour compte de tiers</b>	<b>2 439</b>	<b>0</b>
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>90 859 738</b>	<b>93 908 006</b>

Au CA 2020, les dépenses d'équipement s'élèvent à plus de 48,4 M€ (hors travaux en régie).

## B. La présentation par chapitre

### 1. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées

Recettes d'investissement (en euros)	CA 2019	CA 2020
<b>16 – Emprunts et dettes assimilées, dont :</b>	<b>34 062 802</b>	<b>41 214 167</b>
<i>Emprunts en euros</i>	<i>33 971 249</i>	<i>32 708 344</i>
<i>Refinancement de la dette</i>	<i>0</i>	<i>8 502 019</i>
<i>Dépôts et cautionnements</i>	<i>91 553</i>	<i>3 804</i>

Le remboursement du capital des emprunts doit être retraité du montant remboursé par la communauté urbaine concernant les emprunts globalisés correspondant au transfert de la voirie et des aires d'accueil des gens du voyage.

La communauté urbaine a remboursé, en 2020, 3,21 M€ au titre de ces charges. Aussi la dépenses nette supportée par la Ville de Reims s'élève à

Remboursement en capital des emprunts et dettes assimilées	32,71 M€
Montant versé par la communauté urbaine au titre des emprunts globalisés (au titre du transfert de la voirie et des aires des gens du voyage)	-3,21 M€
<b>Remboursement net du capital de la dette par la ville de Reims en 2018</b>	<b>30,95 M€</b>

Par ailleurs, la collectivité a refinancé une partie de sa dette à hauteur de 8,5 M€. Ce mouvement est neutre budgétairement puisqu'on le retrouve la même année en dépenses et en recettes.

## **2. Chapitre 45 – Les opérations pour compte de tiers**

Les opérations pour compte de tiers ont été basculées à la Communauté urbaine du Grand Reims au titre de la compétence voirie.

## **3. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières**

En 2019, un remboursement de l'avance perçue par le budget ZAC Sernam avait été enregistré en recettes. A l'inverse, en 2020, le budget principal a versé une avance de 3,9 M€ au budget annexe.

#### 4. Chapitre 20, 204, 21, 22, 23 – Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (48,43 M€) consolidées des travaux en régie (1,17 M€) s'établissent en 2020 à 49,60M€. Elles comprennent les reprises sur avances forfaitaires (0,51 M€) et les échanges fonciers (0,034 M€)

##### Récapitulatif des dépenses d'investissement :

Nature de la dépense	Montant 2020
Dépense équipement	47 884 995 €
Reprises sur Avances forfaitaire	512 600 €
Echanges fonciers	33 535 €
<b>Total chap. 20 à 23</b>	<b>48 431 130 €</b>

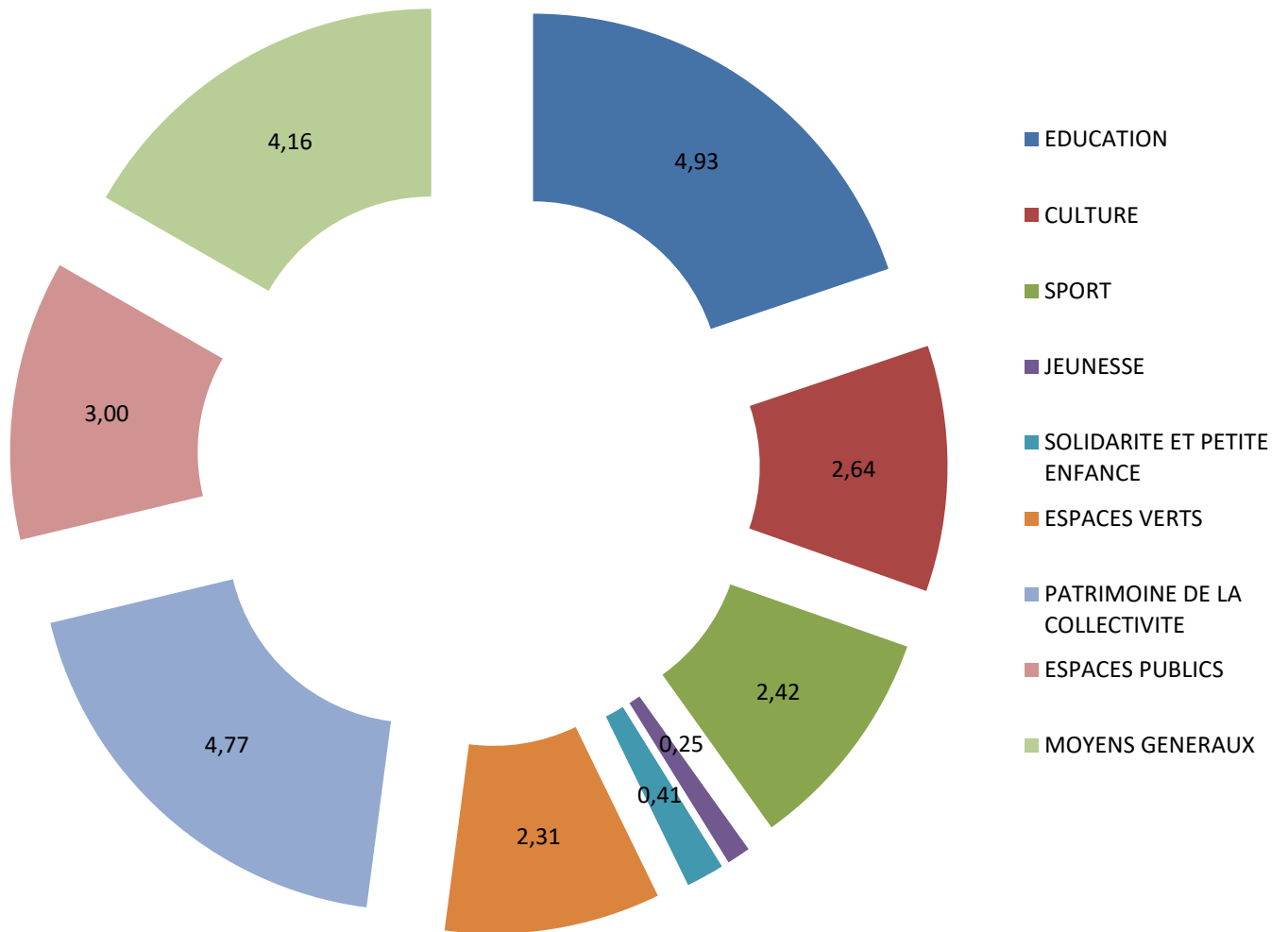
Travaux en régie	1 167 051 €
<b>Total</b>	<b>49 598 180 €</b>

Pour mémoire, ces montants ne tiennent plus compte des dépenses désormais prises en charge par la Communauté urbaine du Grand Reims au titre des compétences transférées et de celles comptabilisées au budget annexe Sernam Boulingrin.

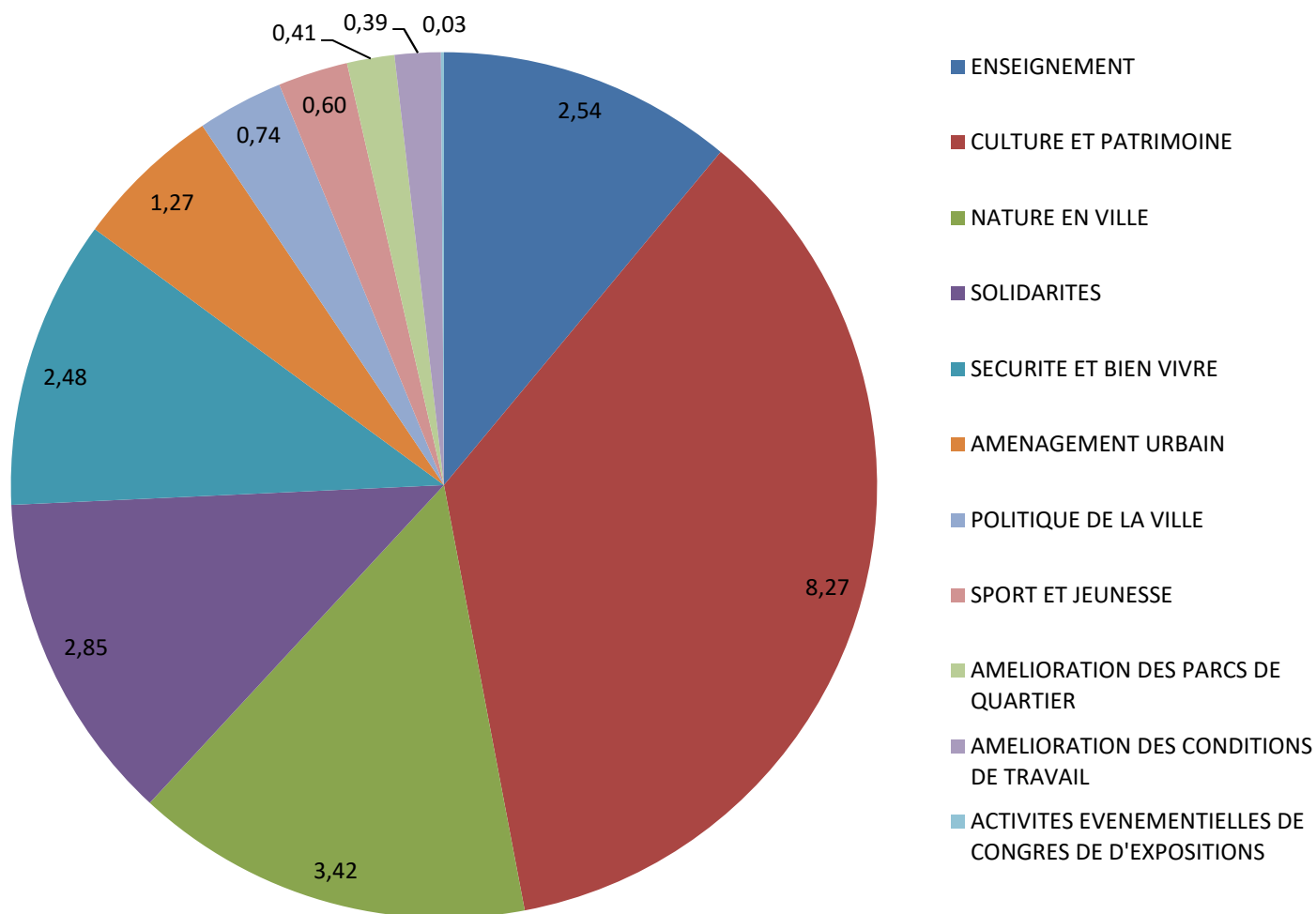
Les dépenses d'équipement, prises en compte dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements, comprennent :

- Les investissements de type **COURANT** pour **24,89 M€**
- Les investissements de type **PROJET** pour **22,99 M€**

En 2020, les investissements COURANT se sont répartis de la manière suivante (M€) :



**En 2020, les investissements PROJET se sont répartis de la manière suivante (M€) :**

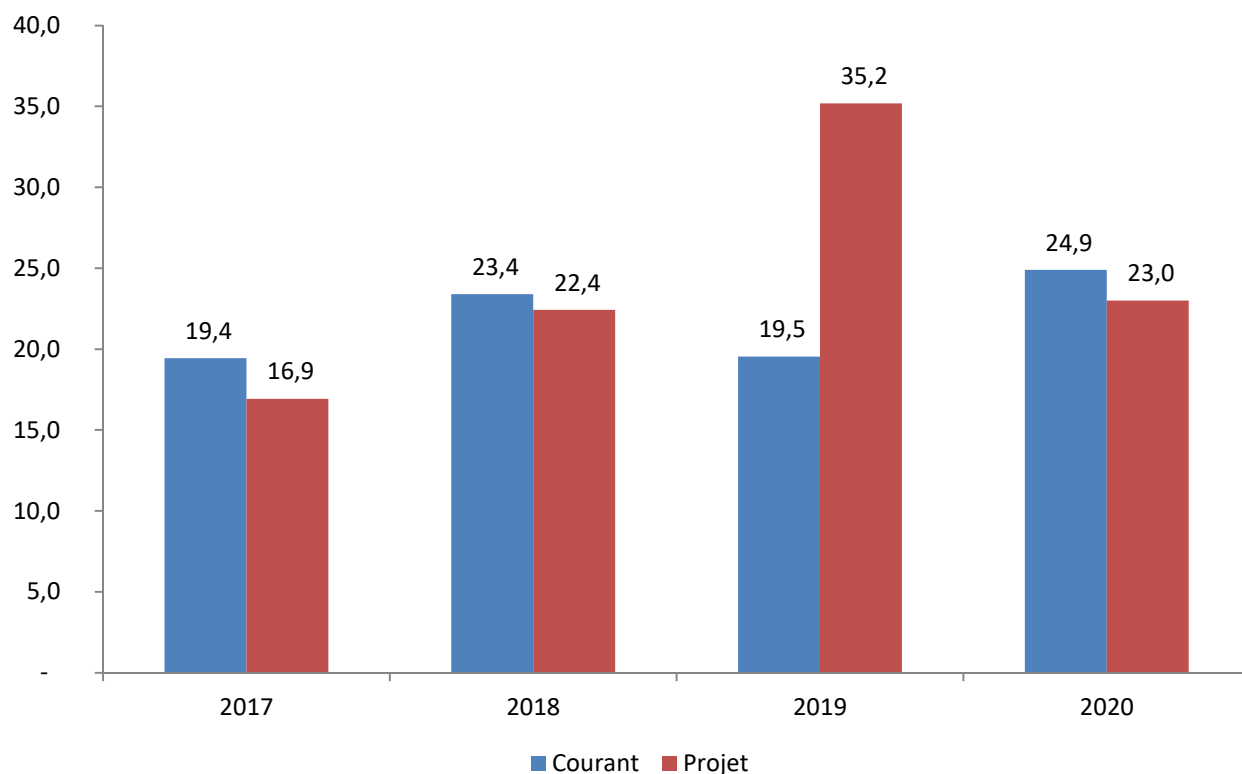


Pour ne citer que quelques opérations PROJET menées en 2020, on notera :

- L'équipement numérique des écoles pour 0,9 M€
- Travaux école maternelle Mougne Tixier : 0,55 M€
- Centre aéré La Rosière : 1,05 M€
- Le contrat Activités Événementielles de congrès et d'exposition pour 0,5 M€
- Les réserves mutualisées des musées pour 4,7M€
- Les études du nouveau Musée des Beaux-Arts pour 1,2M€
- Le spectacle de valorisation patrimoniale pour 1,28M€
- Réalisation de terrains synthétiques : 0,6 M€
- La maison de quartier Pays de France pour 2,3 M€
- Rénovation énergétique des bâtiments : 0,41 M€
- Les Promenades pour 2,87 M€

- Les abords de la basilique Saint Remi pour 1,01 M€
- L'accessibilité des immeubles pour 1,62 M€
- Le renforcement de la vidéo-protection pour 0,34 M€

A périmètre constant, depuis 2017, les dépenses d'équipement COURANT et PROJET ont évolué de la manière suivante (M€) :



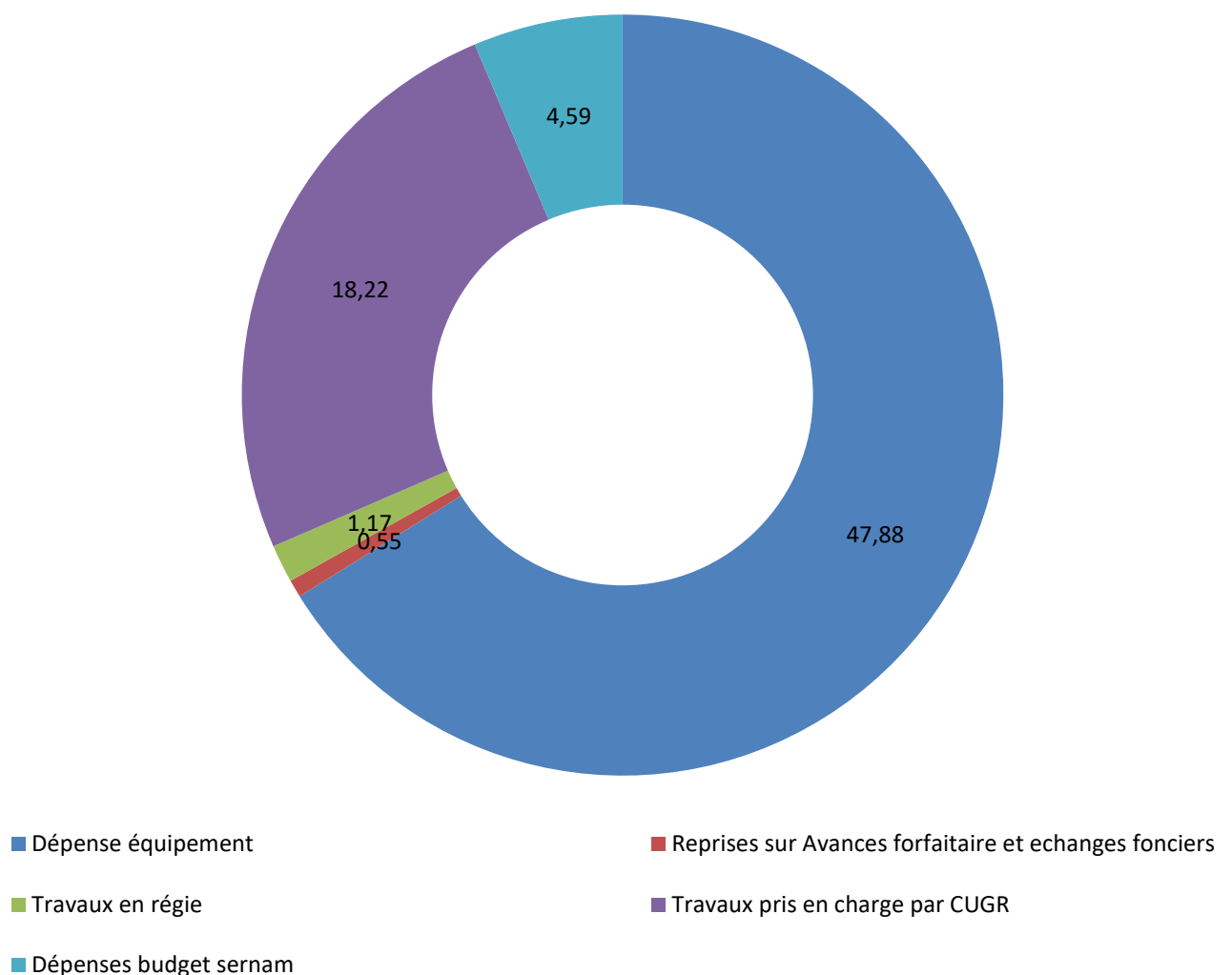
Les dépenses d'équipement de l'exercice 2020 se situent dans la moyenne des dépenses des exercices antérieurs, hormis l'année 2019 qui a connu une forte accentuation du volume investi, conformément aux cycles des dépenses communales traditionnellement élevées la dernière année des mandats électoraux, au cours desquels se finalisent, en général, les projets engagés les années précédentes.

Ce résultat est à relever compte tenu des contraintes subies par les services municipaux et les entreprises de travaux, pendant les mois de confinement liés à la crise sanitaire, qui n'ont pu que freiner certaines opérations.

Par ailleurs, la communauté urbaine, au titre des compétences transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2017, a réalisé 18,22 M€ de travaux sur le territoire de la Ville de Reims, qui se décomposent de la manière suivante :

Compétence	Crédits de paiement 2020 réalisés
Aires accueil Gens du voyage	54 K€
Campus Sciences Po	649 K€
Voirie	17 520 K€
<b>Total</b>	<b>18 220 K€</b>

Au global, en incluant également les travaux portés par le budget annexe Sernam, Boulingrin les dépenses d'investissement pour la Ville de Reims se sont élevées, en 2020, à **72,4 M€**, réparties comme suit (M€) :





En matière d'investissement en faveur des **espaces verts et du développement de la Nature en Ville**,

En 2020, ce sont près de **5,7M€** qui ont été investis pour végétaliser la Ville de Reims. Les principales opérations réalisées en 2020 sont les suivantes :

- ✓ **Le réaménagement des Promenades** (2<sup>ème</sup> phase) : Basses Promenades – Patte d'Oie) : Cela concerne les études, les phases de procédure et de mise au point Dossier de Consultation des Entreprises avec la Maîtrise d'Œuvre et le démarrage des travaux (1<sup>ère</sup> phase concernant les Hautes Promenades et le square Colbert) : 2,86M€.

Comme pour la 1<sup>ère</sup> phase, les anciens parkings vont être remplacés par de nombreuses aires de jeux et de détente et un certain nombre d'arbres vont être renouvelés. Au terme de l'opération près de 9 000 m<sup>2</sup> de surface autrefois minérales vont disparaître au profit de surfaces vertes perméables, et 11 000 m<sup>2</sup> de surface en plantes vivaces et arbustes vont être créés ainsi que 70 arbres supplémentaires.

- ✓ **Le réaménagement du parc Saint Rémi** : Cela concerne les études, les phases de procédure et de mise au point Dossier de Consultation des Entreprises et le démarrage des travaux. 0,36M€.

Dans la continuité des travaux du parvis, ce projet prévoit la rénovation des cheminements, des éclairages et de la mise en lumière de la basilique et la reprise des espaces verts.

- ✓ L'aménagement du **square Joseph Haydn**, dans la cadre du PNRU : 82 k€,

- ✓ L'aménagement du **square Joséphine Baker**, dans la cadre du PNRU : 0,15 M€,

- ✓ **La rénovation du Parc Léo Lagrange** : cette rénovation complète de l'aire de jeux pour jeunes enfants (1<sup>ère</sup> tranche) a couté 0,19 M€ en 2020. Basée sur un concept original dans l'esprit d'un village pour enfant, cette aire en bois de robinier d'origine

européenne offrira de nombreuses activités ludiques avec des particularités pour les enfants à mobilité réduite,

- ✓ **Plantations et renouvellement de végétaux** sur différents sites : 0,43 M€,
- ✓ Le **renouvellement d'aires de jeux** (Place Hélène Boucher, Parc Jean-Moulin, square des Moulins, Parc Marcel Lemaire, Place Brouette, Parc Raoul Dufy, place des Mouettes, Parc Bernard Stasi, Esplanade Hemingway) : 0,3 M€,
- ✓ L'aménagement d'un **parcours de santé au parc de Champagne** (2<sup>ème</sup> tranche) : 81K€,
- ✓ Réfection **d'allées et parking au parc de Champagne** : 0,18 M€,
- ✓ Réfection d'allées au parc Gilles Ferreira, mail Joliot-Curie, parc St John Perse, parc des Arènes du Sud : 270 000 euros,
- ✓ Réfection de **voiries et engazonnement au cimetière de l'Est** : 0,20M€,
- ✓ Subventions d'équipements versées aux associations de **jardins familiaux** : 15K€.

En ce qui concerne **l'enseignement et les écoles de la Ville de Reims**, l'investissement a été massif en 2020, avec notamment :

✓ **Ecole Maternelle Mougne Tixier**

L'école maternelle Mougne Tixier sera reconstruite en totalité, après déconstruction du bâtiment existant. La future maternelle sera composée d'un hall d'entrée, de 8 salles de classe, d'un bureau de direction, d'une BCD, d'une salle de repas, d'une salle de réunion/des maîtres, d'une tisanerie, de 2 salles de motricité, de 2 salles de propreté et d'un aménagement des espaces extérieurs. Une démarche bioclimatique et environnementale est inscrite au cœur de la conception du bâtiment. En plus du système constructif en béton armé du bâtiment, une toiture végétalisée contribuera également à l'inertie du bâtiment.

L'année 2020 a été consacrée à la démolition de l'ancienne école. En avril, des travaux de réfection et d'aménagement ont été entrepris par la Direction de la Maintenance afin d'anticiper les déménagements.

La pandémie a eu pour conséquence d'allonger le délai des études et de retarder le lancement de la consultation. La vague du Covid de l'automne a entraîné un second retard pour la négociation et la notification n'est intervenue que le 06 novembre 2020. Aussi, la livraison initialement prévue après les vacances de la Toussaint de 2021, sera décalée en prévision de la rentrée de janvier 2022.

Le montant des travaux pour l'année 2020 s'élève à **0,55M€**.

✓ **L'aménagement des bâtiments** des écoles pour le Groupe Scolaire Barthou (réfection des installations de génie climatique), le Groupe Scolaire Tournebonneau (phase 1) et la maternelle Léopold Charpentier (remplacement des réseaux de chauffage en vide sanitaire), ont été réalisés pour un montant total de 0,89 M€.



✓ **Réfection de plateaux sportifs** dans les écoles élémentaires Tournebonneau et Adriatique: 0,17 M€,

✓ **Travaux courants dans les bâtiments scolaires : 4,05M €** dont :

- 0,353 M€ dédiés au remplacement de la couverture et à la réfection des façades du groupe scolaire Maison Blanche,
- 0,035 M€ pour les mesures et diagnostics liés à la surveillance de la qualité de l'air intérieur,
- 0,33 M€ pour le remplacement de menuiseries extérieures à l'élémentaire Sculpteurs Jacques\*,
- 0,30 M€ pour la réfection des toitures terrasses de l'élémentaire Turenne\*,
- 0,25 M€ pour le remplacement des menuiseries extérieures de la maternelle Jardelle\*,
- 0,22 M€ pour la première phase de remplacement des menuiseries extérieures de l'élémentaire Tournebonneau\*,

Ces quatre dernières opérations relèvent d'actions environnementales permettant de réduire la facture énergétique, au regard des économies d'énergie attendues.

En effet, les parois sur lesquelles un renforcement thermique a été réalisé, à savoir les façades (menuiseries) et les toitures, concernent les parties d'ouvrages les plus "déperditives".

Pour ce qui est des menuiseries, la collectivité a amélioré efficacement l'étanchéité à l'air des fenêtres et portes dans les bâtiments concernés, tout en imposant un coefficient de transmission surfacique  $U_w$  performant.

En plus des économies d'énergie durant l'hiver, le confort d'été a aussi été amélioré sans recourir à la climatisation, ce qui écologiquement est satisfaisant.

Pour les terrasses, les opérations incluent le renforcement de l'isolation offrant un coefficient de résistance thermique R de 4.5 m<sup>2</sup>.K/W.

Ils s'inscrivent en partie dans la dépense constatée dans l'Autorisation de Programme « Rénovation énergétique des Bâtiments » s'élevant à 0,41M€ en 2020.

### ✓ **Plan numérique des écoles**

Dans le cadre d'une convention entre la Ville de Reims et l'Education Nationale portant sur la période 2015-2020 relatives aux technologies de l'information et de la communication dans les écoles rémoises, la collectivité a continué le déploiement d'outils informatiques, à hauteur de 0,9 M€ en 2020 au sein de l'autorisation de programme « équipement numérique des écoles ».

L'objectif central de ce plan pluriannuel est de fournir à tous les élèves un accès aux ressources de l'informatique, du multimédia et d'internet dans sa scolarité via :

- Un matériel collectif de classe : tableau blanc interactif
- Un matériel individuel à destination de l'élève : classes mobiles composées de tablettes et d'un ordinateur de contrôle

Le plan numérique des écoles concerne :

- ✓ 16 000 élèves,
- ✓ 49 écoles élémentaires,
- ✓ 55 écoles maternelles,
- ✓ 700 salles de classe.

Le nombre de TBI (Tableau Blanc Interactif) est passé de 87 en 2016 à 298 en 2020, soit 1 TBI pour 53 élèves.

Les classes mobiles sont passées de 18 en 2016 à 168 en 2020 et l'on dénombre 2 124 tablettes iPad dans les écoles.

Les raccordements actuels sont répartis comme suit (sur 91 écoles/groupes scolaires):

- ✓ 43 avec la fibre
- ✓ 27 Jupiter
- ✓ 21 en ADSL

✓ **Extension du groupe scolaire Joliot curie**

Le groupe scolaire s'articule autour de 3 bâtiments :

- Le bâtiment en façade sur la rue Curie intègre l'élémentaire, la maternelle, le restaurant scolaire. Une extension de 2 classes du bâtiment élémentaire avec réaménagement d'une partie des locaux intérieurs adjacents est envisagée
- Le plus petit donnant sur la rue Lavoisier intègre une partie de la maternelle. Ce bâtiment est voué à la démolition et nécessite une reconstruction

L'année 2020 a été consacrée aux études liées à la reconstruction et l'extension de cet établissement scolaire.

Une autorisation de programme a été ouverte pour cette opération (3,8 M€) dont 0,031 M€ de crédits pour l'année 2020

## ✓ Travaux de Mise en Accessibilité

Dans le cadre de l'Ad'AP, les travaux de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public ont continué d'être réalisés en 2020, dont plusieurs bâtiments scolaires :

- Elémentaire Avranches pour 0,047 M€,
- Groupe scolaire Tournebonneau pour 0,061 M€,
- Ex- Groupe scolaire Daudet – FMOL pour 0,11 M€,
- Elémentaire Thillois pour 0,045 M€,
- Groupe scolaire Jules Ferry pour 0,14 M€,
- Groupe scolaire Paul Bert pour 0,28 M€,
- Maternelle Yser pour 0,12 M€.

Au global, avec les autres bâtiments municipaux, ce sont plus de 1,6M€ qui ont été investis.

En ce qui concerne l'action en faveur du **Sport** et de la **Jeunesse**, on citera :

- ✓ Création d'un terrain en gazon synthétique et d'un terrain gazonné **au stade Edmond Michelet** : 0,59 M€



- ✓ Rénovation **terrain de base-ball au stade des Eglantines** : 0,15 M€
- ✓ **Travaux dans les gymnases et équipements sportifs**
  - Aménagement des gymnases Saint Exupéry et Ruisselet (remplacement des préparateurs eau chaude sanitaire), le gymnase Tournebonneau (travaux de génie climatique, mise en place d'une régulation et de l'imagerie), pour un montant de 0,044 M€,
  - La seconde phase de réfection du gymnase Europe (réfection de la toiture terrasse de la salle de sports, bardage, peintures extérieures), pour 0,240 M€,
  - La réhabilitation des vestiaires, des installations de chauffage et la réfection des éclairages de la salle de sports du gymnase Tournebonneau, pour 0,24 M€.



✓ **Travaux de Mise en Accessibilité** au Gymnase Tournebonneau : 0,1 M€

✓ **Centre la Rosiere**

Le centre La Rosière est une structure d'hébergement collectif de mineurs situé à Villers-Allerand.

La Direction de l'Education y organise des classes de découverte pour les élèves de classes élémentaires de mars à juin et à l'automne.

La Direction de la Jeunesse y accueillait les enfants âgés de 9 à 13 ans ½ en centre de loisirs jusqu'en août 2014.

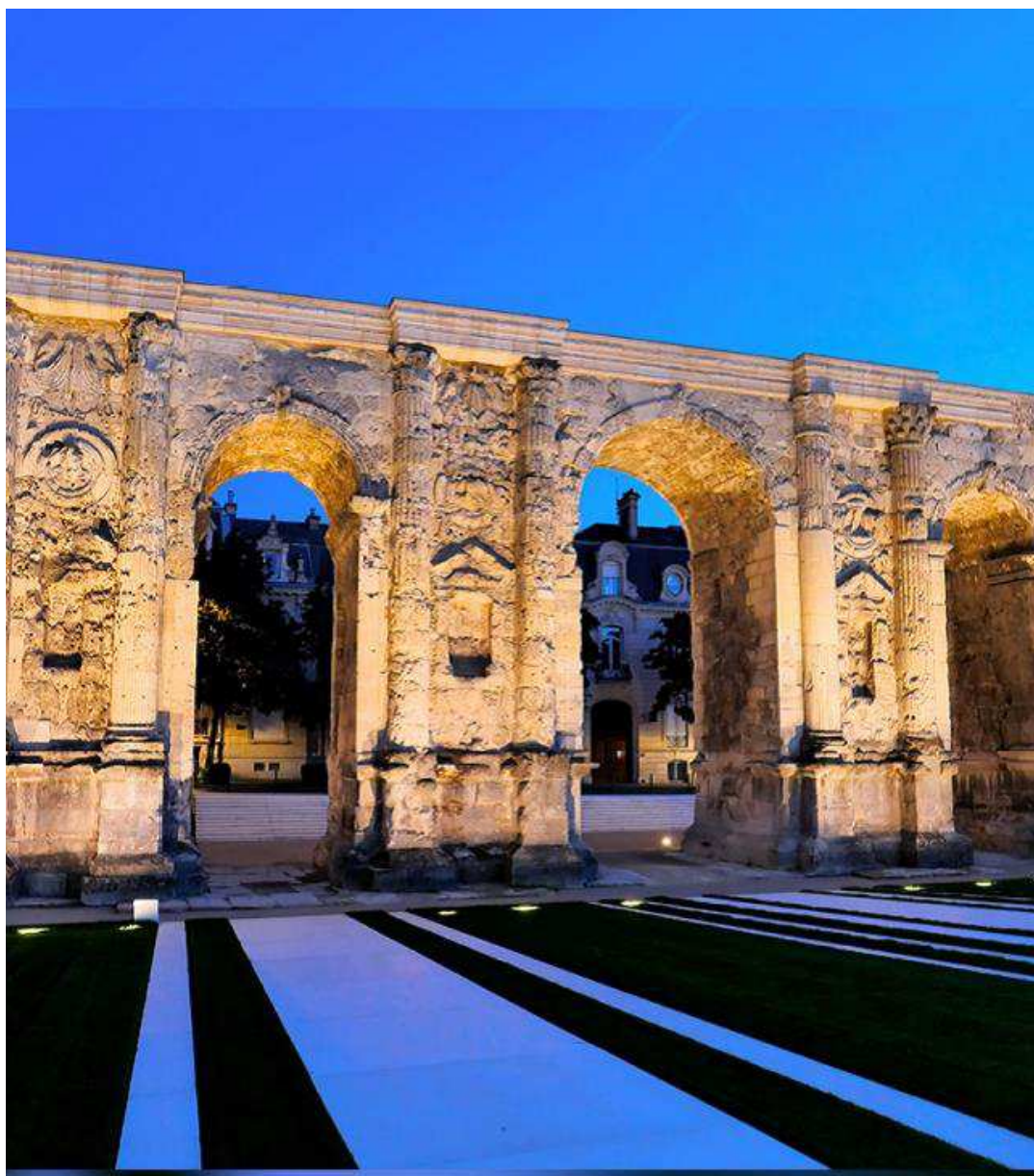
Cet établissement est constitué de 5 bâtiments séparés. L'objectif était de réhabiliter le bâtiment des Hirondelles et de mettre en accessibilité l'ensemble des bâtiments du site.

Malgré la pandémie qui a eu pour conséquence de rallonger la durée des travaux de 2 mois, l'année 2020 a été consacrée à la fin des travaux pour un montant de 1,06M€.

En ce qui concerne la **politique culturelle**, on citera :

✓ **Porte Mars**

Après la fin de la 1ère phase des travaux de sauvegarde de la Porte Mars avec notamment la rénovation de la couverture et la réalisation d'un réseau de collecte des eaux (travaux 2015-2016), une campagne d'études complémentaires afin de sauvegarder les parements et les décors a été poursuivie en 2018. Le comité scientifique et technique devra statuer sur la définition des interventions à réaliser sur le monument.



L'année 2020 a vu la finalisation des études de maîtrise d'œuvre pour la rénovation complète de l'édifice et la réalisation de fouilles archéologiques. Le montant réalisé pour l'année 2020 est de 0,13 M€.

#### ✓ **Réserves externalisées des Musées**

Les réserves externalisées ont été livrées aux utilisateurs le 1<sup>er</sup> avril 2020, afin de leur permettre le déménagement des collections, en particulier des œuvres du musée des beaux-arts.

3M € ont été dépensés en 2020 pour achever les travaux qui avaient débuté en août 2018.

Cette opération complémentaire à la reconstruction du musée des Beaux-Arts permet la planification et la poursuite du chantier des collections, de réduire le temps de fermeture au public du musée et de préparer l'exposition de réouverture.

Aussi, dans la perspective des travaux du nouveau musée des Beaux-Arts, le déménagement des œuvres de l'actuel musée, désormais fermé au public, s'est opéré vers les réserves externalisées des musées, pour un coût proche de 1,5M€.

#### ✓ **Reconstruction du Musée des Beaux-Arts**

2020 a été entièrement consacrée aux études de conception du projet de reconstruction du musée des beaux-arts. Les études d'avant-projet sommaire établies par l'architecte ont été validées à cette occasion et ont permis la poursuite de l'opération.

1,21 M€ ont été dépensés en 2020 et correspondent principalement aux honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre et des différentes dépenses de sondages complémentaires.



✓ **Spectacle de valorisation patrimoniale**

La crise sanitaire a bouleversé le calendrier de mise en œuvre du spectacle son et lumière : si la conception du spectacle destiné à être déployé sur la basilique Saint Remi a été finalisée comme prévu, la diffusion du spectacle n'a pu avoir lieu au regard des mesures sanitaires, tout comme la diffusion du spectacle sur la Cathédrale.



Les crédits consommés, sur cette autorisation de programme, en 2020, se sont élevés à 1,2M€.

### ✓ **Conservatoire à rayonnement régional**

Le projet de réhabilitation s'inscrit dans une démarche de mise aux normes de sécurité (SSI et désenfumage) et de l'optimisation du fonctionnement général du Conservatoire afin de répondre aux deux aspects fondamentaux de sa destination, l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre, et la diffusion de spectacles et concerts.

L'année 2020 a été consacrée au commencement d'une première phase de travaux au R-1 et au désenfumage, ainsi qu'à la programmation et aux études de restauration complète du Conservatoire à rayonnement régional.

Le montant réalisé sur 2020 s'élève à 0,24 M€.

### ✓ **Restauration et d'acquisition d'œuvres du Nouveau Musée des Beaux-Arts**

Ce programme s'est poursuivi en 2020. 0,53 M€ ont été consacrés à cette opération.

### ✓ **Label Bibliothèques Numériques de Référence**

L'année 2020 a permis d'avancer sur la conception des projets dans cadre du label Bibliothèque Numérique de Référence, dont l'objectif est d'intensifier le développement du numérique et la modernisation des services des bibliothèques et des médiathèques. Une partie des investissements liés à l'obtention du label ont également été réalisés (50 K€) et seront poursuivis en 2021.

## ✓ **Entretien des bâtiments culturels**

De nombreux travaux d'entretien ont été réalisés en 2020, dont par exemple :

- La réfection des installations de génie climatique pour la Friche culturelle pour un montant de 0,21M€,
- Le remplacement du système d'éclairage de secours de la médiathèque Croix-Rouge pour 0,054 M€,
- La réfection de l'étanchéité de la terrasse du magasin de décors de l'Opéra pour 0,063 M€,
- La réfection des façades extérieures et la consolidation des voûtes intérieures du Cryptoportique, pour 0,065 M€.

### **En ce qui concerne les Solidarités, on citera :**

## ✓ **Maison de Quartier Pays de France**

Ce projet a été inscrit dans l'avenant de clôture à la convention de renouvellement urbain, adopté en 2015.

Cet équipement public sera situé à l'angle de l'allée des Landais et de l'avenue Bonaparte, à proximité immédiate de la crèche des Hautes Feuilles et du parc des Landais.

L'interaction entre la nouvelle maison de quartier, la crèche et le parc sera recherchée.

La localisation devra permettre de créer un lien avec les autres équipements (piscine Château d'eau et Crèche) reliés par la rue des Landais.

Une conception bioclimatique (volumétrie, plan masse, orientation des surfaces vitrées, composants bioclimatiques, espaces tampons) en fonction du contexte et de l'activité des locaux est prévue, ainsi que le raccordement au réseau de chauffage urbain.

La pandémie a entraîné l'arrêt du chantier en mars, puis la mise en place des travaux en mode dégradé. La livraison initialement prévue en février 2021 le sera en mai 2021.



L'année 2020 a été consacrée aux travaux pour un montant de 2,4 M€.





### ✓ **Travaux d'entretien des bâtiments municipaux**

- Des opérations de travaux ont été menées dans les maisons de quartier pour 0,23 M€,
- Des opérations de travaux ont été menées dans les crèches pour 19 K€.

On indiquera le versement de subventions d'équipements aux associations rémoises gérant des crèches, pour 80 K€ en 2020.

### ✓ **Multi-Accueil Trois Fontaines**

Le Multi-Accueil actuel reçoit 18 enfants sur 4 jours complets avec repas et peut recevoir un enfant en accueil d'urgence.

Du fait de la taille réduite de la structure et des conditions de fonctionnement en découlant, l'agrément est remis régulièrement en cause par la PMI.

C'est pourquoi le projet de reconstruction a pour vocation la construction d'un nouveau multi-accueil adapté aux conditions d'usage actuel pour une capacité de 20 enfants et 2 accueils d'urgence.

Les façades béton sont isolées par l'extérieur afin de limiter les ponts thermiques et apporter une inertie. Une optimisation des surfaces vitrées est réalisée : localisation, dimensions et protection solaire selon l'orientation des façades. La toiture terrasse est prévue végétalisée afin d'optimiser le confort thermique. Le chauffage est assuré par la chaufferie gaz existante de la Maison de Quartier Trois Fontaines. Le traitement de l'air est assuré par une CTA adiabatique permettant également d'assurer un rafraîchissement si besoin.

L'année 2020 a été dévolue à la consultation des entreprises puis au démarrage des travaux pour un montant de 0,1 M€.

La mise à disposition du multi-accueil initialement prévue fin novembre 2021 sera décalée à fin janvier 2022, suite à la période de confinement.

En ce qui concerne les **aménagements** et les **espaces publics**

✓ **Fontaines Place Museux**

Dans le cadre de l'aménagement de la Place Museux, le projet prévoyait l'aménagement de deux fontaines face à l'église St Maurice.

Le marché de MOE avait pour objet de désigner un bureau d'études dont la mission a été d'assurer la Maîtrise d'Œuvre de la fontaine, de concevoir les calculs hydrauliques nécessaires, de prévoir les matériels et équipements à mettre en place, d'élaborer le Dossier de Consultation des Entreprises de la fontainerie et de la maçonnerie, et de suivre les travaux.

70 K€ ont été consacrés à cette opération en 2020.

✓ **LUCHRONE : socle et intégration dans parc des arènes du sud**

La volonté de l'Exécutif municipal a été de permettre l'implantation du Luchrone dans le parc des Arènes du sud.

Le projet d'implantation devait permettre de magnifier l'œuvre. La proposition formulée devait être cohérente et en harmonie avec l'œuvre. L'objectif de la collectivité à travers le marché était le suivant :

- Concevoir un socle, ou autre procédé qui valorise l'œuvre en la surélevant et en rendant la structure inaccessible au public.
- Proposer l'ensemble des aménagements nécessaires à la bonne intégration de l'œuvre dans son futur environnement (paysage, VRD.)
- Accompagner la collectivité dans la réalisation des aménagements, et entre autre dans la réalisation de pièces marchés et le suivi de travaux.

51 K€ ont été consacrés à cette opération en 2020.

## ✓ **Zone commerciale Grand Val de Murigny**

Les objectifs de l'étude réalisée sont les suivants :

- Promouvoir des espaces publics de qualité,
  - Travailler la lisibilité, la sécurité routière et la mise en valeur de l'entrée de ville,
  - Transformer l'image de ce secteur en une entrée de ville qualitative,
- Respecter les principes du développement durable dans la réflexion d'élaboration du projet des espaces publics.
- Assurer une qualité et cohérence sur les thématiques du paysage, de l'architecture et de l'urbanisme sur le secteur du grand val de Murigny, en quelque sorte redonner une identité accueillante et moderne à ce secteur d'entrée de ville.

## ✓ **Aménagement des espaces publics**

Plusieurs opérations ont été menées en 2020, dont :

- Les Abords de la Basilique Saint Remi (65 K€) : Il s'agit de la fin des travaux de requalification des abords de la Basilique St Remi.
- Place Anquetil (7K€) : Le projet consiste en la création d'une place publique qualitative et sécurisée au droit du groupe scolaire Anquetil, et en lien avec le mail Bailla-Rolland situé au cœur des opérations immobilières (scène St Thomas). Les aménagements se sont poursuivis en 2020, les travaux de finition sont prévus en 2021.
- Place de Fermat (385 K€) : Les travaux consistent à terminer la partie haute sur dalle de la place de Fermat, au niveau des rez de chaussée actifs.
- Secteur René Clair (911 K€): Les travaux 2020 ont consisté en la réalisation de la place René Clair, le parking du Ludoval, la rampe PMR adjacente au Ludoval, le parking Chénier, la rampe d'accès à l'école Mazarin, et la rue Fresnay.

- Secteur Ste Thérèse (117 K€) : Les travaux 2020 ont consisté en la réalisation des finitions du parvis de la maison de quartier.
- Place d'Erlon : Les travaux sur les joints des pavés de la place d'Erlon pour un montant de 0,32 M€.
- Musée de l'automobile : 0,15M€ K€ ont été consacrés au parking du Musée de l'automobile
- Marchés non sédentaires : Des bornes électriques ont été installées dans les marchés avenue Jean-Jaurès et Place Museux pour 0,405 M€.

On citera les **travaux de voirie réalisés par la Communauté urbaine du Grand Reims**, (17,5 M€ en 2020) dont notamment les opérations ci-dessous :

- Rue Coquillard pour 0,35 M€,
- Rue de Verdun pour 0,28 M€,
- Rue Estienne d'Orves pour 0,23 M€,
- Rue du Chalet pour 0,54 M€,
- Rue Saint Leonard pour 0,89 M€,
- Rue Kairouan pour 0,29 M€,
- Rue de l'Union Foncière pour 0,68 M€,
- Rue Jacques Cellier pour 0,71 M€,
- Rue Marie-Clémence Fouriaux pour 0,4 M€,
- Boulevards Pommery et Dauphinot pour 0,40 M€,
- Boulevard des Bouches du Rhône pour 0,33 M€,
- Rue Nicolas Henriot pour 0,29 M€,
- Rue Lecointre 0,24 M€.

#### ✓ **Equipements de propreté**

0,49 M€ ont été investis en 2020 pour équiper les services municipaux en charge de la propreté des voiries, avec notamment l'achat de :

- une balayeuse sur châssis,
- une laveuse compacte,
- une micro-balayeuse (avec équipement de viabilité hivernale).

## En ce qui concerne la **Politique de la Ville**

Suite au 1er Programme de Renouvellement Urbain 2004-2014 qui a accompagné le renouvellement de 4 quartiers en ZUS, Reims est à nouveau partie prenante au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2014-2024 pour les quartiers prioritaires (QPV) Croix-Rouge, Orgeval, Europe et Châtillons. Les 2 premiers quartiers relèvent des quartiers « d'intérêt national » et les 2 autres sont « d'intérêt régional ». La convention de renouvellement urbain a été signée le 19 décembre 2019.

Les investissements de la Ville de Reims représenteront 40,93M€ TTC pour un montant subventionné de 9,57M€ par l'ANRU. Outre l'accompagnement financier de l'ANRU, bailleurs et collectivités sont accompagnés à hauteur de 8 M€ par la Région Grand Est dans le cadre de la convention de partenariat 2019-2021.

Les études et travaux de renouvellement urbain des quartiers se sont poursuivis en 2020, avec un ralentissement de 2 à 3 mois pendant la 1<sup>ère</sup> période de confinement. Néanmoins, la reprise des chantiers a été rapide :

### **Croix Rouge**

- Construction de la Maison de quartier allée des Landais
- Lancement du plan de relogement des locataires des 39 à 45 Taittinger,
- Démolition de l'immeuble 2 Cézanne et travaux préparatoires à la démolition des immeubles 10 Cézanne et 18 Braque (124 logements),
- Démolition des immeubles 6 De Gouges, 7 et 9 Bonaparte (105 logements),
- Lancement du plan de relogement des immeubles 15 et 17 Savoyards,
- Aménagement d'espaces publics : voie pompier et parvis du siège de l'URCA, parking Arago,
- Démarrage des réhabilitations de 209 logements îlot Morisot / Braque / Cézanne.

### **Orgeval**

- Poursuite des études préalables, concertations locatives, préparation des chantiers pour les réhabilitations des secteurs Charpentier, Neufchâtel et Poincaré avec les bailleurs,

- Etudes préalables pour la mise en place d'un dispositif d'aides pour les 4 copropriétés de la place Pierre de Fermat,
- Livraison de l'esplanade Place de Fermat devant les commerces, sécurisation et accès,
- Poursuite du plan de relogement 20 à 30 rue Poincaré et lancement de celui concernant l'immeuble 9 rue Coubertin,
- Fin du plan de relogement 22/34 rue Bettinger.

### **Europe**

- Après la démolition de 3 préaux du centre commercial par le Foyer Rémois en 2019, 2 autres ont été démolis en 2020, offrant une plus grande visibilité sur l'espace public à rénover (objectif 2021/2022),
- Lancement des plans de relogements pour 160 logements de l'îlot Pommery en septembre 2020. Durée prévisionnelle de 18 mois à 2 ans.

### **Châtillons**

- Poursuite des études préalables, concertations locatives, préparation des chantiers pour les réhabilitations de 4 îlots avec le bailleur,
- Etudes de résidentialisation et espaces publics îlot Descartes, îlot Aquatique et place des Argonautes,
- Démarrage des études de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la maison de quartier,
- Poursuite des plans de relogements en cours : 3 et 11 rue Blaise Pascal, 16 avenue Hodin et 24 place des Argonautes, 10 place des Argonautes.
- Fin de 2 plans de relogement : 2 niveaux de la tour des Argonautes et lancement des travaux du « pôle seniors »; 8 boulevard Vasco de Gama et démarrage des travaux de démolition.

Sur le seul budget de la Ville de Reims, ce sont 0,74M€ qui ont été mandatés en 2020.

**La 1ère revue de projet annuelle du NPRU** s'est tenue le 10 février 2021, avec l'exécutif, le Directeur général de l'ANRU, le Préfet de la Marne et l'ensemble des partenaires, pour faire le bilan des actions de l'année 2020 et évoquer les perspectives 2021. L'avancement général du projet a été salué, tant au niveau opérationnel que financier.

En matière **d'urbanisme**, on citera :

✓ **Planification territoriale**

Le site patrimonial remarquable du centre-ville de Reims a été classé par arrêté ministériel en date du 28 mai 2020, suite à l'enquête publique menée en janvier 2020. Ce nouvel outil de valorisation du patrimoine s'inscrit dans une démarche partenariale entre l'Etat, la communauté urbaine, la Ville de Reims et la Région Grand Est. La Ville y a participé à hauteur de 0,12 M€ en 2020. Les règles et orientations applicables au sein de ce site patrimonial remarquable seront précisées en 2021 dans le cadre d'une démarche de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP)

✓ **Projet urbain Reims grand centre**

Les études urbaines permettant la mise en œuvre de la Zone d'Aménagement Concerté SERNAM Boulingrin et l'accompagnement des projets qui la composent, se sont poursuivies en 2020 ainsi que les études permettant la coordination de l'ensemble des projets environnants dans le cadre du projet urbain Reims Grand centre.

0,25 M€ ont été mandatés pour cette opération en 2020.

En ce qui concerne la **sécurité et le bien vivre**, on relèvera :

✓ **Renforcement de la Vidéo-protection**

0,34 M€ ont été mandatés en 2020 sur l'autorisation de programme dédiée.

217 caméras, installées pendant la durée du mandat (2014-2020) permettent de renforcer l'action des services de police sur l'ensemble des secteurs et d'améliorer l'élucidation des actes de délinquance.

Il convient de souligner de nombreuses dégradations de caméras qui ont impacté le budget investissement. Au total 12 caméras ont dû être changées, pour un budget total de 66 K€.

✓ **Contrôle d'accès des places d'Erlon et Cathédrale**

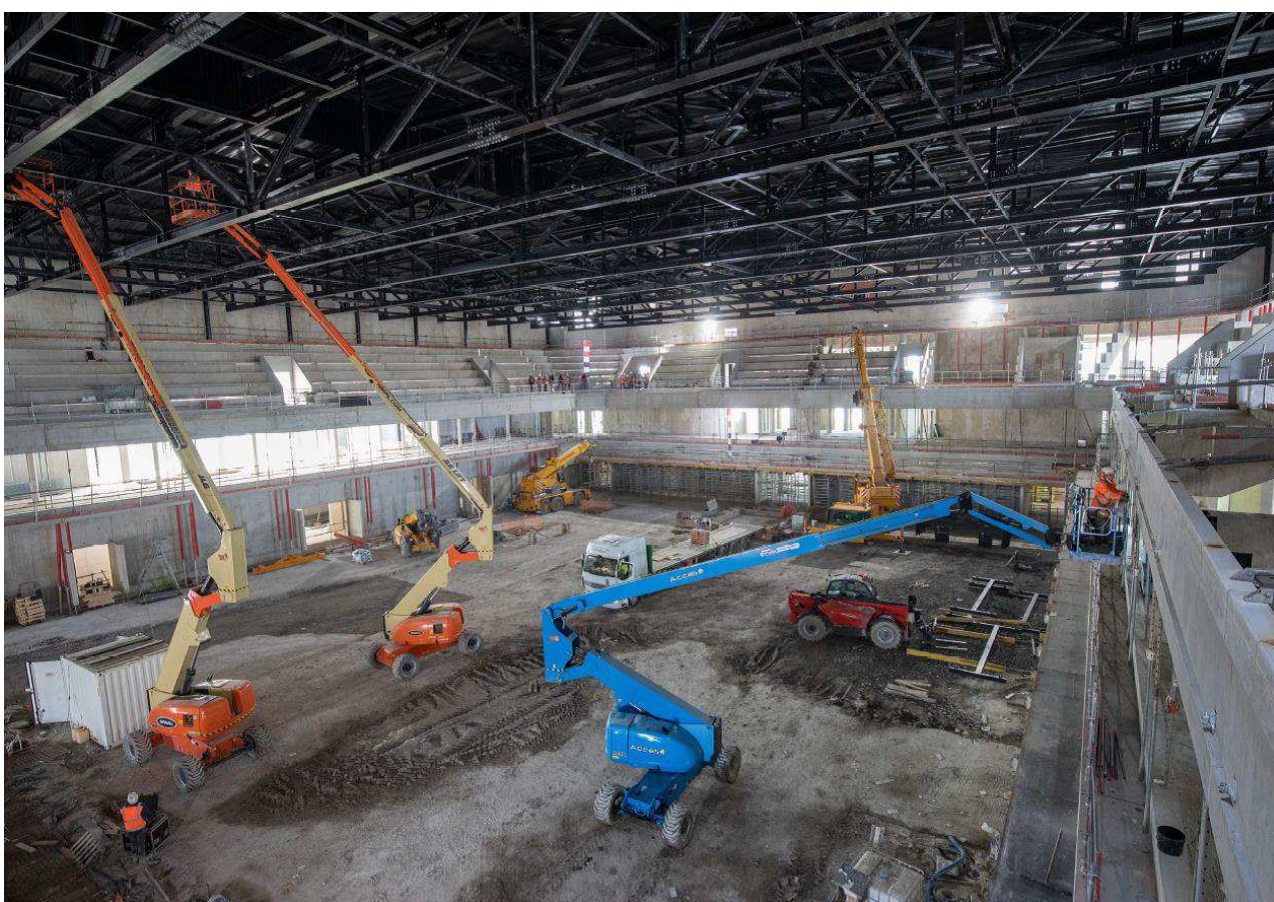
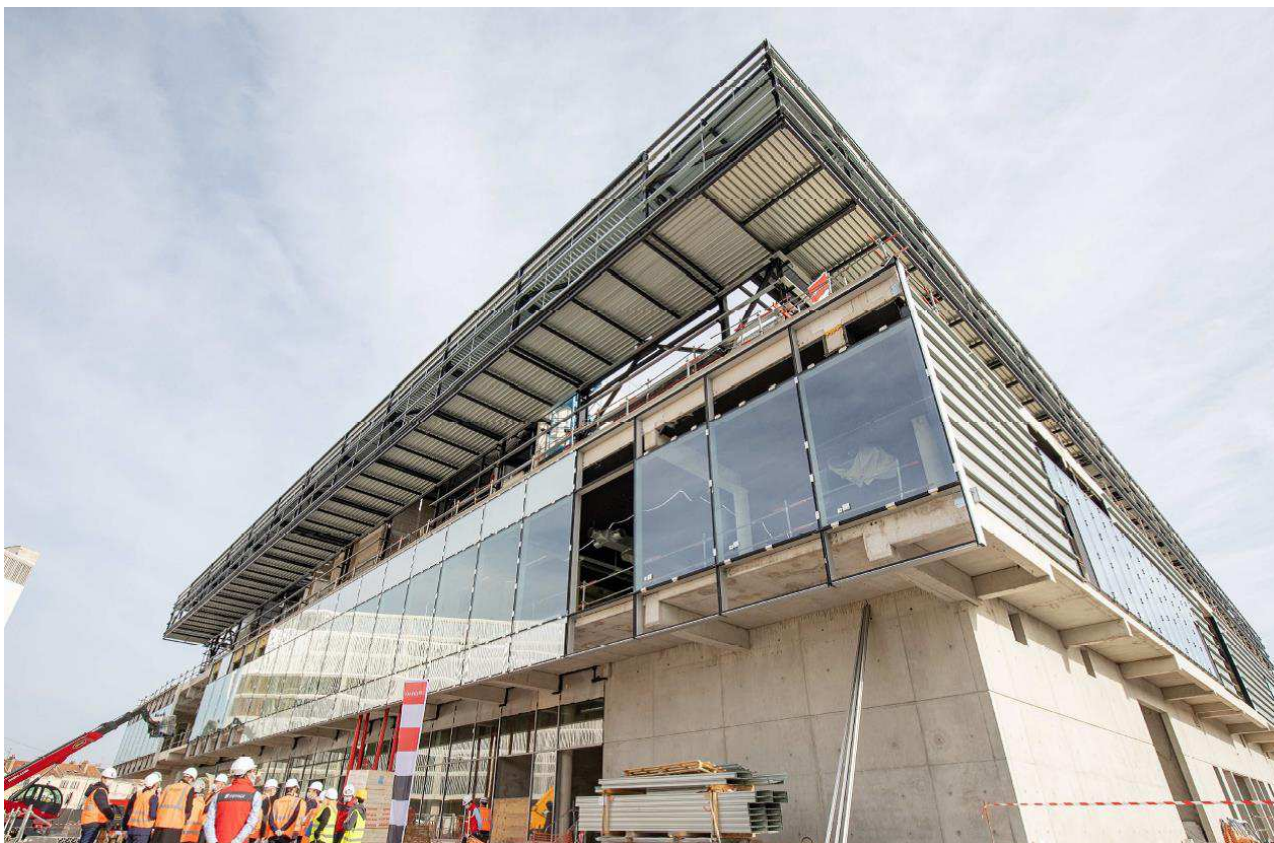
0,53 M€ ont été mandatés en 2020 pour clôturer cette opération



## Construction de l'Arena et modernisation du Parc des Expositions

L'année 2020 a été consacrée à la poursuite des travaux de construction de l'Arena ainsi que la modernisation du Parc des Expositions avec notamment la livraison du hall neuf en octobre et le début de la réhabilitation du hall n° 1 existant. La pandémie a arrêté les chantiers durant les mois de mars et avril avec une reprise des travaux de façon progressive. Reims Events, exploitant du Centre des Congrès et du Parc des Expositions, a adapté son fonctionnement aux conséquences de la réduction des activités événementielles.





En 2020, 26K€ ont été engagés au titre du suivi du contrat.

## VIème partie – Les budgets annexes

### A. Le budget annexe du restaurant municipal

Opérations réelles (en K€)	CA 2019	CA 2020	En %
Produits des services	214	154	-28,2%
Participations CU et autres organismes	114	77	-32,2%
Participations - emplois	0		-100,0%
Participations Ville	47	32	-31,2%
Produits exceptionnels	0,1	0	221,5%
<b>Recettes réelles de fonctionnement (hors participation du budget principal)</b>	<b>375</b>	<b>263</b>	<b>-29,7%</b>
Charges à caractère général	200	160	-20,1%
Charges de personnel	389	402	3,3%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>589</b>	<b>562</b>	<b>-4,7%</b>
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>- 214</b>	<b>- 298</b>	<b>39,2%</b>
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>95</b>	<b>66</b>	<b>-30,8%</b>
Besoin de financement	- 310	- 364	17,7%
<b>Couverture par le budget principal</b>	<b>310</b>	<b>364</b>	<b>17,7%</b>

Après avoir constaté une stabilisation en 2019, les recettes de fonctionnement baissent fortement en 2020 sous l'effet de la fermeture du restaurant municipal et la mise en place d'un protocole sanitaire permettant de respecter la distanciation sociale. Cette absence d'activité pendant les confinements a été en partie compensée par la mise en place de la vente de repas à emporter.

L'absence de formation des agents de la collectivité, déjeunant au restaurant municipal à cette occasion, a également constitué une baisse d'activité pour le Méridien.

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 4,7%, notamment grâce à une baisse des dépenses d'alimentation, qui permet une diminution des charges à caractère général de plus de 20%. Les charges de personnel augmentent de 3,3%.

Les dépenses d'investissement sont également en baisse. Elles passent de 95 K€ en 2019 à 66 K€ en 2020.

Elles comprennent près de 27 K€ de matériels divers (mobilier, charriots à plateaux, armoires...) et 52 K€ de travaux. Ces travaux concernent le changement de menuiseries (porte et fenêtres), de peinture et d'électricité (notamment pour la salle Vanille du Méridien).

La réalisation de ces dépenses d'investissement couplée à la baisse de l'épargne nette a nécessité la hausse de la participation d'équilibre du budget principal qui passe de 310 K€ en 2019 à 364 K€ en 2020.

## B. Le budget annexe ZAC SERNAM – Boulingrin

### 1. Le budget de fonctionnement

Le budget annexe est un budget de compte de stock qui retrace les dépenses d'aménagement intégrées en section de fonctionnement.

Recettes de fonctionnement (en €)	CA 2019	CA 2020	En %
70 - Ventes de terrains aménagés	4 848 600	2 662	-99,9%
74 - Dotations et participations	435 741	350 680	-19,5%
<b>Recettes de gestion courante</b>	<b>5 284 341</b>	<b>353 342</b>	<b>-93,3%</b>
77 - Produits exceptionnels	16 964	-	-100,0%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>5 301 305</b>	<b>353 342</b>	<b>-93,3%</b>
042 - Transferts entre sections	8 064 934	4 596 515	-43,0%
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>13 366 239</b>	<b>4 949 857</b>	<b>-63,0%</b>

La cession du lot B2 était prévue en fin d'année 2020. Finalement, celle-ci a été retardée et la vente du terrain n'interviendra donc qu'en 2021.

En revanche, une subvention de la Région Grand Est de 351 K€ a été perçue pour les travaux mise en état des sols du site Sernam.

Les écritures de stockage des encours de production ont été intégrées en recettes de fonctionnement.

<b>Dépenses de fonctionnement (en €)</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>	<b>En %</b>
011 - Charges à caractère général - Autres	3 216 334	4 593 853	42,8%
<b>Dépenses de gestion courante</b>	<b>3 216 334</b>	<b>4 593 853</b>	<b>42,8%</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>3 216 334</b>	<b>4 593 853</b>	<b>42,8%</b>
042 - Transferts entre sections	10 149 905	356 004	-96,5%
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>13 366 239</b>	<b>4 949 857</b>	<b>-63,0%</b>

Les charges à caractère général comprennent notamment :

- des acquisitions foncières pour 1,9 M€ correspondant essentiellement au 6 Boulevard Jules César ;
- des travaux sur les espaces publics (démolition, dépollution, fouilles...) pour 1,7M€ ;
- des travaux de démolition, des études d'urbanisme ou encore des fouilles archéologiques...

## **2. Le budget d'investissement**

Le budget d'investissement de la ZAC Sernam-Boulingrin retrace l'avance remboursable consentie par le budget principal et les mouvements d'ordres budgétaires liés aux opérations de stocks.

Pour rappel, en 2019 le résultat excédentaire du budget de zone a permis le remboursement d'une partie de l'avance au budget principal à hauteur de 909 K€.

En 2020, au vu du report des cessions de terrains, c'est une avance qui a été réalisée par le budget principal d'un montant de de 3,9 M€. permettant au budget annexe de la ZAC Sernam d'atteindre l'équilibre budgétaire.

## Annexe 1 : Les ratios légaux

Informations financières - ratios	Valeurs (CA 2020) (population 2020)	Moyennes nationales de la strate - Métropole de plus de 100 000 hab. hors Paris (1)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	<b>1061,03</b>	1151,00
Produit des impositions directes/population	<b>631,31</b>	650,00
Recettes réelles de fonctionnement/population	<b>1422,89</b>	1336,00
Dépenses d'équipement brut/population	<b>272,82</b>	226,00
Encours de dette/population	<b>1456,41</b>	1104,00
Dotations globales de fonctionnement/population	<b>275,90</b>	208,00
Dépenses de personnel*/dépenses réelles de fonctionnement	<b>53,57%</b>	58,80%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette/recettes réelles de fonctionnement	<b>87,22%</b>	94,70%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	<b>19,17%</b>	16,90%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	<b>1,02</b>	0,83

(1) Sources : DGCL à partir des données DGFIP des comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles, INSEE (population totale en 2020)

\*y compris mutualisation de services

Le tableau ci-dessus permet de comparer les ratios légaux de la ville de Reims avec les ratios nationaux. L'étude de ces ratios doit être abordée avec prudence dans la mesure où leurs limites rendent parfois difficilement exploitables leurs résultats. Parmi celles-ci, on peut citer l'existence d'un décalage de trois ans entre les chiffres fournis par l'INSEE et l'année considérée mais aussi les compétences transférées à l'intercommunalité qui peuvent être très différentes d'un territoire à un autre.

### Dépenses réelles de fonctionnement / population.

La Ville de Reims se situe en dessous de la moyenne nationale. Cette situation montre que le niveau de dépenses par habitant de la Ville de Reims est un peu plus faible que pour les communes de même strate.

L'interprétation de ce ratio appelle également à la plus grande prudence car il compare des villes de strate comparable mais dont l'organisation diffère en particulier sur les choix de modes de gestion, le niveau des effectifs...

#### Produit des impositions directes / population.

En 2020, le niveau d'imposition directe de la ville de Reims est nettement inférieur à celui des communes de même strate.

#### Recettes réelles de fonctionnement / population.

Cet indicateur se maintient au-dessus de la moyenne nationale.

#### Dépenses d'équipement brut / population

La ville de Reims voit son niveau d'investissement ralentir en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire mais celui-ci dépasse toujours largement la moyenne de la strate avec 272 € par habitant.

#### Encours de dette / population.

Malgré les baisses de ces dernières années, l'encours de la dette par habitant est plus élevé que la moyenne nationale. Il doit cependant être mis en relation avec la capacité de la Ville de Reims à rembourser cette dette mesurée par le ratio de désendettement qui approche 4,6 années soit largement en dessous de la limite communément admise (10 à 12 années), et très inférieure à la moyenne des communes de plus de 100 000 habitants (5,9 années au 31/12/2019).

#### Dotation globale de fonctionnement / population

La dotation globale de fonctionnement par habitant est supérieure à celle de la moyenne nationale. La comparaison est délicate car elle comprend toutes les composantes de la DGF (notamment la dotation de solidarité urbaine dont l'évolution dépend de critères liés à la péréquation).

#### Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement.

Ce ratio dépend de l'importance des activités gérées en régie qui diffère d'une commune à l'autre. Il sera d'autant plus élevé que les services gérés en régie seront nombreux.



Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de dette / recettes réelles de fonctionnement.

Ce ratio permet de mesurer la capacité de la Ville de Reims à assurer le financement de ses dépenses de fonctionnement et le remboursement de sa dette avec ses recettes de fonctionnement.

Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Malgré une légère baisse en 2020 due à un décalage dans le temps des investissements, ce ratio reste nettement supérieur à celui de la moyenne de la strate. Il démontre le volontarisme engagé ces dernières années en faveur d'un investissement massif sur la Ville de Reims.

Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement

Ce ratio mesure l'encours de la dette comparée à la richesse de l'entité.

## **Annexe 2 – Rapport sur la gestion de la dette et de la trésorerie**

En conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur, la Ville de Reims a toujours eu pour objectif d'optimiser le coût des frais financiers de sa dette. Elle détermine au plus près ses besoins d'emprunts en essayant d'obtenir les meilleures conditions financières possibles.

Chaque année, la collectivité met en concurrence les établissements bancaires dans le cadre de consultations financières normées tant pour ses financements long terme (emprunts) que court terme (ligne de trésorerie).

Elle doit enfin optimiser l'utilisation de ses instruments financiers (emprunts courts et longs termes, lignes de trésorerie) afin de minimiser le coût pour la collectivité.

La crise sanitaire mondiale a fortement marqué l'année 2020. Les gouvernements et les banques centrales, forts de leurs expériences lors de la crise de 2008, sont intervenus pour soutenir l'économie. Les mesures de soutien mises en place par les banques centrales ont permis notamment, de rétablir la confiance dans les titres d'Etats sur les marchés et ainsi résorber la hausse de taux des emprunts d'Etats amorcée à la mi-mars 2020.

L'interventionnisme des Etats et des banques centrales a également permis de diminuer l'incertitude sur le marché des taux d'intérêts.

Au début du premier confinement les taux d'intérêts ont connu une certaine remontée. Toutefois, ces tensions se sont dénouées dès l'été avec des niveaux de taux similaires à leurs niveaux avant crise. La baisse de l'EURIBOR 3 mois s'est même poursuivie passant sous le seuil des -0,50% atteignant son plus bas historique.

Malgré cette crise, sur l'ensemble de l'année 2020, le coût des financements à long terme pour les collectivités est resté très attractif. Des taux d'intérêts bas, une concurrence toujours accrue entre les prêteurs et des offres de financement abondantes et diversifiées

notamment en termes de maturité et de période de mobilisation, ont permis au secteur public local de bénéficier d'un coût de ressource financière minoré.

Ce faible coût de la ressource explique en partie le montant de l'encours emprunté par les collectivités en 2020 qui s'élève à 10,1 Md€ contre 8,3 Md€ en 2019.

## **1. Des taux toujours et encore en baisse**

Pour rappel, la baisse des taux a débuté en 2014 et se constate encore en 2020.

L'EONIA, en territoire négatif depuis septembre 2014, a connu son plus bas niveau en 2020 avec un taux à -0,50% fin décembre. Les taux courts, dérivés de l'EONIA, ont suivi la même évolution.

Les taux longs ont significativement baissé en 2020. L'EURIBOR 12 mois était à -0,25% fin 2019 et a terminé à -0,50% fin 2020. Sur l'année l'EURIBOR 12 mois a fortement fluctué. Au plus haut en avril à -0,05%, il est passé en dessous de -0,50% en décembre avec un plus bas à -0,51%.

Concernant les taux fixes, la baisse s'est elle aussi accentuée en 2020 avec toutefois des fluctuations.

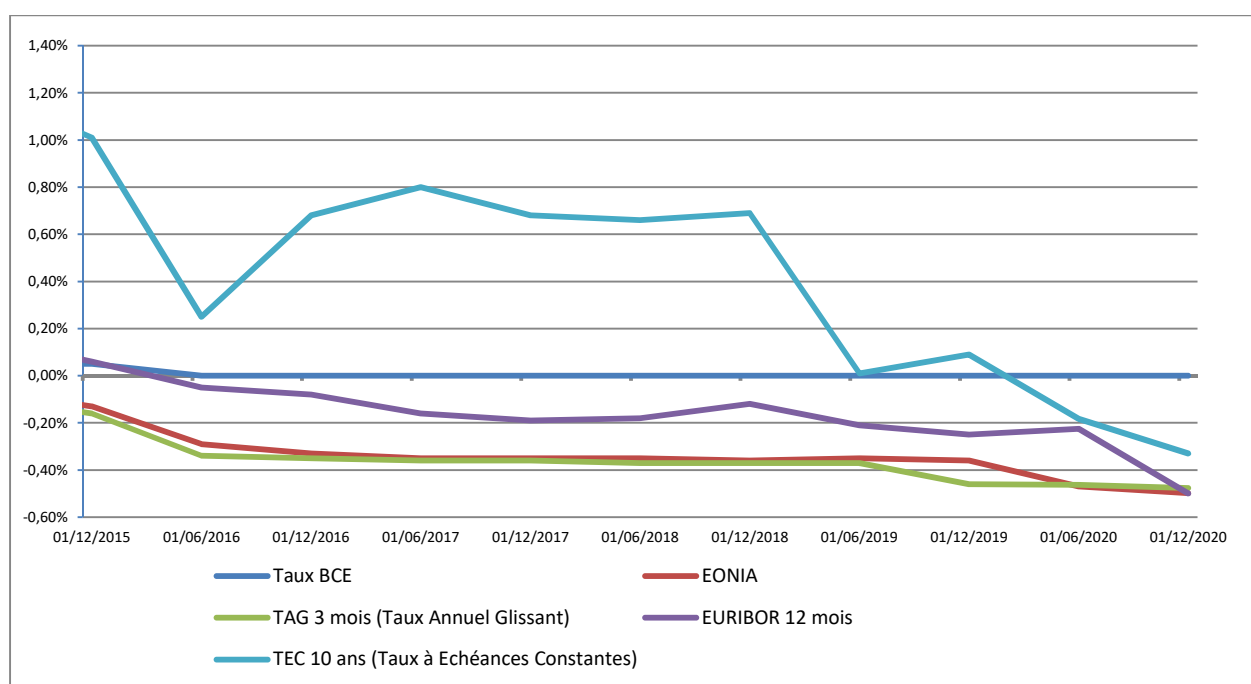
Le taux d'intérêt d'un emprunt amortissable à 15 ans, avec amortissement progressif, cotait 0,28%, hors marge bancaire fin décembre 2019 contre -0,17% fin 2020. Lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, la baisse s'est fortement accentuée avec un passage en territoire négatif du 20 février au 16 mars avec un niveau au plus bas de -0,23% atteint le 9 mars 2020. Dès le début du confinement lié à la crise sanitaire du covid19, la cotation est remontée à 0,22% mais est revenue au niveau de 0% à compter du 15 avril.

Afin de favoriser la reprise économique, la BCE a réaffirmé en mars 2021 que « les taux d'intérêts directs devraient rester à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas jusqu'à ce qu'il ait été constaté que les perspectives d'inflation convergent durablement vers un niveau proche de, mais inférieur à 2%»

Cette position de la BCE laisse penser que les taux n'amorceront pas de remontée significative en 2021.

➤ Evolution des principaux taux depuis 2014 :

	31/12/14	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18	30/06/19	31/12/19	30/06/20	31/12/20
<b>Taux BCE</b>	0,05%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>EONIA</b>	0,14%	-0,13%	-0,33%	-0,35%	-0,36%	-0,35%	-0,36%	-0,47%	-0,50%
<b>TAG 3 mois (Taux Annuel Glissant)</b>	-0,02%	-0,16%	-0,35%	-0,36%	-0,37%	-0,37%	-0,46%	-0,46%	-0,48%
<b>EURIBOR 12 mois</b>	0,33%	0,06%	-0,08%	-0,19%	-0,12%	-0,21%	-0,25%	-0,23%	-0,50%
<b>TEC 10 ans (Taux à Echéances Constantes)</b>	0,86%	1,01%	0,68%	0,68%	0,69%	0,01%	0,09%	-0,18%	-0,33%



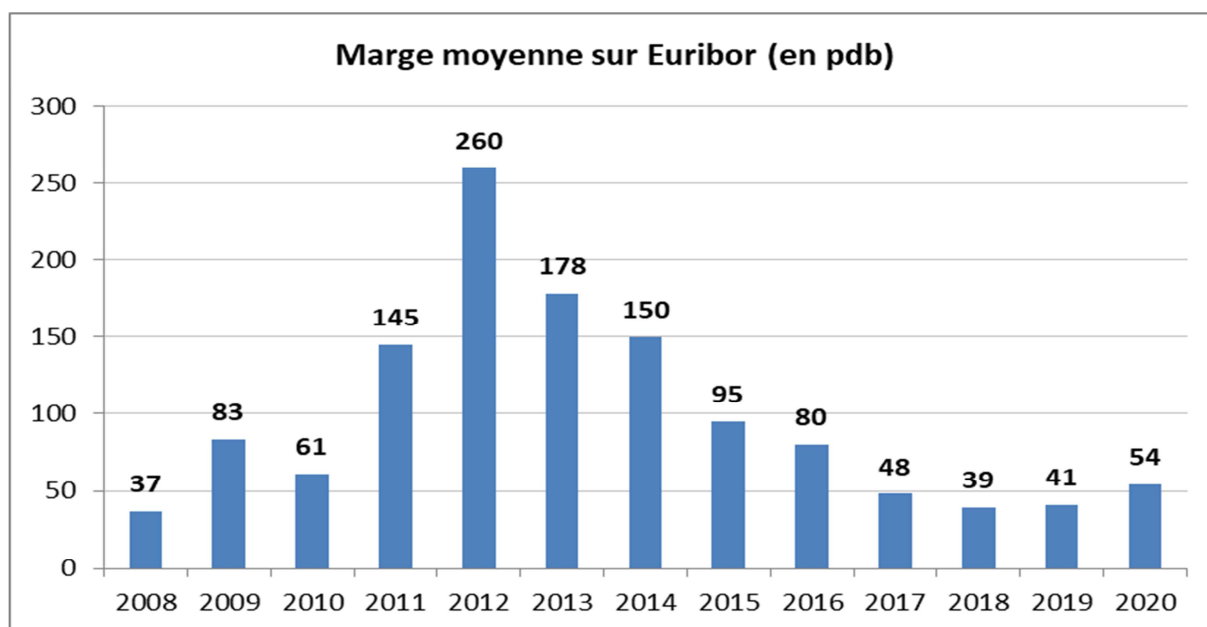
Données Finance Active

Grâce à la baisse continue des taux d'intérêts, le taux moyen des prêts souscrits en 2020 par les collectivités a lui aussi connu son plus bas historique avec un taux moyen à **0,56%** contre 0,71% en 2019. Pour les communes et EPCI de plus de 100 000 habitants ce taux est de 0,55%.

Cette baisse s'explique surtout par la baisse des taux moyens souscrits à taux fixe. Ainsi, plus de 88% des emprunts 2020 ont été contractualisés à taux fixe, dont 47% contractualisés sur la base d'un taux fixe inférieur à 0,50%.

Concernant les emprunts 2020 souscrits à taux variable, une hausse des marges a été constatée. La marge moyenne appliquée sur l'EURIBOR est de 0,54% contre 0,41% en 2019. 63% des emprunts souscrits à taux variable en 2020 avaient une marge inférieure ou égale à 0,60%.

Si les financements à taux variable ont représenté moins de 9% du total des prêts contractualisés en 2020, l'explication est essentiellement due au fait que le floor à 0% appliqué sur les index augmente substantiellement la marge des emprunts.



Données Finance Active

## **2. Contexte national : Une offre de financement importante et diversifiée**

Les offres de crédits proposées aux collectivités sont toujours nombreuses et ont largement couvert leurs besoins de financement.

Les coûts de financement restent faibles sous l'effet de taux d'intérêt bas et du maintien d'une concurrence forte entre les prêteurs.

La Banque Postale domine le marché des nouveaux financements bancaires traditionnels. Forte de son partenariat avec la banque publique de développement SFIL, elle réaffirme sa place de leader en portant plus de 40% des financements à long terme accordés aux collectivités locales en 2020. Il faut toutefois noter un recul de ce taux par rapport à l'année précédente qui était de 45%.

La Société Générale prend la seconde place avec près de 13% des volumes octroyés. Le groupe BPCE et le groupe Crédit Agricole se positionnent ensuite avec près de 11% chacun.

Autour de ces quatre principaux prêteurs gravite Arkéa qui se repositionne sur ces financements bancaires.

Si les banques ont financé près de 60% des besoins d'emprunts des collectivités en 2020, la part du financement obligataire couvre quant à lui plus de 31% des nouveaux financements.

La Banque des Territoires perd encore du terrain avec seulement 2,3% des flux 2020.

### 3. Ville de Reims : Evolution de l'encours et de la charge d'intérêts

L'encours de la dette globale de la Ville est passé de 253,49 M€ au 31/12/2019 à **240,78 M€** au 31/12/2020 soit une baisse de plus de 5%.

Cette diminution s'explique par le fait que la Ville a procédé au remboursement de 32,71 M€ de capital et dans le même temps n'a consolidé que 20 M€ d'emprunts pour financer ses investissements.

Cette année encore, la consolidation annuelle d'emprunts est inférieure au remboursement annuel du capital de la dette. Ainsi, l'encours est passé de 320,17 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 240,78 M€ au 31 décembre 2020 soit une baisse de plus de 79 M€.

Cet encours de **240,78 M€** au 31/12/2020 doit également être minoré de l'encours théorique transféré à la Communauté urbaine dans le cadre du transfert des compétences d'aménagement et entretien de voirie et d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage. La Ville n'ayant pu identifier des emprunts spécifiques destinés au financement de ces compétences transférées, a déterminé des modalités de transfert de dette théorique.

L'encours, après transfert de la dette théorique s'élève au 31/12/2020 à **222 M€** :

	<b>Encours au 31/12/2019</b>	<b>Encours au 31/12/2020</b>
Budget Principal	253 485 839 €	240 777 495 €
Budget Principal - Dette théorique	-21 969 088 €	-18 755 873 €
<b>Budget Global – Encours net</b>	<b>231 516 751 €</b>	<b>222 021 622 €</b>

Au 31 décembre 2020, l'encours théorique s'élève à 18,76 M€. Il sera soldé en 2030.

La baisse de la charge financière liée à la dette est encore significative en 2020.

La charge d'intérêts de la dette (hors ICNE) a baissé de plus de 12% entre 2019 et 2020. Elle s'élève à **4,5 M€** en 2020 contre 5,1 M€ en 2019. Pour mémoire, cette charge d'intérêts s'élevait à 7,77 M€ en 2016, soit une baisse de plus de 41% sur 5 ans.

Cette baisse résulte de plusieurs facteurs :

- Du désendettement continue de la Ville du fait que le montant des emprunts consolidés annuellement est inférieur au montant des remboursements annuels de capital,
- Des dernières contractualisations de prêts sur la base de taux fixes très attractifs inférieurs à 0,50%,
- De la part d'encours de dette à taux variable pour laquelle, du fait des taux d'intérêts en territoire négatif, la Ville ne règle en intérêts que le coût de la marge, l'index de taux (EURIBOR par exemple) étant ramené à 0,
- Du niveau des marges appliquées sur les prêts à taux variable contractualisés à ce jour par la Ville.

#### **4. Opérations réalisées dans le cadre de la gestion de dette sur l'exercice 2020**

- **Emprunts encaissés : 20 000 000 €**

- Prêt Société Générale : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, indexé sur l'EURIBOR 3 mois avec une marge de 0,36%,
- Prêt La Banque Postale : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 0,45% à échéance trimestrielle.



Sur les cinq dernières années, la Ville a très fortement réduit son recours à l'emprunt :

- ✓ 26 M€ consolidés en 2016,
- ✓ 10 M€ consolidés en 2017,
- ✓ 10 M€ consolidés en 2018,
- ✓ 15 M€ consolidés en 2019,
- ✓ 20 M€ consolidés en 2020.

▪ Emprunts contractualisés pour lesquels les fonds n'ont pas été consolidés en 2020 :  
**25 000 000 €**

- Prêt La Banque Postale : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 0,37% date limite d'appel des fonds : avril 2021. Pour information, cet emprunt a été consolidé le 30 mars 2021.

- Prêt Arkéa : 15 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 0,49% date limite d'appel des fonds : mars 2022.

▪ Emprunts refinancés sur l'exercice 2020 :

- Refinancement d'un encours de 4,97 M€ détenu par la Caisse d'Epargne auprès de la Banque Postale. Ce prêt indexé initialement sur le Livret A + 0,70%, sur une durée résiduelle de 9 ans, a été refinancé sur la base d'un taux fixe à 0,26%. Ce refinancement a permis un gain financier de l'ordre de 200 000 €.
- Refinancement, de gré à gré, d'un encours de 3,53 M€ auprès de Dexia. Ce prêt indexé initialement sur le TAG 3 mois majoré de 0,01%, sur une durée résiduelle de 6 ans a été refinancé sur la base d'un taux fixe à 0%. Cette opération a permis de figer un taux à 0% sur la durée de vie restante du prêt afin de se prémunir d'une éventuelle remontée des taux en territoire positif.

## 5. Stratégie de gestion de dette

La stratégie de gestion de la dette de la Ville doit permettre de satisfaire les objectifs suivants :

- Ratio encours / autofinancement brut à un niveau inférieur à 9 ans,
- Gestion de dette exclusivement axée sur des produits financiers sans risque (classement Gissler : A1 à B1),
- Répartition de l'encours taux fixe / taux variable à 50% / 50%
- Taux moyen de la dette à un niveau inférieur ou égal à celui du taux moyen de la strate.

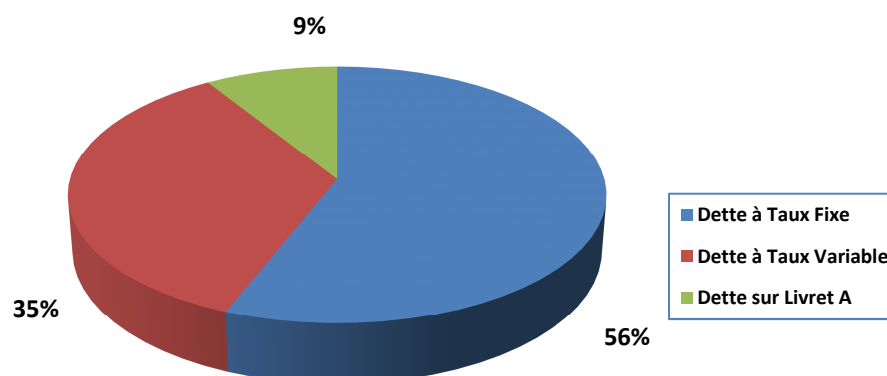
## 6. Résultat de la stratégie appliquée en 2020

✓ Le ratio encours budget principal / autofinancement brut est, comme en 2019, de **5 ans**. Il est ramené à 4,6 ans si l'on déduit l'encours théorique, et reste très en deçà du seuil fixé par le dispositif de contractualisation Etat Collectivités, qui est de 12 ans.

✓ La répartition de l'encours de la Ville est classée à 100% en A1 selon la nomenclature établie par la charte Gissler.

Selon cette charte, le degré de risque portant sur les indices est évalué de 1 à 6 (1 représente le risque le plus faible), et le degré de risque relatif à la structure du prêt est échelonné de A à F (A représente le risque le plus faible).

✓ L'encours global hors dette théorique, au 31 décembre 2020 se présente de la façon suivante :



Le respect de l'équilibre 50% taux fixe, 50% taux variable s'effectue en fonction des opportunités de marché.

Cette répartition est quasi-identique à celle de l'année précédente (55% de l'encours à taux fixe au 31/12/2019).

En 2020, les contractualisations d'emprunts se sont portées sur des taux fixes inférieurs à 0,50%. De ce fait la répartition de l'encours à taux fixe progresse et devrait, fin 2021, se situer aux alentours de 60%.

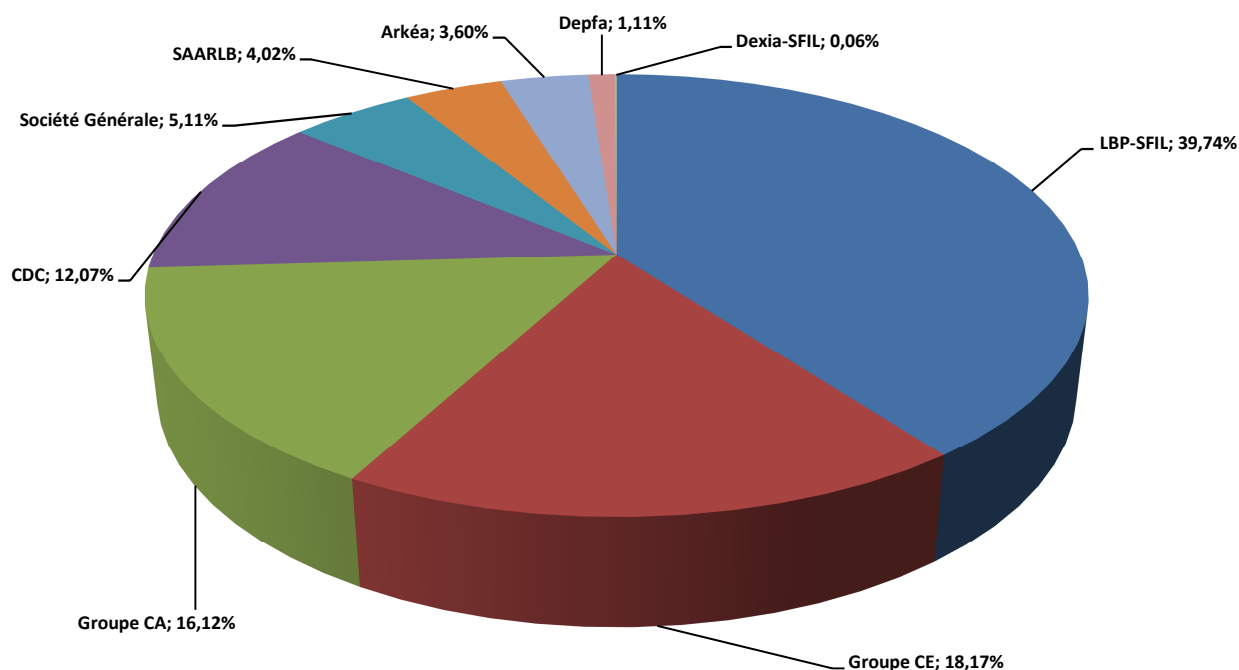
✓ Le taux moyen de la dette globale de la Ville au 31 décembre 2020 est de **1,60%**. Il est en diminution par rapport à celui du 31 décembre 2019 qui était à 1,81%. Le taux moyen de la strate des villes et des communautés d'agglomération de plus de 100 000 habitants est de 1,89%. Pour l'ensemble des collectivités ce taux est également de 1,89%.

Fin 2020, plus de la moitié de l'encours de dette de la Ville est positionnée sur des taux inférieurs à 1,50%.

Les taux moyens par indexation au 31/12/2021 sont les suivants :

- ✓ Taux fixe : 2,35%
- ✓ Taux variable (hors Livret A) : 0,45%
- ✓ Taux Livret A : 1,31%

✓ La répartition de l'encours global au 31 décembre 2020 par prêteur est la suivante :



Les principaux prêteurs de la Ville restent La Banque Postale, le Groupe Caisse d'Épargne et le groupe Crédit Agricole qui détiennent à eux trois, 74% de l'encours total.

## 7. La gestion de trésorerie

La Ville a, depuis plusieurs années, mis en place une gestion optimisée de sa trésorerie afin de réduire les disponibilités déposées auprès du Trésor (Compte 515). L'objectif de cette gestion de trésorerie 0 est de déterminer au mieux les besoins quotidiens de la collectivité.

Au 31 décembre 2020, le solde du Compte 515 était de 12,99 M€. Au 31 décembre 2019 ce solde s'élevait à 21,96 M€. Ce solde doit être rapproché d'une journée de dépenses qui en 2020 représente environ 838 000 €, et correspond à environ 15 jours de trésorerie.

La ligne de trésorerie reste l'outil le plus adéquat pour gérer la trésorerie 0. Elle n'a pas vocation à financer les investissements mais permet de couvrir les décalages temporaires dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes. La ligne de trésorerie, d'une durée d'un an, est très souple d'utilisation et a un coût financier inférieur à un emprunt car son coût ne porte que sur les fonds utilisés de façon ponctuelle.

En juin 2020, La Ville a contracté une ligne de trésorerie à hauteur de 20 M€ :

- Ligne souscrite auprès du Crédit Agricole indexé sur l'EURIBOR 3 mois majoré de 0,35%, sans Commission de Non Utilisation – CNU.

Compte tenu de la faible utilisation des lignes de trésorerie depuis trois ans maintenant, il était important de contractualiser une ligne sans CNU.

Comme pour les financements à long terme, les offres de lignes de trésorerie ont été nombreuses, avec des niveaux de marge attractifs et de nombreuses offres sans CNU.

Sur l'exercice 2020, la Ville, du fait d'un excédent de trésorerie, n'a eu recours à sa ligne de trésorerie qu'une seule fois à hauteur de 2,14 M€ sur durée de 4 jours. Les intérêts payés au titre de ce tirage se sont élevés à 38 €.

Il faut noter que l'excédent de trésorerie a été absorbé dès la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2021. La ligne de trésorerie est donc à nouveau très sollicitée depuis le mois d'avril.

La Ville est en cours de renouvellement de sa ligne de trésorerie. Certaines offres présentées sont très attractives et moins onéreuses que la ligne actuelle. La collectivité privilégiera comme elle l'a fait les années précédentes, une ligne sans CNU qui ne lui coûtera que si elle procède à des tirages de fonds.

La ligne de trésorerie reste un outil simple, rapide et encore peu onéreux.

Au 31 décembre 2020, la Ville avait procédé au remboursement total de l'encours sur la ligne de trésorerie.

## **Annexe 3 – Définitions et méthodologie**

### **Définitions**

Recettes réelles de fonctionnement au CA : Recettes réelles de fonctionnement figurant au compte administratif

Recettes réelles de fonctionnement retraitées : Recettes de gestion au CA hors produits exceptionnels et reprises sur provisions y compris les travaux en régie

Dépenses réelles de fonctionnement au CA : Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette

Dépenses réelles de fonctionnement retraitées : Dépenses de gestion au CA hors dotations aux provisions et partie des charges exceptionnelles non récurrentes

Dépenses réelles d'investissement au CA : Dépenses réelles d'investissement figurant au compte administratif hors dette compte 1641 et dette revolving compte 16449

Dépenses réelles d'investissement retraitées : Dépenses réelles d'investissement au CA y compris les travaux en régie

Recettes réelles d'investissement au CA : Recettes réelles d'investissement figurant au compte administratif hors excédent de fonctionnement capitalisé hors emprunt mobilisé dans l'exercice et dette revolving compte 16449

Recettes réelles d'investissement retraitées : Recettes réelles d'investissement au CA y compris les cessions des immobilisations

## Tableaux des retraitements

	CA 2019	CA 2020
<b>Recettes réelles de fonctionnement au CA</b>	<b>254 786 124</b>	<b>250 533 703</b>
Produits exceptionnels	-6 450 158	-1 562 229
Remboursement charges intérêts de la dette globalisée par la CU	-743 499	-642 348
Travaux en régie	1 312 151	1 167 051
<b>Recettes réelles de fonctionnement retraitées</b>	<b>248 904 618</b>	<b>249 496 177</b>

<b>Dépenses réelles de fonctionnement au CA</b>	<b>198 878 856</b>	<b>202 111 096</b>
Intérêts	4 694 782	4 009 501
<b>Dépenses réelles de fonctionnement au CA hors intérêts</b>	<b>194 184 074</b>	<b>198 101 595</b>
Intérêts moratoires et autres pénalités	-485	-64 842
Amendes fiscales et pénales	0	-450
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-52 080	-49 178
Titres annulés	-34 265	-206 443
Autres charges exceptionnelles	0	0
Dotations aux provisions	0	0
<b>Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts retraitées</b>	<b>194 097 244</b>	<b>197 780 681</b>

<b>Dépenses réelles d'investissement au CA</b>	<b>90 859 738</b>	<b>93 908 006</b>
Capital de la dette	-33 971 249	-32 708 344
Remboursement anticipé d'emprunt	0	0
Refinancement et revolving	0	-8 502 019
<b>Dépenses réelles d'investissement au CA hors dette</b>	<b>56 888 490</b>	<b>52 697 643</b>
Travaux en régie	1 312 151	1 167 051
Autres dépenses exceptionnelles de fonctionnement	86 830	320 914
<b>Dépenses réelles d'investissement retraitées</b>	<b>58 287 471</b>	<b>54 185 608</b>

<b>Recettes réelles d'investissement au CA</b>	<b>69 106 630</b>	<b>86 598 813</b>
Excédent de fonctionnement capitalisé	-34 813 462	-38 363 758
Refinancement et revolving	0	-8 502 019
Emprunts	-15 000 000	-20 000 000
<b>Recettes réelles d'investissement au CA hors emprunt et excédent</b>	<b>19 293 168</b>	<b>19 733 036</b>
Produits de cessions des immobilisations	6 157 577	969 015
Autres produits exceptionnels de fonctionnement	292 581	593 214
Dette récupérable sur compétences transférées	-3 112 064	-3 213 215
<b>Recettes réelles d'investissement retraitées</b>	<b>22 631 262</b>	<b>18 082 050</b>



## Annexe 4

### CA 2020 - Mutualisation des services - refacturation

		Communauté urbaine du Grand Reims				Ville de Reims							
flux Ville / CU	budget principal		dépenses		recettes		budget principal		dépenses		recettes		
			<b>4 983 370</b>		<b>27 979 639</b>		<b>23 356 870</b>		<b>3 374 998</b>				
			<i>dont</i>		<i>depuis VDR (2)</i>		<b>23 356 870</b>		<i>principal (1)</i>		<b>3 374 998</b>		
			<i>vers Ville de Reims 012</i>		<i>3 042 090</i>				<i>dont</i>				
			<i>vers Ville de Reims 011</i>		<i>311 221</i>		<i>depuis autres communes (2')</i>		<i>chap 012</i>		<i>19 795 400</i>		
			<i>sous total VDR (1)</i>		<b>3 353 311</b>		<i>depuis CCAS de Reims</i>		<i>chap 011</i>		<i>3 561 470</i>		
			<i>vers autres communes 012</i>		<i>583 576</i>				<i>depuis CUGR (1)</i>		<b>3 353 311</b>		
			<i>vers autres communes 011</i>		<i>258 718</i>				<i>depuis CCAS de Reims</i>		<b>21 687</b>		
			<i>sous autres communes (1')</i>		<b>842 294</b>								
			<i>vers transports</i>		<i>-</i>		<i>recettes depuis BA (4)</i>						
			<i>vers eau</i>		<i>270 427</i>		<b>4 087 896</b>						
			<i>vers assainissement</i>		<i>74 768</i>								
			<i>vers archéologie</i>		<i>66 186</i>								
			<i>vers ordures ménagères</i>		<i>376 384</i>								
		<i>sous total BA (3)</i>		<b>787 765</b>									
flux Communauté urbaine du Grand Reims	flux CU budget principal / budgets annexes	budgets annexes											
		dépenses		recettes		dépenses		recettes					
		Eau vers ppal		1 142 500		transports		-					
		Assainissement		1 137 682		eau		270 427					
		Transport		340 702		assainissement		74 768					
		Bezannes		456 668		archéologie		66 186					
		Malle		8 567		OM		376 384					
		OM		616 358		TOTAL (3)		787 765					
		Archéologie		168 672									
		Husselle		112 300									
		Coubertin		-									
		Boucle		104 447									
		TOTAL (4)		4 087 896									
		flux CU entre BA	budgets annexes										
dépenses			recettes		dépenses		recettes						
spanc vers assainissement			42 317		assainissement depuis spanc		42 317						
assainissement depuis eau			2 821 460		eau depuis assainissement		2 821 460						

(1) remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit de la Ville de Reims : mise à disposition de services de la Ville de Reims vers la Communauté urbaine

(1') remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit d'autres communes du Grand Reims (Witry-les-Reims, Bazancourt, Fismes...) : mise à disposition de services communaux vers la Communauté urbaine

(2) remboursement par la Ville de Reims des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la CU au profit de la Ville de Reims)

(2') remboursement par d'autres communes (Bazancourt, Witry-les-Reims...) des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la Communauté urbaine au profit de ces communes)

(3) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par les budgets annexes de la Communauté urbaine pour le compte du budget principal

(4) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par le budget principal de la Communauté urbaine pour le compte des budgets annexes